



HAL
open science

Les archives administratives de la ville d'Éléphantine au III^e millénaire : introduction et perspectives de recherche

Andrea Pillon

► To cite this version:

Andrea Pillon. Les archives administratives de la ville d'Éléphantine au III^e millénaire : introduction et perspectives de recherche. Philippe COLLOMBERT; Pierre TALLET. Les archives administratives de l'Ancien Empire, 37, Peeters Publishers; UMR 8167 Orient & Méditerranée, pp.213-280, 2021, ORIENT & MÉDITERRANÉE, 978-90-429-4452-7. hal-03202107v1

HAL Id: hal-03202107

<https://hal.science/hal-03202107v1>

Submitted on 19 Apr 2021 (v1), last revised 21 Apr 2021 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

This pdf is a digital offprint of your contribution in P. Collombert and P. Tallet (eds), *Les archives administratives de l'Ancien Empire*, ISBN 978-90-429-4452-7

https://www.peeters-leuven.be/detail.php?search_key=9789042944527&series_number_str=37&lang=en

The copyright on this publication belongs to Peeters Publishers.

As author you are licensed to make printed copies of the pdf or to send the unaltered pdf file to up to 50 relations. You may not publish this pdf on the World Wide Web – including websites such as academia.edu and open-access repositories – until three years after publication. Please ensure that anyone receiving an offprint from you observes these rules as well.

If you wish to publish your article immediately on open-access sites, please contact the publisher with regard to the payment of the article processing fee.

For queries about offprints, copyright and republication of your article, please contact the publisher via peeters@peeters-leuven.be

ORIENT & MÉDITERRANÉE

37

LES ARCHIVES ADMINISTRATIVES DE L'ANCIEN EMPIRE

édité par

PHILIPPE COLLOMBERT et PIERRE TALLET



PEETERS

LEUVEN – PARIS – BRISTOL, CT

2021

SOMMAIRE

Remerciements	IX
<i>Cinquante ans de recherches sur les papyrus administratifs de l'Ancien Empire</i>	XI
Hana VYMAZALOVÁ	
Papyrus Archives from Abusir and the Fifth-Dynasty Royal Funerary Cults .	1
Aurore CIAVATTI	
« D(w) ḳ.sn ḥr sšt3... ». Nouvelle traduction des décrets royaux du temple funéraire de Rêneferéf	55
Philippe COLLOMBERT	
Une page des « papyrus d'Abousir »	69
Marc ÉTIENNE	
Un fragment de tableau administratif provenant du complexe du mastaba d'Akhethotep à Saqqara	89
Mohamed Sherif ALI	
Old Kingdom Fragmentary Papyri from Saqqara. Is the Cartouche there indeed that of Cheops ?	107
Kim RYHOLT	
The Late Old Kingdom Archive from the Pyramid Complex of Netjerkhet	117
Pierre TALLET	
Les papyrus de Chéops découverts au ouadi el-Jarf	147
Jérémie FLORÈS	
Le papyrus Berlin P. 10500 A et B. Présentation, contenus et problématiques	181
Hratch PAPAZIAN	
Life and Labour in the Twin Towns: the View from Old Kingdom Gebelein	201
Andrea PILLON	
Les archives administratives de la ville d'Éléphantine au III ^e millénaire : introduction et perspectives de recherche	213
Chloé RAGAZZOLI, Khaled HASSAN	
Un compte hiératique de grains exposé dans la chapelle de Pépyânkh-Hénikem (A2) à Meir	281
Laure PANTALACCI	
Writing on Clay: Documentation from Balat (Dakhla Oasis, End of the 3 rd Millennium)	297
Abréviations et bibliographie générale	311
Résumés en anglais	347
Résumés en arabe	353

Les archives administratives de la ville d'Éléphantine au III^e millénaire : introduction et perspectives de recherche

ANDREA PILLON

(Institut français d'archéologie orientale, Le Caire)

Les archives d'Éléphantine de la fin de l'Ancien Empire sont connues notamment par deux célèbres papyrus conservés à l'*Ägyptisches Museum und Papyrussammlung* : il s'agit de deux lettres distinctes qui traitent, l'une d'une poursuite judiciaire (P. Berlin 8869), l'autre d'une question juridique (P. Berlin 9010), sujets évoqués entre deux interlocuteurs différents dans chaque document. La teneur de leur contenu a déterminé le regard porté sur l'ensemble des archives d'Éléphantine datables de la fin du III^e millénaire comme étant une documentation d'origine privée. En réalité, les deux papyrus ne sont pas les seuls spécimens contemporains que l'île a livrés aux fouilleurs locaux et aux archéologues qui se sont succédé sur le site : ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble. Un nombre conséquent de fragments, de la taille parfois d'un timbre-poste et ne conservant que des traces de signes ou seulement quelques mots lisibles, demeure pratiquement inédit : il s'agit avant tout de lettres, mais des comptes, des listes et d'autres types de textes sont également présents. Les contenus ne concernent pas strictement les affaires privées d'un notable mais surtout des activités administratives à caractère officiel. Cette documentation hétérogène et méconnue projette donc une lumière différente sur ces sources primaires qui sont comparables, malgré leur état fragmentaire, aux archives d'Abousir et de Balat qui sont, quant à elles, plus complètes et lisibles.

Le présent travail a pour objectif de dresser un premier bilan sur les thèmes et les questions que les documents soulèvent, et de définir le contexte dans lequel ils ont été produits, avant de s'interroger sur la nature et l'origine de ces archives. Les réflexions apportées sont cependant le résultat d'analyses préliminaires qui demandent à être étayées ultérieurement.

1. L'HISTOIRE MODERNE DES ARCHIVES

La plupart des papyrus d'Éléphantine datables du III^e millénaire ont été découverts à la fin du XIX^e siècle par des fouilleurs locaux qui les ont vendus aux voyageurs et archéologues de passage ainsi qu'aux antiquaires de Louqsor dans les mêmes années. L'un des principaux lots de papyrus, émiétés, pourrait avoir été vendu en 1890 au journaliste et égyptologue américain Charles Wilbour, lors de son séjour à Assouan en compagnie de l'assyriologue britannique Archibald Sayce. Dans ses lettres du 9 et 14 février, il mentionne la trouvaille de bribes de papyrus datables de la XII^e dynastie lors de visites dans l'île : la datation qu'il propose est peut-être le résultat d'une confusion, étant donné que le style hiéroglyphique de l'Ancien Empire, méconnu à l'époque, est assez proche de celui du Moyen Empire¹. Sa collection de papyrus, conservée longtemps dans son appartement parisien, a été léguée au musée de Brooklyn après la mort de sa fille Theodora Wilbour en 1947.

Les fragments hiéroglyphiques aujourd'hui connus ont été pour la plupart achetés en février 1896 par Georg Möller pour le musée de Berlin (P. Berlin 10523) et Wilhelm Spiegelberg pour l'université de Strasbourg (P. Strasbourg 52-58) : c'est W. Spiegelberg lui-même qui l'explique dans l'inventaire de la collection alsacienne (maintenant Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, BNUS)². Les deux groupes ont ensuite été partiellement mélangés, probablement en grande partie lorsque G. Möller effectua un travail de collation en vue de la publication de l'ensemble : les fragments disposés dans les sous-verre P. Strasbourg 59-66 semblent provenir en partie de Berlin comme l'indiquent les étiquettes manuscrites qui scellent les plaques de verre³.

W. Spiegelberg précise que A. Sayce avait lui aussi acheté une partie de ces papyrus à l'occasion de son passage sur l'île (avec Ch. Wilbour, que l'Allemand ne mentionne pas). Or cette troisième collection a disparu. On peut penser, comme le suggère Laure Pantalacci, qu'il s'agit de la même collection que celle de Ch. Wilbour, parce que les deux savants, amis, se sont souvent rendus ensemble à

1. Cf. J. CAPART, *Travels in Egypt (December 1880 to May 1891). Letters of Charles Edwin Wilbour*, 1936, p. 552, en date du 4 février 1890 :
After noon we were shown a place on this island of Elephantine where bits of papyri are found, not enough to get any words, but the style is of the Twelfth Dynasty. The ruins of a temple, apparently of the Eighteenth Dynasty, form a layer above the brick wall in which they are imbedded », et p. 554, en date du 14 février (« During our stay at Elephantine I bought sundry scraps of papyri and the folk showed us new places where they find it, one in some brick walls under a stratum of fragments of Eighteenth Dynasty stones. Some of these papyri are of the Twelfth Dynasty style.
2. Pour la citation des propos de W. Spiegelberg dans l'inventaire de la BNUS, cf. L. PANTALACCI, « Nouvelles récentes des archives anciennes trouvées dans la ville d'Éléphantine », dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges offerts à François Neveu* (BdE 145), Le Caire, 2008, p. 240. Je tiens à remercier Laure Pantalacci d'avoir généreusement partagé sa propre documentation sur les archives d'Éléphantine et pour ses encouragements.
3. Pour sa disponibilité et pour m'avoir accordé l'accès à ce matériel, je remercie sincèrement Daniel Bornemann, conservateur de la section papyrologique à Strasbourg.

Éléphantine⁴. Ch. Wilbour séjourna régulièrement dans le Sud dès 1880 (avec Gaston Maspero, son professeur à Paris, dans les premières années) et ce jusqu'à l'hiver 1895 : à cette date il était toujours en compagnie de A. Sayce⁵. On peut aussi imaginer que les premiers vendeurs aient retenu le nom de A. Sayce plutôt que celui de l'Américain, et qu'ils aient mal informé les deux papyrologues allemands. Autrement, les papyrus perdus de l'assyriologue devraient être recherchés en Angleterre comme l'écrivent G. Möller, Paule Posener-Kriéger, Alessandro Roccati et Hans Goedicke⁶. L. Pantalacci fait observer que A. Sayce a affirmé avoir expédié une partie de sa collection égyptienne en Écosse après la vente de sa dahabiya en 1908⁷. La question reste ouverte.

En 1896, G. Möller a acquis à Louqsor également les deux papyrus majeurs, complets, P. Berlin 8869 et P. Berlin 9010. Un troisième papyrus parmi les mieux conservés est entré au musée de Turin (P. Turin Cat. 1980 = CG 54002 ; **pl. 1**) mais les modalités de son acquisition restent inexplicables. D'une part, le manuscrit a été associé récemment au numéro Cat. 1980 de l'inventaire turinois publié à partir de 1881, qui correspond à la collection Drovetti de la première moitié du XIX^e siècle⁸. D'autre part, la dimension mentionnée dans ce premier catalogue (L. 24, H. 20 cm) pourrait correspondre au document en question (env. L. 25, H. 22 cm) si l'on ne tient pas compte de trois fragments mineurs ; mais la description, quant à elle, n'est pas totalement équivalente :

Due piccoli frammenti di un papiro ieratico opistografo, incollati su carta sugante, largh. m. 0,24 alt. m. 0,20, contenenti frammenti di lettere con bel carattere ieratico nel diritto, ma nel rovescio i segni sono ora molto sbiaditi, ed in uno di essi quasi del tutto scomparsi. Piano superiore, sala I, n° 167.⁹

4. L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 241.
5. A. H. SAYCE, *Reminiscences*, Londres, 1923, p. 292 :
The following winter [1895] was the last I spent on the Nile in the company of Wilbour, who died the following autumn [1896].
6. Dans l'ordre chronologique, cf. G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie I*, Leipzig, 1909, p. 10 : « Einige Bruchstücke sind durch Sayce nach England gekommen » ; P. POSENER-KRIÉGER, « Les papyrus de l'Ancien Empire », dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique II. Hommage à Jean-François Champollion* (BdE 64), Le Caire, 1972, p. 32 : « dans une collection particulière en Angleterre » ; A. ROCCATI, *La littérature historique sous l'Ancien Empire égyptien* (LAPO 11), Paris, 1982, p. 288 ; H. GOEDICKE, *Old Hieratic Paleography*, Baltimore, 1988, p. xix.
7. L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 243. Sur le déménagement et le partage entre le musée du Caire et l'Écosse, cf. A. H. SAYCE, *Reminiscences*, p. 339.
8. C'est avec ce numéro que le papyrus est enregistré dans TPOP, le catalogue en ligne des papyrus du Museo Egizio de Turin, avec accès réservé ([https://papyri.museuoeigizio.it/!](https://papyri.museuoeigizio.it/)270). Je suis redevable à Susanne Töpfer, responsable de la collection papyrologique de Turin, de m'avoir communiqué cette information avec une photographie récente du papyrus. Qu'elle soit remerciée également pour les échanges fructueux concernant l'histoire de la collection papyrologique.
9. A. FABRETTI, FR. ROSSI & R. LANZONE, *Regio Museo di Torino, Antichità egizie I*, Turin, 1882, p. 258.

Contrairement à ce qui est énoncé dans le descriptif, aucune trace d'encre n'est visible au *verso* du feuillet principal : il semble improbable que tout signe se soit effacé complètement, tandis que les fragments mineurs – pourtant jamais mentionnés dans le catalogue à moins qu'ils aient été unis à l'époque de sa rédaction – conservent seulement des signes hiéroglyphiques qui semblent appartenir à une forme concise d'adresse épistolaire. Sans vouloir établir une correspondance certaine, A. Roccati a attribué un nouveau numéro de catalogue à ce papyrus : CG 54002¹⁰. Cet identifiant est celui que les auteurs utilisent habituellement comme référence. Or A. Roccati affirme que dans la tradition du musée, le manuscrit est associé à la figure d'Ernesto Schiaparelli, lequel aurait vu l'objet chez un antiquaire de Louqsor, comme de nombreux monuments qu'il a achetés pour la collection turinoise, par exemple dans l'hiver 1900-1901 (objets qui correspondent cependant à l'inventaire « Suppl. »). Selon nous, il faudrait savoir si le papyrus a pu être montré par des villageois de l'île d'Éléphantine à E. Schiaparelli lorsque celui-ci conduisait des fouilles archéologiques dans la nécropole de Qoubbet el-Hawa : il s'y était rendu une première fois en 1892 pour étudier le tombeau d'Herkhouf alors qu'il dirigeait la section égyptienne du musée archéologique de Florence¹¹ ; il y continua son travail en 1913, dans la tombe de Pèpynakht Héqaib, pour le musée de Turin, mais cette dernière date semble être trop récente pour identifier l'arrivée du document¹². A. Roccati garantit que le document fait partie de la collection piémontaise depuis au moins le début des années 1900¹³. En définitive, on peut se demander si le papyrus n'a pas été amené à Turin autour de 1894 par E. Schiaparelli lorsqu'il devint directeur, immédiatement après la campagne menée à Qoubbet el-Hawa¹⁴.

10. L'auteur hésite à identifier ce papyrus avec Cat. 1980 (par ailleurs l'article cite le numéro Cat. 1890 qui correspond à un papyrus ramesside : c'est manifestement une erreur de frappe). Bien que cela soit un argument faible, il faut imaginer aussi que les niveaux atteints par les fouilleurs clandestins autour de 1810-1820 à l'époque de Belzoni et Drovetti étaient ceux des textes ramessides tardifs ou grecs, cf. B. PORTEN (dir.), *The Elephantine Papyri in English: Three Millennia of Cross Cultural Continuity and Change* (IDocumenta et Monumenta Orientis Antiqui 22), Leyde / New York / Cologne, 1996¹, p. 1-2.
11. Sur cette mission, cf. E. SCHIAPARELLI, « Una tomba egiziana inedita della VI. dinastia con iscrizioni storiche e geografiche », *Reale Accademia. Memorie della classe di scienze morali, storiche e filologiche* 10, 1, Rome, 1892, p. 21-35 ; E. SCHIAPARELLI, « Le tombeau de Hirschuf à Assouan », *Bulletin de la Société de Géographie de l'Égypte* 3, 1893, p. 784-785.
12. Sur les campagnes du musée de Turin sous la direction d'E. Schiaparelli, cf. notamment G. MOISO, « Le campagne di scavo di Ernesto Schiaparelli in Egitto dal 1903 al 1920 », dans B. Moiso (dir.), *Ernesto Schiaparelli e la tomba di Kha*, Turin, 2008, p. 256-257 ; également le catalogue d'exposition P. DEL VESCO, Chr. GRECO & B. MOISO (dir.), *Missione Egitto 1903-1920. L'avventura archeologica M.A.I. raccontata. Torino, Museo Egizio, 11 marzo-10 settembre 2017*, Modène, 2017.
13. D'après Giuseppe Botti et Jaroslav Černý, cf. A. ROCCATI, « Una lettera inedita dell'Antico Regno », *JEA* 54, 1968, p. 15, n. 4. Les reproductions sont aussi anciennes, voir les n° de négatifs E 238, 239 (époque Schiaparelli), B 37 (époque Farina), B 769 (époque Curto).
14. Le papyrus CG 54002 n'est pas le seul qui suscite des interrogations concernant la date d'entrée au musée. Signalons le P. Turin CG 54003, dont la provenance est inconnue (n° temporaire, Provv. 861), qui a été attribué au début du Moyen Empire, malgré le style archaïsant, voire équivalant à celui de la fin de l'Ancien Empire : faisait-il partie d'une bibliothèque d'Éléphantine ? Est-il arrivé avec CG 54002 ? Sur l'historique de ce papyrus

Deux lots de papyrus proviennent de fouilles archéologiques modernes. Le premier est un groupe de documents que Otto Rubensohn a découvert dans une jarre durant les fouilles qu'il a menées dans l'île entre 1906-1907 : ces papyrus, qui ne se sont pas préservés en entier, sont parvenus à Berlin en décembre 1907¹⁵. Conservés pendant longtemps au musée de Charlottenburg, ils sont désormais dans la *Papyrussammlung* et portent le numéro d'inventaire P. 23211¹⁶. Comme Laure Pantalacci le remarque, les recherches de terrain de O. Rubensohn étaient concentrées dans la zone où les fouilles récentes allemandes ont mis au jour les vestiges qu'on pense être ceux de la résidence des gouverneurs de la fin de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire¹⁷. Il convient également d'évoquer les fouilles françaises menées sur l'île dans les mêmes années, sous la direction de l'orientaliste Charles Clermont-Ganneau¹⁸. Elles ont produit une quantité importante de papyrus qui datent de plusieurs époques et qui ont été déposés en grande partie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Cependant, aucun des fragments inédits, qui sont en cours d'étude et de restauration dans le cadre de travaux de Verena Lepper, conservatrice des collections papyrologiques de Berlin, ne semble pour l'instant correspondre au style caractéristique de la fin de l'Ancien Empire¹⁹.

Le second lot, connu par des fouilles archéologiques modernes, a été découvert *in situ* durant les trente dernières années. Mis à part des fragments qui demeurent inédits, un document majeur a été trouvé en mars 1998, lors de la vingt-septième campagne du DAIK sur l'île²⁰. Le papyrus (P. ELE P130 = n° d'objet 27664a) a

magique-rituel, cf. A. ROCCATI, *Papiro ieratico N° 54003. Estratti magici e rituali del Primo Medio Regno*, Turin, 1970, p. 9.

15. V. LEPPER, « Die ägyptische und orientalische „Rubensohn-Bibliothek“ von Elephantine. 4000 Jahre Kulturgeschichte einer altägyptischen Insel », dans V. Lepper (dir.), *Forschung in der Papyrussammlung. Eine Festgabe für das Neue Museum* (Ägyptische und Orientalische Papyri und Handschriften des Ägyptischen Museums und Papyrussammlung Berlin 11), 2012, p. 497-498, 501. Voir également L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 243 ; G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften 4* (Verzeichnis orientalischer Handschriften in Deutschland 19,4) Stuttgart, 1994, p. 98, doc. 143.
16. G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften 4*, p. 98-99, doc. 143.
17. Sur ces fouilles entreprises par le DAIK dans ce secteur à partir des années 1995-1996, cf. L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 243, n. 23.
18. Sur les fouilles et un catalogue de sa documentation, cf. É. DELANGE (dir.), *Les fouilles françaises d'Éléphantine (Assouan), 1906-1911. Les archives Clermont-Ganneau et Clédat* (Mémoires de l'AIBL n. s. XLVI), Paris, 2012. Sur l'apport papyrologique des fouilles françaises, cf. également B. PORTEN (dir.), *The Elephantine Papyri*¹, p. 3.
19. Communication personnelle de V. Lepper (3/4/2020).
20. Cf. H.-W. FISCHER-ELFERT, « Hieratische Schriftzeugnisse », dans G. Dreyer *et al.*, « Stadt und Tempel von Elephantine, 28./29./30. Grabungsbericht », *MDAIK* 58, 2002, p. 215-216. Sur les documents inédits, cf. D. RAUE, « The Central Building Unit in the City of Elephantine from 2300-2000 BC », dans M. Bietak & S. Prell (dir.), *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I* (Contribution to the Archaeology of Egypt, Nubia and the Levant 5), Vienne, 2018, p. 144, n. 51-53 : il s'agit de petits fragments mélangés (ELE P133, Find-No. 30101C/a-5, pièce C, maison H2), de trois lettres de la VI^e dynastie, trouvées sur un récipient (secteur XIV, contexte 16400k) et d'autres fragments mineurs (Find-no. 31106X/c-3 et 32115D/p-3, dans la maison H136 et dans la rue en face).

été trouvé plié et enveloppé dans un tissu, sous le pivot d'une porte, en dessous d'un seuil en bois (fait archéologique n° 27664) dans une pièce située à l'ouest du temple de Satis et au sud du temple de Khnoum plus récent²¹. D'après les fouilleurs, la structure n'avait pas de fonction de stockage d'archives ni d'habitation, mais plutôt économique²².

L'ensemble de papyrus provenant d'Éléphantine, qui comprennent des documents hiératiques, grecs, araméens, etc., fait maintenant l'objet de programme de recherche européen ERC « Elephantine : Localizing 4000 Years of Cultural History. Texts and Scripts from Elephantine Island in Egypt » dirigé par V. Lepper²³. L'objectif est de rendre disponible sur une plateforme en ligne l'ensemble de cette documentation éparpillée, de l'inventorier et de permettre ainsi aux chercheurs d'approfondir l'histoire culturelle millénaire de cette production écrite²⁴.

2. COLLECTIONS ET TRAVAUX

L'histoire des archives d'Éléphantine de la fin de l'Ancien Empire montre que l'uniformité de ce dossier est déterminée uniquement par l'origine géographique attribuée à cette documentation. Mais d'un point de vue archéologique, aucun ancien lieu d'archivage qui aurait pu être commun à ces lots de papyrus n'a été repéré sur le site.

Malgré l'intérêt de cette documentation, partagée entre plusieurs collections muséales, les travaux qui lui ont été consacrés couvrent une très petite partie des papyrus préservés. De toute évidence, l'état extrêmement fragmentaire et l'éparpillement de ce dossier ont été dans le passé un facteur dissuasif pour en entreprendre l'édition intégrale. Dès lors, il est toujours indispensable d'assembler et d'identifier les nombreux documents qui pourraient subsister et dont il n'est pas possible de donner une quantification à ce jour²⁵. En préambule, précisons enfin que si l'état partiel des fragments et leur dispersion appellent un effort considérable pour aboutir à un travail d'édition final, les résultats semblent tout de même en partie compromis par la minceur des données intelligibles préservées.

21. H.-W. FISCHER-ELFERT, « Brief einer Tochter an ihren Vater, Pap. Ele P130; Zeit Pepi I », dans P. Kopp (dir.), *Elephantine XXIV. Funde und Befunde aus der Umgebung des Satetempels. Grabungen von 2006-2009* (Archäologische Veröffentlichungen 104), Wiesbaden, 2018, p. 237-239, fig. 86, pl. 20.
22. H.-W. FISCHER-ELFERT, dans P. Kopp (dir.), *Funde und Befunde*, p. 237.
23. Il m'est agréable de remercier Dr. Prof. Verena Lepper, responsable de la collection papyrologique de Berlin, d'avoir facilité mon accès aux papyrus et pour ses encouragements.
24. Pour un aperçu général sur la richesse des papyrus provenant de la Première Cataracte, cf. B. PORTEN (dir.), *The Elephantine Papyri*¹, p. 1-27.
Sur le projet ERC, cf. <https://www.smb.museum/en/museums-institutions/aegyptisches-museum-und-papyrussammlung/collection-research/research/erc-project-elephantine-localizing-4000-years-of-cultural-history-texts-and-scripts-from-elephantine-island-in-egypt/>
25. Jusqu'à maintenant, nous avons pu établir seulement trente raccords environ, sans pouvoir reconstituer des documents entiers.

2.1 La collection berlinoise

En 1911, G. Möller a publié le facsimilé de plusieurs documents hiératiques conservés à Berlin, avec une transcription : la lettre P. 8869, le procès-verbal P. 9010 et douze fragments provenant du lot P. 10523²⁶.

N° inv.	Numérotation Möller	Descriptif	N° planche Möller
P. 8869	—	Lettre, l'auteur Irourehou/Irou écrit à son collègue Merrênakht/Rê (?), en tant que <i>sn.k jm</i> , concernant les crimes du comte Sabni, opisthographe	II-III
P. 9010	—	Procès-verbal concernant un litige pour l'héritage d'un Ouser, entre son fils Sobekhotep et le notable Tchaou, requête de témoins	I
P. 10523	[Ab] 2	Fragment de lettre (+ [Ad] 4), mention de responsables des scribes, opisthographe	VIII
P. 10523	[Ad] 4	Fragment de lettre (+ [Ab] 2), mention de responsables des scribes, opisthographe	VIII
P. 10523	[Ac] 3	Fragment de lettre, passages du formulaire memphite avec la mention d'Horus de Behedet et du roi Neferkarê (?)	V
P. 10523	[Aw] 22	Fragment de comptabilité, date	VII
P. 10523	[Bm] 32	Fragment de lettre (+ [Bn] 33 ?), un <i>sn.k jm</i> s'adresse à un <i>sš.k</i> à propos de biens, opisthographe	IX
P. 10523	[Bn] 33	Fragment de lettre (+ [Bm] 32 ?), adressée à un <i>sš.k</i> , mention d'une sœur, la <i>špst nswt</i> « noble du roi », appelée <i>šh-s(j)</i> , question de bovidés, opisthographe	IX
P. 10523	[Bz] 45	Fragment, filiation (?)	IX
P. 10523	[Cm] 71	Fragment de comptabilité, date (<i>recto</i>), opisthographe	VII
P. 10523	[D] 105	Fragment de comptabilité (?) en relation avec un domaine, mention d'un roi Pépy (peut-être nom basilophore)	V
P. 10523	[D] 113	Fragment, cartouche d'un roi Pépy	V
P. 10523	[D] 114	Fragment, cartouche de Merenrê	V

26. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus aus den Königlichen Museen zu Berlin*, III, *Schriftstücke der VI. Dynastie aus Elephantine Zaubersprüche für Mutter und Kind Ostraka*, Leipzig, 1911, pl. I (P. Berlin 9010), II-III (P. Berlin 8869). Avant cette date, cf. la description de A. ERMAN & F. KREBS, *Aus den Papyrus der Königlichen Museen*, Berlin, 1899, p. 91.

P. 10523	[O] 285	Fragment de lettre, passages du formulaire memphite, cartouche de Sekhemkarê (?) [fr. arrivé à la BNUS]	V
----------	---------	---	---

Le P. Berlin 8869 (env. L. 14,5, H. 18 cm, opisthographe) est le premier papyrus à avoir été traduit et commenté²⁷. Paul Smither a publié cette lettre en 1942²⁸. De nouvelles éditions apparaissent beaucoup plus tard : se succèdent les traductions de Alessandro Roccati, Edward Wente, Günter Vittmann, Nigel Strudwick et Alexandra Philip-Stéphan²⁹. Colleen Manassa a récemment consacré un essai à ce document avec une analyse du contexte historique³⁰. Certains passages sont aussi pris en considération par des grammairiens³¹.

Le contenu est une lettre écrite par un chef expéditionnaire (*ḥtmty ntr* « scelleur du dieu ») appelé *Jrw-rḥw* (?) / *Jrw* (Irouehou/Irou) qui s'adresse au *jmy-rꜣ mš* ' « directeur des troupes » et *jmy-rꜣ ḥmw-ntr* « directeur des prêtres » du nom de *Mr-r' -nḥt/R* ' (Merrênakht/Rê). Il se renseigne sur le destin que va subir un certain *Sbnj* (Sabni), qu'il accuse de vol, et cherche ainsi le soutien de son collègue : il se définit comme *sn.k jm* « ton frère ci-présent³² » au sens figuré. Irouehou allègue que la question pourrait avoir des répercussions sur le rapport avec les troupes

27. Pour une description technique, cf. le catalogue G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 54-55, doc. 76, avec photo en frontispice, pl. [III]. Fac-similé et transcription (incomplète), cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. II-III. Pour une transcription corrigée, cf. C. MANASSA, « The Crimes of Count Sabni Reconsidered », *ZÄS* 133, 2006, pl. 36. En ligne, consulter Record 400009 (= Pap. Berlin P. 8869), Project "Die ägyptische und orientalische Rubensohn-Bibliothek", ed. by Ägyptisches Museum und Papyrussammlung Berlin, <https://elephantine.smb.museum/record/ID400009/?lang=en> (consulté le 11.04.2015).
28. P. SMITHER, « An Old Kingdom Letter Concerning the Crimes of Count Sabni », *JEA* 28, 1942, p. 16-19.
29. Respectivement A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 288-299, doc. 64a ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt* (SBL Writings from the Ancient World 1), Atlanta, 1990, p. 58, doc. 67 ; G. VITTMANN, « [A1] Currying Favor and Soliciting Support (ca. 2200-2150 BCE) – P. Berlin 8869 », dans B. PORTEN (dir.), *The Elephantine Papyri*², 2011, p. 33-35 ; N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age* (SBL Writings from the Ancient World 16), Atlanta, 2005, p. 178-179, doc. 96 ; A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit en Égypte pharaonique: contribution à l'étude des structures et mécanismes juridiques jusqu'à au Nouvel Empire* (CEA 9), Bruxelles, 2008, p. 299-300, doc. 94.
30. C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 151-163.
31. Cf. par exemple E. ORÉAL, *Les particules en égyptien ancien : de l'ancien égyptien à l'égyptien classique* (BdE 152), Le Caire, 2011, p. 67, 152, 155, 401, 469 ; M. MALAISE & J. WINAND, *Grammaire raisonnée de l'égyptien classique* (AegLeod 6), Liège, 1999, p. 626, ex. 1746 ; E. DORET, *The Narrative Verbal System of Old and Middle Egyptian* (CdO 12), Genève, 1986, p. 43 (ex. 51), 53 (ex. 86), 104, 116-117.
32. La traduction « ci-présent » (ou « que voici ») permet d'éviter la formule « que je suis », qui correspond à une compréhension erronée de la particule *jm* après *bꜣk* « le serviteur », *sn.k* « ton frère », etc. Pour l'interprétation de *jm*, à la place de *jm.(j)*, cf. E. EICHLER, « Zwei Bemerkungen zu den hieratischen Briefen des Alten Reiches », *GM* 123, 1991, p. 26, § 3.2.1 ; et T. G. H. JAMES, *The Heḫanakhte Papers and Other Early Middle Kingdom Documents* (Publications of the Metropolitan Museum of Art. Egyptian Expedition XIX), New York, 1962, p. 128-129.

nubiennes, auxquelles personne ne veut occasionner de tort (cf. *infra* § 4.1 sur les échanges avec les populations étrangères).

Le document a souvent fait l'objet d'une note ou d'un commentaire dans des travaux relatifs au droit égyptien, notamment à propos de la mention du *w3* « vol » perpétré par Sabni (col. 4 et 11), de l'expression *wnm jst.f* « manger (avec) ses propres biens/moyens » (col. 9), du verbe *sb3qq* « témoigner/innocenter (litt. éclaircir) » (col. 9) et de la mention d'une instance juridique appelée *wsht nt Hr* « la cour d'Horus » (col. 10)³³.

Concernant l'identité de ces interlocuteurs, qui partagent le même rang élevé de *h3ty-^c* « comte », plusieurs hypothèses ont été corrigées au fil du temps, qui méritent d'être énumérées. D'abord, E. Edel a fixé la lecture du titre de fonction de Sabni, *jmy-r3 sšw 'prw* « directeur des scribes de l'équipage », en remplaçant la proposition *jmy-r3 hmw-ntr* de P. Smither toujours suivie par certains auteurs³⁴. E. Wente et E. Eichler ont inversé le rôle des personnages par rapport à ce qui était compris dans les éditions précédentes : Irourehou/Irou est celui qui envoie la lettre, le destinataire est Merrênakht/Rê³⁵. L'hypocoristique Irou au dos de la missive est écrit *in extenso Jrw-rhw* (?) au *recto* : l'orthographe *Jrw-rm* que E. Edel et E. Wente avaient proposée est en revanche moins probable, comme l'énonce C. Manassa³⁶. Au dos de la lettre, le signe ☉ semble être l'hypocoristique de Merrênakht plutôt que le nom d'une divinité solaire après le titre de fonction : il convient désormais de lire *h3ty-^c jmy-r3 hmw-ntr R^c* « comte, directeur des prêtres, Rê (=Merrênakht) »³⁷. L'adresse au dos du feuillet mentionne donc, tête-bêche, les deux interlocuteurs et non seulement Irou (=Irourehou)³⁸. Enfin, la volonté d'identifier Sabni avec un gouverneur d'Éléphantine malgré son titre de technicien responsable des scribes dans les expéditions (*jmy-r3 sšw 'prw*) a mené

33. Cf. S. LIPPERT, *Einführung in die ägyptische Rechtsgeschichte: Einführung in die Quellentexte zur Ägyptologie*, (EQTÄ 5), Münster, 2008, p. 19 ; A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 133-135 ; R. JASNOW, « Egypt : Old Kingdom and First Intermediate Period », dans R. Westbrook, (dir.), *A History of Near Eastern Law* (HdO 72), Leyde / Boston, 2003, p. 96, 106, 130.
34. C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 153, i) ; E. EDEL, *Die Felsengräber der Qubbet el Hawa bei Assuan. II. Die althieratischen Topfsaufschriften. 1. Die Topfsaufschriften aus den Grabungsjahren 1960, 1961, 1962, 1963 und 1965, 2. Text*, Wiesbaden, 1970, p. 117. Pace E. EDEL, *Die Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa bei Assuan, I. Architektur, Darstellungen, Texte, archäologischer Befund und Funde der Gräber [QH 24 – QH 209]*, I, Paderborn / Munich / Vienne, 2008, p. cxv (n° 365 [?]). Pour *jmy-r3 sšw 'prw*, cf. D. JONES, *An Index of Ancient Egyptian Titles, Epithets and Phrases of the Old Kingdom I* (BAR-IS 866), Oxford, 2000, p. 210-211. P. SMITHER, *JEA* 28, 1942, p. 17.
35. E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 58 ; E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 22-24. Pace E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa*, p. cxv (n° 365 [?]) ; P. SMITHER, *JEA* 28, 1942, p. 16-19.
36. Sur la lecture du nom, cf. E. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 152, a) ; E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 22, n. 16.
37. G. VITTMANN, dans B. PORTEN (dir.), *Elephantine Papyri*¹, p. 34, n. 29 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 58. Pace A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 300 ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 289 ; P. SMITHER, *JEA* 28, 1942, p. 16-19..
38. Pace A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 300 ; E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 23 ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 289.

les historiens à proposer différentes théories sur son identité : Sabni de la famille d'Harkhouf (tombe QH 34n)³⁹, Sabni I fils de Mekhou (QH 25/26)⁴⁰, et Sabni II fils de Pepynakht/Heqaib (QH 35e)⁴¹. Récemment, C. Manassa a montré la difficulté de l'exercice : le nom Sabni est extrêmement courant à Éléphantine⁴². En dernière instance, la lettre ne relate aucun crime qui aurait été commis par un chef local en exercice.

Tenter d'identifier Sabni à un gouverneur ou un membre connu d'une famille au pouvoir permettrait de mieux cerner la date de rédaction du manuscrit, qui s'établit tout de même entre la fin de la VI^e et le début de la VIII^e dynastie, à une époque d'échanges fréquents et d'équilibres délicats entre les Égyptiens et les Nubiens, comme le texte de la lettre le laisse entendre⁴³.

Dans le deuxième papyrus mieux conservé, P. Berlin 9010 (env. L. 30, H. 23 cm), il manque le début avec peut-être la date et un intitulé⁴⁴. C'est un document commenté surtout pour sa valeur juridique car il s'agit d'un procès-verbal concernant un litige sur un héritage. Un homme appelé *T3w* (Tchaou), fils du défunt *Wsr* (Ouser), veut récupérer le patrimoine de son père qu'un notable appelé *Sbkhtp* (Sobekhotep) administrait jusqu'alors (peut-être quand Tchaou était mineur) : il souhaite ainsi devenir le véritable *paterfamilias*. Mais Sobekhotep s'y oppose et affirme posséder un écrit d'Ouser qui prouve que ce dernier lui avait confié définitivement tous ses avoirs : le document P. Berlin 9010 est l'injonction à faire comparaître trois témoins qualifiés pour certifier la validité de ce testament.

[... *jn.n*] (Col. X+1) [*Sbk*]htp pn [*sš rd.n šps-nswt*] *jmy-r3 'w Wsr jr.[t]w.f*
 [*s(j)p.f n.f*] (col. X+2) *hmt.f hrdw.f jšt.f nb m hnw.f r shrt hrdw [nbw]*
 (col. X+3) *nw Wsr pn jm jr(w) '3 r '33.f šrj r šrr.f dd.n T3w pn jwt(y) sp*
 (col. X+4) *jr sw jt.f m bw nb jr jn(n) Sbkhtp pn jrww 3 jqrw nw nht hr.[sn]*
 (col. X+5) *jr.t(y).sn b3w.k r.f ntr mj ntt jr.n.t(w) js sš pn hft dd Wsr pn [jm]*
 (col. X+6) *wnn m-hnw Sbkhtp pn jn.f jrww 3 (j)pn nw dd mdt tn r-gs.sn*
 (col. X+7) *sk Sbkhtp pn m wnm(w) n sbn.n.f jr nfr-n jnn.f jrww 3 ddw mdt*

39. Hypothèse de K. T. EL-DISSOUKY, *Elephantine in the Old Kingdom*, thèse inédite, Université de Chicago, 1969, p. 130.
40. Hypothèse défendue par P. Smither et G. Vittmann.
41. Hypothèse mise en avant par E. BROVARSKI (*Naga ed-Dêr in the First Intermediate Period*, Atlanta, 2018, p. 17), C. MANASSA (*ZÄS* 133, 2006, p. 162) et D. FRANKE (*Das Heiligtum des Heqaib auf Elephantine* [SAGA 9], Heidelberg, 1994, p. 11, n. 21). Pour la place de ce Sabni II dans la chronologie (fin VI^e dynastie ou après), cf. E. BROVARSKI, *Naga ed-Dêr*, p. 467, et E. BROVARSKI, « Overseers of Upper Egypt, Part 1 », *ZÄS* 140, 2013, p. 99 (individu n° 65).
42. C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 161-163. Cf. la liste d'attestations de ce nom dans E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I*, p. cxv.
43. C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 156-161.
44. Fac-similé et transcription, cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. II. Photographie, cf. G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie I*, pl. II. Pour une description technique, cf. G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 55-56, doc. 77. En ligne, cf. Record 400008 (= Pap. Berlin P. 9010), Project « Die ägyptische und orientalische Rubensohn-Bibliothek », ed. by Ägyptisches Museum und Papyrussammlung Berlin, <https://elephantine.smb.museum/record/ID400008/?lang=en> (consulté le 11.04.2015).

t[n] (col. X+8) r-gs.sn n mn ht nbt jm.f nt Wsr pn jmn m sz.f šps-snswt
jmy-r3 'w T3w

« (Col. X+1) Ce Sobekhotep [... apporta un écrit que fit écrire le noble du roi] directeur des interprètes, Ouser, [lui confiant] (col. X+2) son épouse, ses enfants et tous ses biens, afin de prendre soin de [tous les] enfants (col. X+3) de cet Ouser : traitant le grand suivant sa condition de grand, le petit selon sa condition de petit. Ce Tchaou déclara (col. X+4) que son père ne l'avait jamais fait, en aucun cas. Si ce Sobekhotep présente trois témoins efficaces en qui l'on peut avoir confiance (col. X+5) et qui feront (le serment) "Que ta puissance soit contre lui, ô dieu !" suivant lequel cet écrit fut rédigé conformément aux paroles de cet Ouser, (col. X+6) ce Sobekhotep deviendra propriétaire s'il produit ces trois témoins en présence desquels cette volonté a été prononcée, (col. X+7) alors ce Sobekhotep sera usufruitier. S'il ne produit pas les trois témoins (col. X+8) en présence desquels cette volonté a été prononcée, aucun bien de cet Ouser ne restera en sa possession, ils resteront entre les mains de son fils, le dignitaire royal, directeur des interprètes, Tchaou ».

Ce document P. Berlin 9010 a été publié par Kurt Sethe⁴⁵. Par la suite, le texte a été souvent proposé en traduction, sans modifications importantes dans l'interprétation : notamment par Hans Goedicke, Michael Green, Karl-Heinz Priese, Aristide Théodoridès, Andrew Ganley, Richard Jasnow, Nigel Strudwick, Alexandra Philip-Stéphan et Christopher Eyre⁴⁶. Parmi les observations faites, il a été question par exemple de savoir si le serment qui y est évoqué visait le défendeur Tchaou dans le cas où il aurait été mensonger – lecture de Kurt Sethe et Aristide Théodoridès – ou plutôt si c'était une phrase technique prononcée par les témoins afin de lever tout soupçon de parjure dans les procès, solution qui fait maintenant l'unanimité⁴⁷.



45. Première édition, cf. K. SETHE, « Ein Prozessurteil aus dem Alten Reich », *ZÄS* 61, 1926, p. 67-79.

46. Respectivement, cf. H. GOEDICKE, « Zum Papyrus Berlin 9010 », *ZÄS* 101, 1974, p. 90-95 ; M. GREEN, « A Means of Discouraging Perjury », *GM* 39, 1980, p. 33-39 ; K.-H. PRIESE, *Ägyptisches Museum*, Mayence, 1991, p. 274, doc. 171 ; A. THÉODORIDÈS, « Les contrats d'Hâpidjefa (XII^e dynastie, 20^e s. av. J.C.) », *Subsidia* I, 1995, p. 386-393 notamment ; A. GANLEY, « The Case of Sobekhotep and Tjau. Principle, Practice and Legal Procedure in the Sixth Dynasty », *DE* 53, 2002, p. 31-37 ; N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 186-187 ; A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 128-133, 261-262, doc. 57 ; Chr. EYRE, *The Use of Documents in Pharaonic Egypt* (Oxford Studies in Ancient Documents), Oxford, 2013, p. 103-105. Pour l'étude de certains passages, cf. E. DORET, *Narrative Verbal System*, p. 51 (Ex. 79), 54 (Ex. 87), 89 (Ex. 155). Pour des commentaires plus généraux, cf. également S. LIPPERT, *Einführung in die ägyptische Rechtsgeschichte*, p. 16-18, 28 ; R. JASNOW, dans R. Westbrook (dir.), *A History of Near Eastern Law*, p. 96, 109-112, 117, 120, 125 ; Br. MUHS, *The Ancient Egyptian Economy*, Cambridge, 2016, p. 28 (avec traduction), 32, 37.

47. Sur la question, cf. A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 132, n. 145.

Du fait de leur état extrêmement fragmentaire, aucun des documents du groupe P. Berlin 10523 transcrits par Georg Möller en 1911 n'a fait l'objet d'une publication ultérieure⁴⁸. Seul le fragment Berlin [O] 285 a été étudié par Elmar Edel, en 1992, dans son article consacré aux exemples des lettres d'Éléphantine témoignant de passages de la « formule memphite » dans l'*incipit* : cependant, une partie de ce dernier fragment était entretemps arrivé dans la collection alsacienne et E. Edel lui a attribué l'identifiant Str. 6, spécifique au dossier qu'il publiait⁴⁹. Il mentionne tout de même un fragment inédit qu'il a vu à Berlin et qu'il dénomme Berl. 1⁵⁰.

Or le lot P. Berlin 10523 contient environ deux cents fragments (quatre-vingts majeurs) presque tous inédits et en partie inaccessibles à ce jour⁵¹. Pour comprendre la manière de se référer à cette documentation (par ex. fragment P. Berlin 10523 [Ac]), il est important de prendre en considération le fait que G. Möller avait attribué une numérotation alphanumérique pour l'ensemble des feuillets berlinois et strasbourgeois qu'il étudiait. Son catalogage n'est plus facilement repérable. On peut néanmoins reconnaître certains fragments dans les indices paléographiques où l'auteur fait explicitement mention de fragments – à travers leur numéro spécifique – en illustrant le signe hiératique qu'il y a lu⁵². En définitive, ces identifiants demeurent utiles pour se référer à des fragments précis – même inédits – lorsqu'on connaît leur cote à travers ces indexes. Aujourd'hui, seul un sous-verre ayant été dernièrement reconditionné présente une (nouvelle) numérotation pour chaque fragment, de la lettre *a* à *y* (par ex. P. 10523s). Après un travail de restauration et reconditionnement, l'ensemble de la documentation (berlinoise et strasbourgeoise) mériterait de faire l'objet d'un catalogage exhaustif afin de permettre un référencement détaillé et efficace.

Enfin, le dossier berlinois est complété par le lot P. Berlin 23211, qui se compose de quatre-vingt-seize fragments inédits, conservés dans cinq sous-verres (P. 23211-1 à 5). On en trouvera une description technique dans le catalogue de la collection allemande publié par Günter Burkard et Hans-Werner Fischer-Elfert⁵³. Aucun des papyrus (la plupart sont opisthographes) n'est complet. Un travail de reconstitution des originaux, bien qu'abîmés, est en cours. Nous avons pu identifier les documents suivants : deux lettres ; un grand feuillet avec une liste de femmes (*recto*), un compte de biens relatif au  *dmd n zbd pn* « total de ce mois » (*recto*), un  *rht* « montant » mensuel de

48. Voir cependant G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 55-56, n° 77.

49. E. EDEL, « Unpublizierte althieratische Elephantine-Papyri aus Strassburg », dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Gegengabe: Festschrift für Emma Brunner-Traut*, Tübingen, 1992, p. 76, 79-80.

50. E. EDEL, dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 74-75.

51. G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 98-99, n° 143.

52. G. MÖLLER utilise ces identifiants tant dans l'index de sa publication, *Hieratische Papyrus III*, p. 19-25, que dans sa paléographie (*Hieratische Paläographie I*), où il reprend les signes qu'il a vu dans les fragments inédits. Ces cotes et les copies ont été reprises ensuite par H. GOEDICKE, *Old Kingdom Paleography*.

53. G. BURKARD & H.-W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 98-99, n° 143.

Str. Df	Comptabilité, mention de la localité de Hout-Snéfrou (Asfoun), opisthographie	V	P. Strasbourg 54
Str. Ep	Fragment de lettre	VIII	P. Strasbourg 54
Str. Fb	Fragment de lettre (?), époque du roi Pépy I ^{er} ou du roi Pépy II	V	P. Strasbourg 55
Str. Fd	Fragment de lettre (?), époque du roi Néferkarê (?)	V	P. Strasbourg 55
Str. Fg	Fragment de lettre, formule memphite, avec adresse au dos, interlocuteur féminin et un <i>jmy-r3 hmw-ntr</i>	V	P. Strasbourg 55

La numérotation alphanumérique qui leur a été attribuée (cf. tableau) correspond, comme pour les feuillets berlinois, à un système de catalogage créé pour l'ensemble des lots que G. Möller étudiait, catalogage qui n'est plus repérable en raison de managements ultérieurs des papyrus⁵⁴.

En 1992, Elmar Edel a publié, quant à lui, cinq fragments (fac-similé, transcription hiéroglyphique et traduction) dans une étude dédiée aux exemples issus des lettres d'Éléphantine qui comprennent des passages de la « formule memphite »⁵⁵. Il leur a donné un numéro qui est spécifique à ce dossier (Str. 2 à 6)⁵⁶. Il s'agit de débuts de lettres où ne subsistent que des traces de formules de salutation. L'adresse permet de connaître le statut des interlocuteurs, mais n'offre aucune information sur le type de contenu ou sur l'administration locale.

Si les papyrus hiératiques de la BNUS publiés par G. Möller ne représentent qu'une petite partie de ce lot, aucun n'a fait l'objet d'une édition avec traduction et analyse : très peu d'études ont été en fait menées sur les papyrus de la collection alsacienne. Les résultats apportés par E. Edel dans l'analyse des fragments moins connus ou inédits restent limités, malgré l'excellence de ses notes philologiques concernant, d'une part, la lecture du terme bateau-*shr(y)t* dans le fragment Str. Cb *verso* et, d'autre part, la reconnaissance de phrases de salutation relatives à la « formule memphite » que nous venons de mentionner⁵⁷. Le savant a identifié aussi le directeur de Haute Égypte *Šm3(i)* (Chémaï) mentionné dans le papyrus Str. Be+f du sous-verre P. Strasbourg 57, avec le célèbre vizir coptite du même nom, permettant ainsi de préciser la datation des archives d'Éléphantine (cf. *infra* § 3). Au-delà de ces commentaires, certains textes sont sporadiquement cités. Par exemple, les historiens qui s'intéressent au rôle de la communauté d'Éléphantine dans le maintien

54. Des numéros ont été conservés uniquement dans le sous-verre P. Strasbourg 61, qui vont de Str. G 126 à 152.

55. E. EDEL, dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 73-81.

56. Str. 2 = sous-verre P. Strasbourg 64 ; Str. 3 = s.-v. P. Str. 52 ; Str. 4 = s.-v. P. Str. 65 ; Str. 4 = s.-v. P. Str. 54. Le fragment Str. 6 correspond en partie au fragment Berlin [O] 285 de G. Möller.

57. Sur la lecture du bateau-*shr(y)t* (*Wb* IV, 209, 1 ; D. JONES, *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, Londres, 1988, p. 144, n° 64) dans le fragment en question, cf. E. EDEL, « Beiträge zum ägyptischen Lexikon », *ZÄS* 79, 1954, p. 89.

de rapports avec les Nubiens évoquent le fragment Str. Ba du sous-verre P. Strasbourg 56⁵⁸. De son côté, Henry G. Fischer enregistre l'attestation du signe hiéroglyphique de la tortue qu'on lit sur le fragment Str. Da dans P. Strasbourg 54, à l'occasion d'un renvoi paléographique dans son étude sur cet animal⁵⁹.

En dernier lieu, rappelons que les informations de type prosopographique (titres et anthroponymes) présentes dans la publication de G. Möller de 1911, tant en rapport avec les fragments de Berlin que ceux de Strasbourg, ont été ajoutées aux tableaux de l'édition récente de l'ouvrage d'E. Edel sur les monuments de Qoubbet El-Hawa, tableaux qui répertorient les individus et les titres attestés dans les textes de la ville et des nécropoles⁶⁰.

2.3 La collection américaine (P. Brooklyn 47.218.18)

Seule une lettre demeure intelligible parmi les fragments de Ch. Wilbour conservés au musée de Brooklyn. Il s'agit d'un papyrus opisthographe (env. L. 14,5, H. 12,5 cm ; pl. 2) recensé par plusieurs auteurs, dont William Kelly Simpson⁶¹. Il a été traduit partiellement par P. Posener-Kriéger et N. Strudwick⁶², puis publié récemment par nous-même⁶³. Le papyrus porte le numéro d'inventaire 47.218.18 (tandis que le numéro 47.218.157 signalé par certains auteurs dans le passé est un doublon), mais ce numéro concerne aussi l'ensemble de fragments minuscules arrivés avec le feuillet le mieux conservé et dont certains appartiennent à d'autres documents : une lettre envoyée par un homme qui se dit *b3k jm* « le serviteur ci-présent », fragment opisthographe comme celui où le récipiendaire est interpellé par l'expression *sš.k* « ton scribe » ; un registre où on lit *m dpt* « par/dans le bateau » ; une fraction de tableau organisé par jours ; des listes de personnes, dont un *š33b*, nom d'origine peut-être nubienne (?), etc.

Le document principal est une missive écrite par un fils à son père. Après l'adresse (col. 1 : *s3 dd hr jt. (f) mrrw.f 'nh. (w) wd3. (w) snb. (w)*) l'auteur ajoute des

58. D. VISCHAK, *Community and Identity in Ancient Egypt: the Old Kingdom Cemetery at Qubbet el-Hawa*, New York, 2015, p. 34, n. 69 ; K. T. EL-DISSOUKY, *Elephantine in the Old Kingdom*, p. 186-187 ; T. SÄVE-SÖDERBERG, *Ägypten und Nubien. Ein Beitrag zur Geschichte altägyptischer Aussenpolitik*, Lund, 1941, p. 12-13.
59. H. G. FISCHER, *Ancient Egyptian Representations of Turtles* (MMAP 13), New York, 1968, p. [9], n. 18.
60. E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I*, p. cii-cxxi (index prosopographique complet par individu, avec les titres).
61. W. K. SIMPSON, « The Memphite Epistolary Formula on a Jar Stand of the First Intermediate Period from Naga Ed-Deir », dans W. K. Simpson & W. M. Davies (dir.), *Studies in Ancient Egypt, the Aegean, and the Sudan. Essays in Honor of Dows Dunham*, Boston, 1981, p. 175.
62. P. POSENER-KRIÉGER, dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique II*, p. 32, n. 5 ; P. POSENER-KRIÉGER, *Les archives du temple funéraire de Néferirkarê-Kakaï (les papyrus d'Abousir)*, traduction et commentaire (BdE 65), Le Caire, 1976, p. 454, n. 4. Voir notamment la traduction de la formule dite « memphite » dans N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 180, § 98b.
63. A. PILLON, « Satis et Khnoum maîtres d'Éléphantine : une lettre savante de la fin de l'Ancien Empire (Papyrus Brooklyn 47.218.18) », *RdE* 68, 2017-2018, p. 109-139.

salutations conformes à la « formulation memphite » avec la mention de Ptah-ausud-de-son-mur comme soutien du destinataire (col. 2 : *ndm pth rsy jnb.f jb.f m 'nh [wrt nfrt]*) et d'un roi Néferkarê (Pépy II ou un souverain du début de la Première Période intermédiaire) qui participe à sa condition de bienheureux (col. 3 : *wn jm3h.k nfr.(w) hr k3 n Nfr-k3-r'*). Cet *incipit* est séparé du corps de la lettre par une ligne de démarcation méta-textuelle. Le début du discours est conservé : le fils affirme que le père a été protégé (*sfh* « délivré ») par « Satis et Khnoum, maîtres d'Éléphantine » (col. 4 : *jw sfh.n tw stt hnmw nbw 3bw [m...]*). Or cette épithète permet de reconsidérer en partie les croyances religieuses locales et individuelles à la fin du III^e millénaire, puisque le rôle de Khnoum comme maître d'Éléphantine, et véritable pair de Satis, est sans équivalent pour cette époque⁶⁴. Le dos de la lettre conserve une partie de l'adresse, avec l'ajout d'une formule de bénédiction inédite qui annonce une tradition épistolaire plus récente (*'nh.t(j) wd3.t(j) snb.t(j)*). La mention du nom royal Neferkarê permet de dater ce document tant du règne de Pépy II que de cinq rois éphémères homonymes de la VIII^e dynastie⁶⁵.

2.4 La collection turinoise (P. Turin Cat. 1980 = CG 54002)

L'*editio princeps* a été fournie par A. Roccati en hommage à Jaroslav Černý, qui avait attiré son attention sur ce document lors d'une visite au Museo Egizio⁶⁶. L'auteur a fourni par la suite une deuxième traduction⁶⁷. Il s'agit d'une lettre contenant une discussion sur des affaires agricoles et de menaces prononcées par l'expéditeur. Au-delà du contenu de la lettre, le document semble attester un cas de missive écrite, visiblement, par un supérieur (cf. *infra* § 6.4 sur les interlocuteurs et la voix d'un supérieur).

Les activités rurales décrites sont effectuées dans une province plus au nord que celle d'Éléphantine, c'est-à-dire auprès de *Jw-mjtrw* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏), la moderne Rizeiqat : la mention de cette localité liée traditionnellement à Gebelein – site fouillé pour le Museo Egizio – a fait penser, dans un premier temps, que la provenance du papyrus était cette ville. Pourtant, l'ancienneté de son entrée dans la collection turinoise (Schiaparelli travaille à Gebelein plus tard, à partir de 1910)⁶⁸, la présence de noms communs aux gens d'Éléphantine (*Mmj*, *Sn-k3w* et *Šm3j*)⁶⁹, le fait que la lettre mentionne des notables qui se déplacent pour atteindre

64. Sur l'apport à la géographie religieuse locale, cf. A. PILLON, *RdE* 68, 2017-2018, p. 130-131.

65. A. PILLON, *RdE* 68, 2017-2018, p. 132-133. La VI^e dynastie était suggérée par plusieurs auteurs sans tenir compte de ces rois homonymes, cf. par exemple H. GOEDICKE, *Old Hieratic Paleography*, p. xix. ; M. BELLION, *Catalogue des manuscrits hiéroglyphiques et hiératiques*, Paris, 1987, p. 95 ; H. DE MEULENAERE, dans *L'Égypte* IV, 1982, col. 694, s.v. « Papyrus Brooklyn » ; P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 454, n. 4 ; P. POSENER-KRIÉGER, dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique* II, p. 32.

66. A. ROCCATI, « Una lettera inedita dell'Antico Regno », *JEA* 54, 1968, p. 14-22.

67. A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 289-290, doc. 64b.


68. Cf. E. SCHIAPARELLI, « La missione italiana di Ghebelein », *ASAE* 21, 1921, p. 126-128.

69. Cf. E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa* I, p. CVIII (*Mmj*), CXIX (*Šm3j*). Pour *Sn-k3w*, cf. le fragment dans le sous-verre P. Strasbourg 52 *recto* (inédit).

la province où se situe Rizeiqat, sont parmi les indices qui assurent Éléphantine comme lieu de provenance.

Le papyrus est opisthographe, avec des traces d'encre au *verso* (inédit) très effacées et illisibles selon l'éditeur : l'adresse pourrait y avoir été écrite⁷⁰.

Par rapport à la première édition, la compréhension du texte est légèrement différente dans la traduction qu'en a fait E. Wente, notamment dans la deuxième partie de la lettre, où il est question d'intimidations⁷¹. La version d'E. Wente a été entièrement reprise ensuite en français par A. Philip-Stéphan, laquelle a préféré lire *dʒtt* « domaine (agricole) » à la place de *spʒt* « nome, district (agricole) » dans *sk smr w ty Sn-kʒw jy(w) r dʒtt tn* « alors que l'ami unique Senkaou vient dans ce domaine » ; elle retient une option que A. Roccati avait écartée⁷². Elle retient aussi le final traduit dans la première édition, italienne, alors que A. Roccati a apporté successivement des nouveaux éléments de lecture, éléments suggérés par G. Posener⁷³. N. Strudwick a traduit le document dans son anthologie, en suivant tant la dernière interprétation de A. Roccati que celle de E. Wente⁷⁴.

Par rapport à ces éditions, si on replace en première position un fragment qui avait été mis de côté lors de la restauration, il est désormais possible de modifier légèrement la lecture de la date, de l'adresse et du début de la lettre (**fig. 1** et **pl. 1**). À la ligne 1 : la date semble être « [An ...] mois 1 de *Chemou*, jour [...] » ; cela remplace « [...] Jour 3 [...] » proposé précédemment. À la ligne 2 : au début, on lit le titre *htmty ntr* « scelleur du dieu » (la lecture *htmty bjty* proposée dans les notes de l'*editio princeps* est à corriger) indiquant l'une des fonctions de l'auteur de la lettre ; plus loin, après la lacune, les trois traits horizontaux qui avaient été compris comme le chiffre 3 de la date, font partie d'une ligne de texte séparée par rapport à celle où apparaît le signe ☉ (« jour ») placé plus haut, et servent à écrire plutôt la fin d'un anthroponyme qui pourrait être *[J]n-jt.f* (?), précisant ainsi le nom de l'expéditeur. À la ligne 3 : le premier signe conservé est  (d'après photographie) et le texte se termine, après la lacune, avec un anthroponyme, *[M]mj*, que A. Roccati pense être le nom du destinataire⁷⁵ ; mais ce Memi est sûrement un troisième individu car il est mentionné dans le corps de la lettre avec le démonstratif *pn* « ce », un déictique signalant une personne déjà mentionnée ; Memi ne peut être le destinataire, puisque l'auteur s'adresse à son interlocuteur de manière directe par le pronom personnel (par ex. *rd.n.k stt* « tu as fait semer ») ; N. Strudwick propose de lire « [...de] Memi ». La lettre évoque des activités rurales (cf. *infra* § 4.2 sur les domaines agricoles dans la Vallée concernant l'administration à l'extérieur de la ville)⁷⁶.

70. L'ancienne restauration gêne la lecture du *verso* et n'est pas réversible. Communication personnelle de Susanne Töpfer ; avec l'expertise de Myriam Krutsch.

71. E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 57, doc. 65.

72. A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 299, doc. 93. Sur *dʒtt* et *spʒt*, cf. A. ROCCATI, *JEA* 54, 1968, p. 17, o).

73. A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 290, c).

74. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 179, doc. 97.

75. A. ROCCATI, *JEA* 54, 1968, p. 16, b).

76. Il est difficile de croire que ce papyrus mentionne des problèmes aux frontières entre la III^e et la IV^e province de Haute Égypte qui auraient été le prélude aux conflits survenus entre Ankhtyfy de Moalla et Thèbes (sous la IX^e dyn.). Pour cette hypothèse, cf. E. BROVARSKI,

2.5 La documentation des fouilles récentes allemandes (la lettre ELE P130)

Après avoir été brièvement mentionné dans un rapport de fouilles édité par Günter Dreyer, le papyrus a récemment fait l'objet d'une *editio princeps* par Hans-Werner Fischer-Elfert⁷⁷. Il s'agit d'un feuillet quasiment entier (L. 38, H. 15,5 cm), qui conserve l'ensemble des treize colonnes de texte qui ont été écrites par une fille (*szt.k jm*) à son père, sous forme de lettre. La marge supérieure est abîmée, ce qui rend difficile la compréhension de certains passages. Selon l'éditeur, l'adresse pouvait être placée à cet endroit.

La missive commence par quatre lignes de formules de salutation. Dans la première colonne, la phrase [... *s]wḏḏj jb n sztk jm r.s* « [...] une communication pour votre fille ci-présente à cet égard » introduit l'identité de l'auteur, en précisant, selon nous, qu'il s'agit d'une réponse⁷⁸. La locution *swḏḏj jb* est ici un élément précurseur, qui rappelle le style épistolaire du Moyen Empire, où la phrase [*s]wḏḏj jb pw n nb.(j)* « C'est une communication pour (mon) maître » permet de s'adresser au bénéficiaire d'une missive⁷⁹. Suivent des phrases issues du formulaire dit « memphite », avec quelques variations originales, comme la mention des dieux de Haute Égypte à la place de Ptah-au-sud-de-son-mur, ou encore l'emploi d'expressions inédites à cette époque, par exemple la formule *s(b) r jmzḥ n ḏt* à la fin de la phrase [*snḏm ntrw nbw] šm' jb.k m 'nh wr jzwt nfrt* qui n'était pas connue avant la composition de la *Kemyt*⁸⁰. Dans ce formulaire, la mention du nom royal Méryrê (col. 3 : [...*kz n] Mry-r' 'nh nb ḏt r nhḥ ḥs.t.f mrrt.f jm*) permet à H.-W. Fischer-Elfert de dater ce document après la trente-sixième année de règne de Pépy I^{er}⁸¹.

La femme répond à une lettre de son père. Elle manifeste un sentiment de chagrin, mais se félicite aussi de lire que le père est en bonne santé : (col. 5) [...] *nhw m jb pn n sztk jm sḏm [ḥ]rt.k nfrt* « [...] la perte dans ce cœur de ta fille ci-présente, ayant été informée de ta bonne condition ». Elle fait mention du déplacement de sa mère en Basse Égypte et que cette question faisait l'objet de la précédente missive : (col. 6) *w[...].t.s r jṯt.s r t3-mḥw jw mwt n sztk jm jṯ.s r t3-mḥ[w]* (« [On a fait en sorte] qu'elle (*scil.* la fille elle-même ?) l'amène en Basse Égypte. Ainsi la mère de ta fille ci-présente est emmenée en Basse Égypte ». Elle poursuit son discours avec une accusation : (col. 7) [*jr ḏdt] r mḏḏt tn jw.j r st jrrt šmw nj ḥnkyt.s jw js ḏd rd.n.f s(y) n.s* « [En ce qui concerne ce qui a été dit] dans ladite lettre, je deviens une femme qui passe l'été sans son lit, bien qu'on ait dit qu'on le lui aurait donné ». Le propos ensuite devient obscur en raison des lacunes, mais il est question d'une lettre et de réclamations qui concernent aussi d'autres objets (tissus et colliers-*mnyt*), avec la mention d'intermédiaires chargés

Naga ed-Dêr, p. 35.

77. H.-W. FISCHER-ELFERT, dans P. Kopp (dir.), *Funde und Befunde*, p. 237-239, pl. 20.

78. H.-W. FISCHER-ELFERT, dans P. Kopp (dir.), *Funde und Befunde*, p. 238 traduit : « [*Mitteil*] *ung deiner-Tochter-da diesbezüglich* ».

79. Sur l'expression au Moyen Empire et ses variantes, cf. T. G. H. JAMES, *Ḥekanakhte Papers*, p. 129.

80. Cf. T. G. H. JAMES, *Ḥekanakhte Papers*, p. 123, qui pense cette expression est un ajout tardif au Moyen Empire.

81. H.-W. FISCHER-ELFERT, dans P. Kopp (dir.), *Funde und Befunde*, p. 238-239, n. 719.

de leur gestion, notamment un *Jkm* (Ikem) qu'elle définit comme *nb(.j)* « (mon) seigneur » et qui n'a pas fait parvenir à la femme ce qu'elle demande.

3. DATATION

Le *ductus* des signes, le graphisme dépourvu des hardiesses cursives et des ligatures qui apparaissent au Moyen Empire, les données paléographiques, phraséologiques et de prosopographie, sont tous des indices convergents qui datent le dossier de la fin du III^e millénaire⁸². Bien que certains fragments comportent des dates, celles-ci n'indiquent souvent que le mois, la saison et le jour. Lorsqu'une année est mentionnée, il est périlleux de la situer au sein d'un règne précis. Cependant, on peut noter la présence d'années de règne assez élevées, par exemple « [An ?] 29, mois 2 de *Peret*, jour 5 » (P. Berlin 10523 Aw 22 *recto*) et « [A]n 20, mois 2 de *Akhet*, jour [...] » (P. Berlin 10523 Cm 71) : il s'agit de dates qu'on peut attribuer seulement à Pépy I^{er} ou Pépy II⁸³.

Plusieurs noms de rois de la VI^e dynastie sont mentionnés dans la « formule memphite » des documents épistolaires, où l'auteur de la missive évoque le statut de *jm3h* « pensionné » qu'il souhaite que le destinataire de la lettre atteigne auprès du *ka* d'un roi spécifique : *wn jm3h.k nfr.(w) hr k3 n N* « Que ton statut de pensionné soit bon auprès du *ka* de N »⁸⁴. L'adjonction de l'épithète '*nh.(w) dt* ou de l'une de ses variantes après le nom royal, qualifie, selon une étude menée par Yannis Gourdon sur les textes historiques de l'Ancien Empire, le roi vivant à l'époque où le texte a été rédigé : il pourrait s'agir d'un critère de datation solide⁸⁵. Si cette hypothèse est correcte, certaines lettres pourraient être datées précisément des rois Pépy I^{er}, Mérenrê et Pépy II⁸⁶. Par ailleurs, nous retrouvons ces noms dans des comptabilités, à l'encre rouge (inédits). Dans les fragments comptables, nous lisons également le nom de Téli, fondateur de la VI^e dynastie, ce qui étend plausiblement la période considérée (fragment sous-verre P. Berlin 23211-2 [r] *recto*).

Si la VI^e dynastie est bien présente dans la documentation, un roi est mentionné parmi les noms royaux attestés dans le formulaire memphite qu'on ne saurait placer ni à la VI^e dynastie ni avant, et que les spécialistes associent donc à la VIII^e dynastie. Le nom du souverain est communément lu *Shm-k3-r'* (« Puissant est le *ka* de Rê ») malgré les difficultés de lecture du signe hiéroglyphique

82. Cf. également A. PILLON, *RdE* 68, 2017-2018, p. 131-132.

83. Pour le fac-similé, cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VII.

84. J. P. ALLEN, *The Heqanakht Papyri* (PMMA 27), New York, 2002, p. 19, 49 (= III 3) propose une interprétation différente : « Que ton statut final de pensionné puisse être auprès du *ka* du roi (...) ».

85. Y. GOURDON, « Rois vivants et rois défunts dans les inscriptions événementielles de la fin de l'Ancien Empire », dans R. Legros (dir.), *Cinquante ans d'éternité : jubilé de la Mission archéologique française de Saqqâra*, *MAFS* 5 (BdE 162), Le Caire, 2015, p. 262-264 notamment.

86. Cf. par exemple dans G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. III.

† (*šhm* ou *'nh* ?)⁸⁷. À la lumière de cette attestation royale inédite, E. Edel a proposé d'étaler la datation des archives d'Éléphantine de la VI^e dynastie jusqu'à la VIII^e dynastie⁸⁸. Il invoque même un deuxième indice, en signalant la mention d'un haut dignitaire qui, par ses titres et son nom, semble correspondre au célèbre *h3ty-* « comte » et *jmy-r3 Šm'* « directeur de Haute Égypte » Chémaï des décrets de Coptos, qui fut nommé vizir par le roi Néferkaouher de la VIII^e dynastie. Bien que cette identification demande à être vérifiée (cf. *infra* § 4.5 sur le rapport avec les *jmyw-r3 Šm'*), elle fait désormais l'unanimité parmi les chercheurs⁸⁹.

À la lumière de cette documentation, il n'y pas de raisons valables de limiter la datation des archives d'Éléphantine à la seule VI^e dynastie, comme certains auteurs le font parfois⁹⁰. La fin de la dynastie memphite (VII^e/VIII^e dyn.) est bien représentée dans la documentation, et peut-être même le début de la dynastie héracléopolitaine (IX^e dyn.). En effet, le nom d'un roi Néferkarê apparaît souvent dans les lettres : il pourrait s'agir de Pépy II, mais rien n'empêche de penser que ce nom est celui d'un roi du début de la Première Période intermédiaire, puisque cinq souverains éphémères portent ce nom jusqu'à la IX^e dynastie⁹¹.

Une importante quantité de papyrus et de fragments provenant de cette ville devrait donc être classée parmi les sources documentaires de la fin de la dynastie memphite et peut-être du début de la dynastie héracléopolitaine, c'est-à-dire de la fin de l'Ancien Empire et du début de la Première Période intermédiaire. La production des documents du III^e millénaire qui sont conservés s'étale sur une période longue de plusieurs générations, au moins un siècle.

4. LES RAPPORTS ADMINISTRATIFS AVEC L'EXTÉRIEUR DE L'ÎLE

À défaut de papyrus complets, la phraséologie, le lexique et les éléments de prosopographie présents dans les fragments préservés suffisent pour apprécier la nature administrative et institutionnelle de ces archives. La comparaison avec les

87. Papyrus Berlin P. 10523 [O] 285 = G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. V ; E. EDEL, dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 76, fig. 6. Sur la lecture *Šhm-k3-r'* pour ce roi, cf. récemment Hr. PAPAŽIAN, « The State of Egypt in the Eighth Dynasty », dans P. Der Manuelian & T. Schneider (dir.), *Towards a New History for the Egyptian Old Kingdom* (Harvard Egyptological Studies 1), Boston, 2015, p. 401 ; R. LEPROHON, *The Great Name. Ancient Egyptian Royal Titulary*, Atlanta, 2013, p. 47 ; A. SPALINGER, *SAK* 21, 1994, p. 308, n. 89.
88. E. EDEL, dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 80 ; E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II. I/2, p. 107.
89. Récemment, cf. par exemple E. BROVARSKI, *Naga ed-Dêr*, p. 17 ; C. MANASSA, *ZĀS* 133, 2006, p. 155.
90. Cf. par exemple G. BURKARD & H.W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 70. L'hypothèse de la VIII^e dynastie a été acceptée par d'autres, cf. par exemple N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 178 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 54, 58 ; voir également les références à la note précédente.
91. Cf. E. BROVARSKI, *Naga ed-Dêr*, p. 17 (sur la date de P. Brooklyn 47.218.18) et p. 19 (derniers Neferkarê). Sur ces rois, cf. K. RYHOLT, « The Late Old Kingdom un the Turin King-List », *ZĀS* 127, 2000, p. 98-99.

tablettes issues des fouilles de la résidence des gouverneurs de Balat/Ayn Asil dans l'oasis de Dakhla, qui mettent en évidence les dynamiques administratives relatives à un palais local de la fin du III^e millénaire, est également utile pour mieux comprendre le caractère citadin et officiel de la documentation⁹².

4.1 Des échanges avec les populations étrangères

Dans les communications épistolaires, le rapport entretenu avec les populations étrangères voisines est certainement l'une des préoccupations majeures des notables locaux. Cet intérêt pour les populations provenant notamment de Nubie coïncide avec l'idée qu'on peut se faire des activités administratives liées au rôle stratégique d'Éléphantine dans le Sud. Les raisons justifiant les contacts avec les populations étrangères étaient le commerce, mais également les affaires militaires.

La lettre P. Berlin 8869 évoque des activités illicites qui remettent en cause la bonne relation entretenue avec ces populations. En particulier, il est question d'un 'w3 « vol » commis « contre la terre » (*jr.n.fr t3* [ligne 11]) par un haut dignitaire local, un *h3ty-*, le *jmy-r3 sšw 'prw* « directeur des scribes des équipes » Sabni⁹³. Ce méfait porte atteinte aux intérêts du responsable d'expédition (*htmty ntr*) Irourehou, lequel écrit cette lettre à son collègue Merrênakht pour demander sa position dans l'affaire et pour lui confirmer la sienne. Ces activités illicites risquent de mettre en péril les relations pacifiques établies avec les troupes mercenaires originaires des pays de Medja et Ouaouat. Irourehou informe Merrênakht qu'il souhaite dénoncer le détournement, mais en même temps il ne veut pas causer un conflit avec les troupes étrangères, ce que Merrênakht veut éviter, car lui-même garde les contacts avec ces populations :

(Ligne 4) *jr wnn h3b js sš.k [n] sn.k jm* (l. 5) *dj sš.k s[r]ht 'w3 jry r sn.k jm ht m st jr swt wnn jrr js* (l. 6) *sš.k nn r sd 'h3 hr m33 [sš].k h3sty (...)* (l. 7) *m33 r:f sn.k jm m mrr r:f sš.k h3ty- 'htmty bity [smr w 'ty] jmy-r3 sšw 'prw S3bnj* (l. 8) *r sn.k jm*


« (Ligne 4) Si c'est que ton scribe (= toi) a écrit [à] ton frère ci-présent (= moi) (l. 5) pour que ton scribe (= toi) met[te au] jurant ton frère

92. Sur les lettres de Balat/Ayn Asil, cf. *pars pro toto* L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-'Ayn Asil », *BIFAO* 98, 1998, p. 303-315. Sur les archives oasiennes, cf. L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town and Its Archive », dans J.C. Moreno García (dir.), *Ancient Egyptian Administration* (HdO 104), 2013, p. 197-214 ; L. PANTALACCI, « Archivage et scribes dans l'oasis de Dakhla (Égypte) à la fin du III^e millénaire », dans L. Pantalacci (dir.), *La lettre d'archive* (Topoi : Orient-Occident, Supplément 9), 2008, p. 141-153. Voir également l'article de L. Pantalacci dans ce même volume. Pour une reconstitution historique plus générale, avec un commentaire sur cette documentation, cf. Sch. ALLAM, « De l'Oasis Dakhlah dans l'Antiquité », *ZÄS* 136, 2009, p. 99-106.

93. Il est important de rappeler que le titre de ce Sabni n'est pas *jmy-r3 hmw-ntr* comme il a été interprété initialement et comme on le lit encore dans certains travaux (*pace* A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 299 ; E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I*, p. cxv, individu n° 365).

ci-présent (= moi) du vol qui a été commis contre ton frère ci-présent (= moi), tout est en ordre (litt. place). Si au contraire c'est que (l. 6) ton scribe (= toi) a agi ainsi pour écarter le conflit puisque ton [scribe] (= toi) a vu les deux pays étrangers (= Medja et Ouauat) (...) (l. 7) alors ton frère ci-présent (= moi) verra si ton scribe (= toi) aime le comte, scelleur du roi, [ami unique], directeur des scribes des équipes Sabni, (l. 8) plus que ton frère ci-présent (= moi) ».

La volonté de maintenir un rapport pacifique correspond à une stratégie militaire précise : les Nubiens étaient parfois recrutés pour assurer la protection des groupes expéditionnaires d'Éléphantine. Ce rapport est explicité notamment dans l'autobiographie du gouverneur Sabni II fils de Pepynakht/Heqaib – probablement le Sabni de la lettre selon C. Manassa – où celui-ci déclare : *jw 'w shtp.n.(j) hr jmntt j3btt nt W3w3t r jnt tst n ms'.(j) m htp* « Les interprètes (ou troupes auxiliaires)⁹⁴ que j'ai payés étaient à l'ouest et à l'est de Ouauat pour conduire en sécurité (= sans danger) la troupe de mon armée »⁹⁵. Le lien établi dans P. Berlin 8869 entre un délit commis par un Égyptien et la volonté de respecter des troupes nubiennes rappelle une phrase de l'autobiographie d'un autre Sabni, fils de Mekhou et chef expéditionnaire, lequel conteste avoir jamais détourné des biens de la Résidence en faveur des Nubiens : *n sp dj.(j) sm m3 'w nb n s 'w Nhsjw nb m hnw ht hn[w...] hs.(tj).(j) hr.s '3* « Je n'ai jamais fait de dons à un homme ou à quelconque interprète ou Nubien avec les propriétés de la Résidence [...] et j'ai été loué grandement pour cette raison »⁹⁶. Est-ce le contexte juridique qui fait l'objet de l'accusation de Irourehou à Sabni ? Qu'il s'agit d'un vol concernant des patrimoines fonciers est suggéré également par le statut du fonctionnaire Hotep impliqué dans l'affaire, puisque celui-ci est *jmy-r3 pr* « intendant » : Merrénakht le contacte afin qu'il s'assure qu'Irourehou agisse conformément à sa volonté. Irourehou répond à cette enquête de Merrénakht à travers sa lettre où il veut clarifier sa position :

94. Sur le terme 'w (ou j3 'w) qui était employé positivement pour indiquer des bilingues, ceux capables d'employer une langue qui n'était pas la leur, donc tant les bilingues égyptiens (parfois des traducteurs) que les étrangers égyptianisés, cf. L. D. BELL, *Interpreters and Egyptianized Nubians in Ancient Egyptian Foreign Policy. Aspects of the History of Egypt and Nubia*, thèse inédite, Université de Philadelphie, 1976, p. 63, 74 ; H. GOEDICKE, « The Title  in the Old Kingdom », *JEA* 49, 1960, p. 60-64, puis H. GOEDICKE, « An Additional Note on 'Foreigner' », *JEA* 52, 1966, p. 172-174, A. H. GARDINER, « The Egyptian Word for "Dragoman" », *PSBA* 37, 1915, p. 125. Avec ce terme on désigne aussi des troupes de ces étrangers travaillant pour les institutions égyptiennes, « particulièrement aptes aux actions sur les confins et aux expéditions en zone désertique », d'où la traduction « troupes auxiliaires », cf. P.-M. CHEVEREAU, « Contribution à la prosopographie des cadres militaires de l'Ancien Empire et de la Première Période intermédiaire », *RdE* 38, 1987, p. 23.
95. Pour l'inscription, cf. *pars pro toto* : N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 339, doc. 244, ligne 2 ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 214-215 ; L. HABACHI, *Sixteen Studies on Lower Nubia* (Supplément aux Annales du Service des Antiquités de l'Égypte 23), Le Caire, 1981, p. 21, fig. 5. Pour le contexte historique, cf. C. MANASSA, *ZAS* 133, 2006, p. 162-163.
96. *Urk.* I 137, 4-6 (biographie de Sabni I, fils de Mekhou) ; cf. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 336, doc. 243, lignes 5-6.

(Ligne 3) *Jw rd.n sn.k jm ['Jw(y).f tp-r3 n wpt h3bt.n sš.k smr w 'ty jmy-r3 pr Htp hr.s (l. 4) n mrwt nfr n jrr.n sn.k jm ht nb msdt sš.k*


« (Ligne 3) Ainsi, ton frère ci-présent (= moi) a pris connaissance de l'affaire pour laquelle ton scribe (= toi) a envoyé l'ami unique et intendant Hotep (l. 4) afin que le frère ci-présent (= moi) ne fasse pas ce que ton scribe (= toi) ne veut pas ».

Irourehou termine son message ainsi :

(Ligne 12) *Jw gr m3.n smr w 'ty jmy-r3 pr Htp nfr n 'h ' sn.k jm n tst nt Md3 W3w3t (l. 13) n mrwt nfr n jr sn.k jm msd[d[t sš.k]*

« (Ligne 12) Dès lors l'ami unique et intendant Hotep a vu que ton frère ci-présent (= moi) ne s'oppose⁹⁷ pas aux troupes de Medja et Ouauat (l. 13) afin que ton frère ci-présent (= moi) ne fasse pas ce que [ton scribe (= toi) d]éteste ».

À la lumière de ces extraits, il nous semble vraisemblable que la faute de Sabni ait été d'avoir détourné, au bénéfice de troupes nubiennes, des propriétés de la ville, ou de la Résidence, que Irerehou administrait. Ni Merrênakht ni Irourehou ne veulent contrarier les Nubiens, mais le silence d'Irourehou, que Merrênakht pourrait exiger, pourrait se retourner contre lui s'il ne dénonce pas Sabni, puisque cet épisode de corruption fait l'objet d'une enquête auprès de la Cour d'Horus.

De manière surprenante, les activités militaires auxquelles les notables d'Éléphantine participaient régulièrement en raison de leur maîtrise des pistes et des opérations expéditionnaires, missions que les gouverneurs mentionnent fièrement dans les textes biographiques de leurs tombes, ne sont guère évoquées dans la documentation hiératique. Jusqu'à plus ample information, aucun papyrus n'est pour l'instant en rapport direct avec ces activités. Seul un petit fragment du lot P. Berlin 15023 ([Ah] 8) permet de reconnaître une référence explicite à des  *hftyw* « ennemis »⁹⁸. Sans aucun doute, cette absence est due au hasard des découvertes car l'organisation de missions – militaires mais aussi commerciales – faisaient certainement l'objet de pratiques administratives. Il est question cependant d'ambassades. Le fragment Str. Ba verso (sous-verre P. Strasbourg 56) évoque une rencontre fixée entre un groupe d'officiers égyptiens et un groupe de Nubiens qui descendent le Nil pour les rejoindre à un endroit préétabli (pl. 3) :

(Col. 2) [...N]hsjw m-hd r bw nt srw [...]

« (Col. 2) [... les N]ubiens ont descendu (le Nil) jusqu'à l'endroit (où se trouvaient) les officiers égyptiens [...] »

97. Sur le sens de 'h' ici, cf. C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 153-155.

98. Cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 19, n° A80 (tableau paléographique). Transcription collationnée d'après photographie.

La mention de *srw* qui se trouvent dans un lieu pour rencontrer des Nubiens n'est pas étonnante si l'on considère que ce terme *sr* ne désigne pas des juges, contrairement à l'interprétation souvent proposée : il s'agit d'un terme pour indiquer des officiers ou des dignitaires qui exercent un pouvoir juridique sur des gens dans les limites de la mission ou de la fonction qui leur est attribuée par les institutions étatiques⁹⁹. Des groupes de *srw* qui se déplacent en délégation sont attestés en rapport avec les activités extractives de la Première Cataracte, à une époque contemporaines de ces archives. Dans une scène de la tombe du vizir Chémaï de Kom el-Koffar/Coptos (VIII^e dynastie) un groupe nombreux de *srw* est figuré dans l'acte d'inspecter les activités de transport d'un sarcophage en granit, depuis Éléphantine vers le Nord¹⁰⁰.

Ce témoignage de rencontres avec des groupes de Nubiens n'est pas sans rappeler les missives de Semna (connues sous le nom de « Semnah Despatches ») datées de Sésostri III¹⁰¹. Ces lettres illustrent la manière dont les officiers de cette forteresse égyptienne de Nubie contrôlaient les déplacements des gens qu'ils recensaient, et à propos desquels ils faisaient rapport à leurs supérieurs : certains groupes arrivaient jusqu'au fort égyptien pour commercer, d'autres étaient repérés par des patrouilles dans les pistes de l'arrière-pays désertique.

Un autre trait en commun avec l'exemple d'Éléphantine est le témoignage de la rédaction de copies de lettres (*mjt mdjt*) et documents dans la pratique épistolaire. Voici la continuation de la lettre Str. Ba verso (sous-verre P. Strasbourg 56 ; pl. 3) :

(Col. 3) [...] *nfr n dd.k jn.t(w) n.(j) mjt mdjt n* [...]

« (Col. 3) [...] tu n'as pas fait en sorte que me soit amenée une copie de la lettre de [...] ».

D'une part, les lettres de Semna sont de véritables copies envoyées à un officier ; d'autre part, le feuillet d'Éléphantine évoque l'ordre d'en procurer une à

99. Les *srw* exerçaient *de facto* un pouvoir juridique sur leurs subordonnés, mais les tâches qui leur étaient confiées pouvaient être de nature différente : il s'agissait d'agents de la Couronne (H. G. FISCHER, *Dendera in the Third Millenium BC: down to the Domination of Upper Egypt*, New York, 1968, p. 100, n. 458), de « dirigeants » (P. VERNUS, *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Arles, 2010², p. 117). Sur la traduction « juge, magistrat », qui est une interprétation contextuelle, cf. *Wb* IV, 188,3-188, 9 ; *AnLex* I, p. 331 ; II, p. 336 ; III, p. 261 ; récemment, A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 51-52. Sur l'absence de véritables juges, cf. *pars pro toto* cf. Sch. ALLAM, « Justice seigneuriale (à travers le conte de l'Oasien) », *DC* 47, 2004/1, p. 31, avec ses remarques dans Sch. ALLAM, « Un droit pénal existait-il *strictu sensu* en Égypte pharaonique ? », *JEA* 64, 1968, p. 65-68.

100. Pour la présence de *srw* dans les activités de transport des blocs de pierre d'Éléphantine vers Coptos à la VIII^e dynastie, cf. bloc QM n° 186 provenant de Kôm el-Koffar, dans M. F. MOSTAFA, *The Mastaba of Šmꜣj at Nag' Kom el-Koffar*, *Qift I. Autobiographies and Related Scenes and Texts*, Le Caire, 2014, p. 101-104, pl. 21-22.

101. Sur ce dossier, cf. B. KRAEMER & K. LISZKA, « Evidence for Administration of the Nubian Fortresses in the late Middle Kingdom: The Semna Despatches », *JEH* 9, 2006, p. 1-65 ; P. SMITHER, « The Semnah Despatches », *JEA* 31, 1945, p. 3-10.

l'auteur du document¹⁰². L'ambassade faisait donc l'objet d'un rapport officiel qui engageait une hiérarchie de fonctionnaires. La lettre Str. Ba est le résultat de ces échanges officiels internes.

4.2 Des domaines agricoles dans la Vallée

En raison peut-être de l'exiguïté des terrains agricoles dans la région de la Première Cataracte, la ville d'Éléphantine dépendait en partie d'une production externe à la province. Pour cette raison, il est possible que les institutions de l'île aient détenu des champs dans d'autres régions. Nous avons évoqué plus haut le fait que la lettre P. Turin Cat. 1980 = CG 54002 (**fig. 1** et **pl. 1**) confirme que des activités agricoles étaient menées dans la localité de *Jw-mjtrw*, la moderne Rizeiqat, la limite nord de la III^e province de Haute Égypte, rive ouest¹⁰³.

(Col. X+3) [...] *ḏd.n.f.n.(j) wnt rd.n.k stt* (col. X+4) *1 ḥq3t bdt m Nḥn [...]*
sq3.n Mmj pn (col. X+5) *r-gs smr (w'ty) jmy-r3 ḥmw-ntr M[...]* *Jw-mjtrw*
 (col. X+6) *ḥr ḥr n smr w'ty Šmj sk smr w'ty Sn-k3w* (col. X+7) *jy(w) r sp3t*
 (?) *tn jw [...]* *m ḥry-jb ḏ3tt* (X+8) *ḥr jrt wšrt m jt n s ḥn' jt-Šm'f*

« (Col. X+3) [...] Il m'a dit que tu as fait semer (col. X+4) un boisseau de blé dans (le nome d') Hiérakonpolis [...] qu'a cultivé ce Mémi (col. X+5) en présence de l'ami (unique), directeur des prêtres M[...] à Rizeiqat (col. X+6) sous le contrôle de l'ami unique Chémaï alors que l'ami unique Senkaou (col. X+7) a rejoint ce nome (ou domaine ?) ; [...c'est moi qui m'appliquerai ?] dans le domaine (col. X+8) à cultiver les terrains secs avec le blé d'un homme et son orge de Haute Égypte (...) »¹⁰⁴.

Le fait que le notable Memi cultive en présence d'un *jmy-r3 ḥmw-ntr* « directeur des prêtres » porte à croire que les terres faisaient partie d'un domaine sacré (probablement une possession de la déesse Satis). Cette situation ne serait pas insolite. À Coptos, deux décrets royaux de la fin de l'Ancien Empire (VI^e-VIII^e dyn.) évoquent l'ouverture de nouveaux champs dans plusieurs provinces au bénéfice du temple de Min à Coptos, avec l'accord des scribes de chaque unité territoriale ; tandis que des hauts dignitaires participent à la cérémonie de bornage de ces

102. Sur le caractère des lettres provenant de Semna, cf. B. KRAEMER & K. LISZKA, *JEH* 9, 2006, p. 15, 16, 54 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 4 ; P. SMITHER, *JEA* 31, 1945, p. 4.

103. Le toponyme semble noté aussi dans un fragment de papyrus du lot P. Berlin 10523 d'après L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 242, n. 16. La localité se situe à la frontière entre la III^e et IV^e province de Haute Égypte : certains chercheurs la situent dans le nome thébain. Sur le toponyme, cf. en dernier lieu les notes de synthèse dans P. MEYRAT, *Les papyrus magiques du Ramesseum* (BdE 172), Le Caire, 2019, p. 202 ; E. FIORE MAROCHETTI, *The Reliefs of the Chapel of Nebhepetre Mentuhotep at Gebelein* (CGT 7003/1-277) (Culture and History of the Ancient Near East 39), Leyde / Boston, 2010, p. 6-8.

104. La numération des colonnes suit notre reconstitution des fragments.

terrains, avec l'ostension par exemple de colliers-*mnyt* et d'étoffes-*snd* spécifiques, accomplissant des sacrifices d'animaux, comme pour la fête de la divinité¹⁰⁵. Par ailleurs, une lettre de Balat nous apprend que l'entretien des propriétés foncières, même celles d'un domaine sacré, était parfois du ressort de particuliers : un notable est nommé comme responsable d'une partie des exploitations du dieu local Igar¹⁰⁶. L'exemple oasisien est comparable à la situation décrite dans le papyrus turinois. Peu importe qu'il s'agisse de terrains sacrés ou de champs appartenant à une institution citadine, des particuliers ainsi que notables ayant le rang de *smr* (*w'ty*) « ami (unique) » sont responsables de charges agricoles pour le compte d'une institution supérieure. Leur conduite est susceptible d'être évaluée par des officiers (*srw*), comme l'évoque la fin de la lettre P. Turin Cat. 1980 = CG 54002, où l'auteur avertit son subordonné des conséquences de mauvaises actions (**fig. 1** et **pl. 1**) :

(Col. X+9) (...) *m(j)* (col. X+10) *r pds*¹⁰⁷ *n spzt*¹⁰⁸ *wpwt(y).(j) j[y.tj]*¹⁰⁹ *r rdt rh.k dw* (col. X+11) *d3yt stm [...]* *h3b hrww* (col. X+12) *jn hm s3w tw n srw jw.(j) r jrt r hbd.k*

« (Col. X+9) Viens (Col. X+10) au rivage du nome (ou domaine) ! Mon messager est arrivé pour te faire savoir combien sont néfastes (col. X+11) la transgression et l'insolence des gens malhonnêtes (col. X+12). Or prends garde aux officiers-*sr* car j'agirai de façon que tu n'aimerais pas »¹¹⁰.

105. Sur le bornage de nouveaux domaines dans différentes provinces pour Min de Coptos, cf. par exemple les décrets Coptos G, l. 10 (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente aus dem Alten Reich* [ÄA 14], Wiesbaden, 1967, p. 128, fig. 10) et Coptos L, l. 8-9 (= H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 165, fig. 17).
106. Fouilles de l'Ifao, Balat/Ayn Asil, tablette 5051. Plus généralement, cf. L. PANTALACCI, « Agriculture, élevage et société rurale dans les oasis d'après les archives de Balat (fin de l'Ancien Empire) », dans J.C. Moreno García (dir.), *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne : état de la question et perspectives interdisciplinaires*, CRIPEL 25, 2005, p. 79-91.
107. Nous proposons de rapprocher ce terme du substantif féminin *pdswt*, connu à partir du Moyen Empire pour désigner les « plaines côtières », cf. *Wb* I, 567, 5-6. La traduction « embarcadère » que certains proposent, sans transcrire le texte, suit une suggestion de G. Posener que A. Roccati évoque (*Littérature historique*, 290, c).
108. Peut-être *d3yt* « domaine » ?
109. Malgré l'état dégradé du feuillet, nous lisons clairement le haut du signe hiéroglyphique 𓆎 à la place de 𓆏 .
110. La numérotation des colonnes suit notre reconstitution des fragments. La dernière phrase est comprise ainsi par E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 57 : « Were I in fact to hold you under guard for the magistrates, I would be acting according to your disfavour ». N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 179, reporte les deux versions sans choisir : « (EITHER) If indeed I hold you captive for the officials I will be acting in a way to gain your disapproval (OR) Beware of the officials as I shall act in a way that you will not like ». Voir aussi D. P. SILVERMAN, *Interrogative Constructions with in and in-iw in Old and Middle Egyptian* (BA 1), 1980, p. 89, n. 515 : « Shall I protect you for the officials? Then, I would act according to your displeasure » ; avec une analyse critique de E. ORÉAL, *Les particules*, p. 380-381.

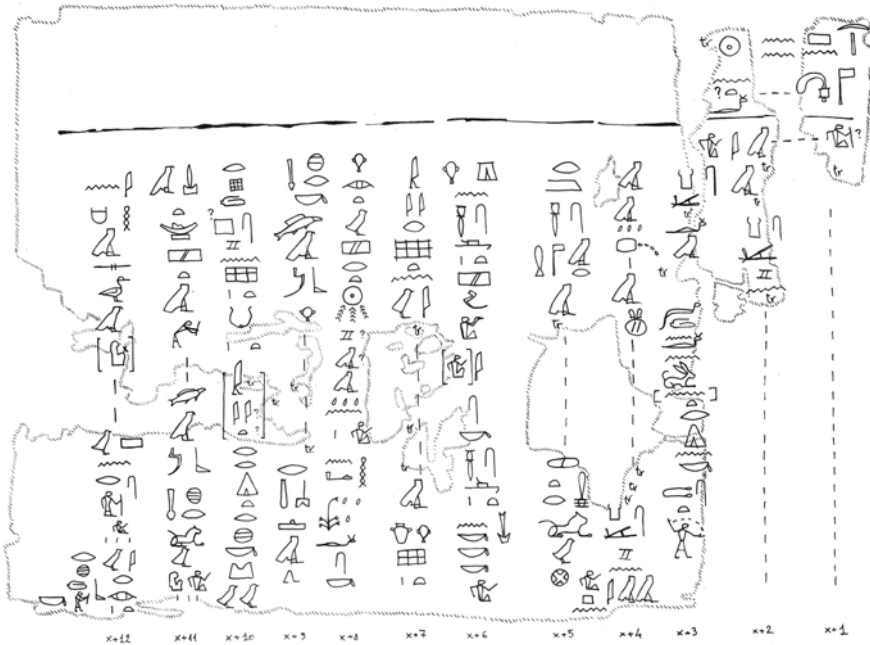


Figure 1 – Transcription de la lettre P. Turin Cat. 1980 = CG 54002 adressée par un supérieur à propos d'activités rurales dans la localité de *Jw-mjtrw*.

Un second exemple corrobore l'idée qu'Éléphantine était liée économiquement à des fondations placées dans d'autres localités : une comptabilité (sous-verre P. Strasbourg 54 *recto*, fragment Str. Df) enregistre quinze unités de produits relatifs au domaine royal *Hwt-Snfrw* « Château de Snefrou », qui correspond à la moderne Asfoun el-Matana (III^e province de Haute Égypte, rive est)¹¹¹. À la lecture de ce document, on n'est pas sûr de la direction dans laquelle les échanges étaient effectués : au bénéfice d'Éléphantine ? La nécessité d'approvisionnement de sa communauté était sans doute à double sens : vers l'île, mais aussi vers d'autres localités dans le contexte de voyages officiels. En effet, les textes autobiographiques des tombes révèlent que les fondations rurales de la Couronne installées dans la vallée du Nil supportaient l'action des notables lorsqu'ils étaient en mission. Comme l'a observé J. C. Moreno García, les domaines de type *hwt* (comme l'était *Hwt-snfrw*) assuraient l'approvisionnement des troupes expéditionnaires durant leur déplacement¹¹². En particulier, le gouverneur Herkhouf précise, dans son

111. C. MANASSA, « El-Moalla to El-Deir », dans W. Wendrich (dir.), *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, p. 1-2, 10. <http://digital2.library.ucla.edu/viewItem.do?ark=21198/zz00293crv>

112. Sur ce rôle logistique des *hwt*, cf. J. C. MORENO GARCÍA, *Hwt et le milieu rural égyptien du III^e millénaire* (BEHE 337), Paris, 1999, p. 250. En particulier, sur les *hwt* contribuant au ravitaillement des expéditions royales, cf. J. C. MORENO GARCÍA, *Hwt et le milieu rural*, p. 161-165.

discours commémoratif, que les *ḥwwt* avaient contribué au ravitaillement de l'expédition voulue par le roi¹¹³.

Le fragment P. Berlin 10523 [D] 105 pourrait attester à nouveau d'une installation foncière liée à la communauté d'Éléphantine. Bien que la lecture proposée par G. Möller soit douteuse, la mention d'une *ḥwt* dans une deuxième comptabilité mérite d'être notée (fig. 2). Cela n'a rien d'étonnant : les fouilles de la grande cuisine dans le complexe institutionnel central ont permis de découvrir la signature/dédicace d'un *ḥq3 ḥwt* « chef du domaine-*hout* » appelé *Tjw* sur l'une des bases des colonnes polygonales qui soutenaient cette salle monumentale¹¹⁴. Les domaines *ḥwt* étaient partie intégrante de l'administration locale¹¹⁵.



Figure 2 – Fragment de papyrus comptable avec la mention de la localité *Ḥwt-Snfrw* (fac-similé d'après G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. V; photo © BNUS).

4.3 Localités égyptiennes et voyages

L'élite d'Éléphantine interagissait régulièrement avec d'autres provinces et localités mentionnées dans les archives. Un rapport était entretenu avec *W3st* (𓏏), voire la IV^e province de Haute Égypte, comme en atteste un petit fragment : [...]

113. Voir notamment le passage de la biographie d'Herkhouf, cf. *Urk.* I, 131, 4-7.

114. D. RAUE, « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 23.

115. Le titre *ḥq3 ḥwt* est porté par deux notables représentés dans le tombeau du potentat local Sabni II fils de Pepynakht/Heqaib (QH 35e) : *Hq3-jb* = E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet El-Hawa* I, p. cxii (personnage n° 546 546), p. cxxxiii, 821, scène 15, texte 95, fig. 17 à la p. 863, pl. 57 ; et *Ij-n-hnty* = E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet El-Hawa* I, p. cii (personnage n° 547), p. cxxxiii, 815, scène 8, texte 43, pl. 54.

m W3st pr (?) [...] « [...] dans le domaine (?) de la province thébaine [...] »¹¹⁶. Dans un deuxième papyrus, on lit seulement le toponyme *3bdw* « Abydos »¹¹⁷. En outre, G. Möller signale la mention de la ville de *Jwnw* « Héliopolis »¹¹⁸ et d'un nome de Basse Égypte (𓆎)¹¹⁹. L'état actuel des papyrus ne permet pas de savoir dans quel cadre ces lieux étaient évoqués : s'agissait-il d'affaires privées ou institutionnelles ? d'activités expéditionnaires ou rurales ?

On peut imaginer les élites de l'époque comme des personnes qui voyageaient tant pour des missions officielles que pour des questions privées. En ce sens, les archives du prêtre thébain Hekanakht du début du Moyen Empire prouvent que les particuliers, détenant parfois des terres dans plusieurs régions, voyageaient et entretenaient un lien épistolaire avec les membres de leur maisonnée afin de garder un contrôle sur les questions économiques du foyer, à distance¹²⁰. En même temps, on sait que les rois accordaient aux dignitaires d'Éléphantine des terres agricoles tant en Haute qu'en Basse Égypte pour les récompenser du succès de leur missions¹²¹. De ce fait, il n'est pas surprenant que la lettre P. ELE P130, récemment découverte *in situ* dans la ville, indique que la mère de l'expéditrice avait dû se rendre – pour des raisons qui nous échappent – en Basse Égypte (*T3-mḥw*) et que la fille aurait peut-être dû l'accompagner. La fille regrette de devoir passer l'été sans le lit (*ḥnkꜣt*) qu'elle aurait dû recevoir, et de ne pas avoir reçu ni l'étoffe (*mn*) ni la natte (*tmꜣt*) qu'elle avait réclamées avec six contrepoids de collier (6 *mnyt*) en prévision peut-être de son voyage.

Malgré l'état fragmentaire des informations qu'ils contiennent, les papyrus montrent combien Éléphantine et sa communauté étaient connectées avec le reste de l'Égypte. On perçoit cette relation aussi dans le formulaire épistolaire employé. Les scribes font référence, dans les expressions de bénédiction, aux identités culturelles et religieuses d'autres localités égyptiennes. Par exemple, nous attirons l'attention sur le fait que Ptah-au-sud-de-son-mur, la divinité

116. 𓆎𓆏𓆐𓆑 (collation d'après photographie) = P. Berlin 10523 [F] 187 verso ; cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. XIII.

117. 𓆎𓆏𓆐𓆑 (collation d'après photographie) = P. Berlin 10523 [H] 214 verso ; cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. XIII.

118. 𓆎𓆏 = P. Berlin 10523 [E] 181 ; cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 25, pl. XVI.

119. 𓆎 = P. Berlin [Ah] 8 ; cf. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 19, pl. X. La représentation d'un veau pourrait faire penser à *Tb-ntr*, la XII^e province de Basse Égypte. Il est utile de rapprocher l'exemple d'Éléphantine de la graphie pour la XI^e (?) province de Basse Égypte mentionnée dans les archives de la V^e dynastie, cf. H. GOEDICKE, *Old Hieratic Paleography*, p. 51a ; pour le contexte, cf. P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 594-595, doc. 62 et 83.

120. J. P. ALLEN, *Heqanakht*, p. 121-126, 149, 172.

121. Cf. par exemple dans l'autobiographie de Sabni II fils de Pepynakht/Heqaib (tombe QH 35e = E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I*, p. 846-847) qui reçoit environ 30 aroues de terre en Haute et Basse Égypte comme prébende de la charge de *ḥnty-š* de la pyramide de Neferkarê qu'il obtient en récompense de son action, cf. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 338, doc. 244, ligne A19 (avec bibliographie précédente, à la p. 458) ; N. KLOTH, *Die (auto-)biographischen Inschriften des ägyptischen Alten Reiches. Untersuchungen zu Phraseologie und Entwicklung* (SAK Beihefte 8), Hambourg, 2004, p. 31 doc. 67 (bibliographie et résumé). Sur la datation de ce personnage, cf. E. BROVARSKI, *ZÄS* 140, 2013, p. 99.

mentionnée traditionnellement dans la « formule memphite », pouvait être remplacée par une divinité locale, probablement celle du destinataire de la lettre. En particulier, on peut lire le nom d'Horus de Behedet, dieu tutélaire d'Edfou de la II^e province de Haute Égypte (P. Berlin 10523 [Ac] 3 ; fig. 3).

Il n'est pas exclu que d'autres divinités locales soient mentionnées dans les archives. Par exemple, G. Möller lit « Horus de Nekhen » (𐀀𐀓) dans un fragment berlinois¹²². On peut s'interroger sur la raison qui justifie cette mention du dieu titulaire de Hiérakonpolis (III^e province de Haute Égypte) dans les archives d'Éléphantine (I^{ère} province de Haute Égypte) : ce rapport avec Nekhen serait-il lié aux activités rurales et économiques menées sur place que relate le P. Turin Cat. 1980 = CG 54002 ? Or le P. ELE P130 montre que l'élite de l'île pouvait manifester, plus largement, un sentiment identitaire régional, avec la mention de [𐀀𐀓𐀓𐀓] « [tous les dieux] de Haute Égypte » dans le formulaire de salutation (pour le texte, cf. *supra* § 2.5 sur les collections en rapport avec les fouilles allemandes sur l'île).

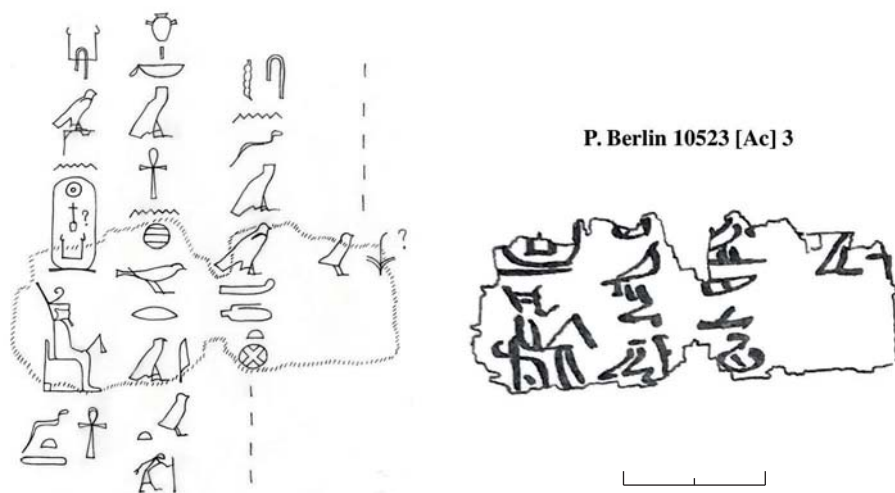


Figure 3 – Fragment de lettre avec la mention d'Horus de Behedet : essai de reconstitution du formulaire de salutation (fac-similé d'après G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. V ; transcription hiéroglyphique de l'auteur).

4.4 Le rapport avec l'administration centrale

Les tombes de Qoubbet el-Hawa sont bien connues pour les biographies des gouverneurs locaux qu'elles conservent. Les inscriptions décrivent les expéditions militaires mais aussi commerciales qu'ils menaient : les produits exotiques de

122. P. Berlin 10523 [O] 283 verso ; cf. G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie* I, p. 56, n° 586 (seul le toponyme est mentionné dans G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 23, doc. X.3).

Nubie, de Pount et de Byblos qu'ils savaient obtenir dans les contrées plus éloignées. Les gouverneurs transportaient eux-mêmes ces biens à la capitale, où ils recevaient des honneurs. Parfois, un émissaire apportait des contreparties à Éléphantine : il s'agissait notamment de produits de luxe et d'une partie de leur équipement funéraire.

L'organisation de ces missions était possible à travers l'envoi de missives entre la Résidence et le gouvernorat provincial. Le roi envoyait des actes royaux pour donner des directives, tandis que les gouverneurs pouvaient informer par écrit le roi des décisions qu'ils souhaitaient prendre. Des copies ou imitations des missives royales étaient intégrées au récit autobiographique des tombeaux des chefs locaux afin de mettre en scène leur statut d'agents du roi¹²³. Des inscriptions autobiographiques, dans les nécropoles memphites mais aussi à Qoubbet el-Hawa, évoquent également des missions accomplies par des fonctionnaires de la Résidence, qui se rendaient à Éléphantine pour s'approvisionner en produits exotiques stockés localement, et en blocs de granit qui servaient à la construction et la décoration des tombeaux royaux et ceux des membres la Cour. Dans la tombe QH 110 du gouverneur Setka (env. IX^e dynastie) sont précisés l'arrivée de dons et l'acte d'inventaire de ces produits effectué sur place¹²⁴.

Les archives d'Éléphantine préservées ne conservent pas de missives ou comptes qui mentionnent explicitement l'organisation de missions vers les pays étrangers. Cependant, elles informent sur le rapport entretenu avec l'appareil administratif de la Couronne.

La lettre du papyrus Str. Ba *recto* (sous-verre P. Strasbourg 56 ; pl. 3) mentionne par exemple l'arrivée d'un prince :

(Col. 7) [...]  [...]

(Col. 7) [...] *s3-nswt jy m-ḥnt* [...]

« (Col. 7) [...] le fils royal étant arrivé en remontant le fleuve (*scil.* par le Nord) [...] ».

Les témoignages de membres de la famille royale qui se déplacent sont rares. Le début de la lettre concerne l'arrivée également de Nubiens par le Sud (col. 1 [...] *Nḥsyw m-ḥd* [...]) et l'obtention d'un taureau pour l'auteur de la lettre (col. 2 [...] *wh3.t(w) n. (j) k3 m š* [...]). L'évènement était-il solennel ?

Dans une autre missive, dont nous avons pu reconstituer quelques passages, il est question d'un envoi opéré par un fonctionnaire de la Résidence :

(DÉBUT DE COLONNE)  [...]


123. Sur le programme décoratif et l'emploi de lettres dans les inscriptions commémoratives, cf. le cas topique étudié par J. STAUDER-PORCHET, « Harkhuf's Autobiographical Inscriptions. A Study in Old Kingdom Monumental Rhetoric », *ZĀS* 147, 2020, p. 57-91.

124. E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet El-Hawa I*, p. 1743-1744, 1754-1756, pl. 81-82, l. 4-6.

(DÉBUT DE COLONNE) *šḥd pr ʿ3 pn m3 ʿ(w) sw ḥr- ʿw(y) [...]*

(DÉBUT DE COLONNE) « cet inspecteur du palais royal l'a envoyé immédiatement [...] »¹²⁵.

L'élite locale au pouvoir entretenait avec la Résidence et la famille royale un rapport privilégié. En ce sens, la mention d'une *snt* « sœur » de nom de *ʒḥ-s(j)* qui porte le titre de *špst nswt* « noble du roi » (fragment P. Berlin [Bm] 32) et le même titre *šps nswt* porté par le *jmy-rʒ ʿw* « directeur des Nubiens égyptianisés » Tchaou qui réclame son héritage dans le procès-verbal P. Berlin 9010, ne sont pas anodins dans une lettre et un document d'Éléphantine. L'étude croisée de la prosopographie des archives documentaires et celle concernant la production glyptique de Balat/Ayn Asil a permis de comprendre combien ce titre de rang (*šps nswt/špst nswt*) était un marqueur social de la plus haute importance : dans la communauté oasienne il était attribué aux enfants du gouverneur et dignitaires ayant reçu du roi des biens prestigieux de la Résidence¹²⁶. Le contexte d'Éléphantine devait être comparable.

Les liens avec la Couronne n'étaient pas seulement de nature personnelle ou administrative, mais aussi juridique. Des querelles impliquant des hauts dignitaires d'Éléphantine pour des fautes graves étaient résolues par des instances proches de la Couronne, peut-être à Memphis. La lettre du papyrus Berlin 8869 accusant Sabni de vol mentionne pour la première fois la *wšḥt nt Ḥr* « Cour d'Horus » () qui, selon certains auteurs, fait référence à une cour de justice liée à la capitale. Dans la lettre, l'expéditeur évoque le témoignage de son interlocuteur, qui éclaircit le méfait :

(Ligne 9) *sbʒqq.n swt* (l. 10) *sš.k n sn.k jm m wšḥt nt Ḥr mj ntt wnn js sš.k sn.k jm* (l. 11) *m ḥt w ʿnfr-n wʒḥ ḥʒty- ʿpn ʿwʒ jr.n.fr tʒ*

« (Ligne 9) Ton scribe (=toi) a (l. 10) témoigné¹²⁷ pour ton frère ci-présent (=moi) dans la Cour d'Horus. Dans la mesure où ton scribe (=toi) et ton frère ci-présent (=moi) (l. 11) sommes un seul (*scil.* sommes d'accord), ce comte ne devrait pas désavouer le vol qu'il a fait contre la terre ».

125. Début de colonne de texte, fragments inédits P. Berlin 23211 *verso* (m) + (p).

126. L. PANTALACCI, « De Memphis à Balat : les liens entre la Résidence et les gouverneurs de l'oasis à la VI^e dynastie », dans C. Berger & B. Mathieu (dir.), *Études sur l'Ancien Empire et la nécropole de Saqqâra : dédiées à Jean-Philippe Lauer II* (OrMons 9), Montpellier, 1997, p. 343-344.

127. La signification de *sbʒqq* est « innocenter, blanchir, témoigner » selon N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 179 (« You have vouched for me ») ; A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 133, n. 151 (« tu m'as innocenté ») ; G. VITTMANN, dans B. Porten (dir.), *The Elephantine Papyri*, p. 33 « vouched for » ; A. ROCCATI, *Littérature historique*, p. 289 (« tu as déclaré mon innocence ») et p. 296 (« être justifié ») ; P. SMITHER, *JEA* 28, 1942, p. 19. Sur ce sens, cf. également H. WILLEMS, « The End of Seankhenptah's household (Letter to the Dead Cairo JdE 25975) », *JNES* 50, 1991, p. 186, h). En revanche, C. MANASSA, *ZÄS* 133, 2006, p. 152-153, j), propose la traduction « you have confirmed to me ».

Certains ont assimilé cette cour à la *sh Hr* « salle d'Horus » de la *hwt wrt* « grand château » memphite, où le roi légiférait avec le vizir et un groupe restreint de dignitaires¹²⁸. En revanche, A. Philip-Stéphan a proposé de situer cette *wsht nt Hr* à Éléphantine même, aucun document de la capitale ne mentionnant la *wsht nt Hr* nommément¹²⁹. Il est également possible que cette cour où des affaires étaient tranchées se soit trouvée dans un autre chef-lieu administratif, par exemple à Abydos, siège d'importants dignitaires – notamment des *jmyw-r3 Šm'* – durant la VI^e dynastie. Néanmoins, il est fort probable que la mention d'Horus signale ici le patronage de la monarchie sur une instance juridique à laquelle on faisait appel à Éléphantine.

4.5 Le rapport avec les *jmyw-r3 Šm'* « directeurs de Haute Égypte »

Certaines lettres évoquent des échanges entretenus avec une catégorie spécifique de fonctionnaires, ayant un rapport direct avec la Couronne, notamment des notables exerçant la charge de *jmy-r3 Šm'* « directeur de Haute Égypte ». Le fragment de lettre P. Berlin 23211 *recto* (inédit) conserve la mémoire d'une intervention effectuée en rapport avec cette catégorie de responsable :

(...)  [...]

(...) *htwt r pr jmy-r3 Šm'* [...]

« (...) les boiseries auprès de la maison (du) directeur de Haute Égypte [...] ».

Le terme *htwt* peut désigner plus précisément les « colonnes » à l'Ancien Empire¹³⁰. Dans un deuxième fragment provenant d'une seconde lettre (dans P. Berlin 23211 *recto*, inédit) il est question de personnel :

[...]  [FIN DE COLONNE]

[...] *mr(w)t jmy-r3 Šm' wnt* [FIN DE COLONNE]

« [...] les employés (du ?) directeur de Haute Égypte que ... [FIN DE COLONNE] ».

128. D'après P. SMITHER, *JEA* 28, 1942, p. 19, n. 5 ; voir récemment S. LIPPERT, *Einführung in die ägyptische Rechtsgeschichte*, p. 28 ; R. JASNOW, dans R. Westbrook (dir.), *History of Near Eastern Law*, p. 106, § 2.1.4.4. Sur le rapport entre le *shw wrt* et la *hwt wrt*, cf. J. C. MORENO GARCÍA, *Études sur l'administration le pouvoir et l'idéologie en Égypte, de l'Ancien au Moyen Empire* (AegLeod 4), Liège, 1997, p. 129-132.

129. A. PHILIP-STÉPHANE, *Dire le droit*, p. 35.

130. Pour un exemple où le terme *htwt* fait référence à des éléments architecturaux, nommément des colonnes, cf. l'architrave Caire JdE 32139 = W. M. Fl. PETRIE, *Denderah*, pl. 10. Pour *ht(w)t* dans un papyrus documentaire, cf. P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 134, 166, 216 (doc. 21q = P. POSENER-KRIÉGER & J.-L. DE CENIVAL, *The Abu Sir Papyri* [Hieratic Papyri in the British Museum 5], Londres, 1968, pl. 21q).

Or, le vocabulaire utilisé dans ces lettres à caractère économique nous rappelle le contenu des décrets royaux de la VIII^e dynastie de Coptos, où il est question par exemple de *htwt* « équipement en bois, colonnes » en lien avec les sanctuaires du pays, mais aussi de recrutement de personnel¹³¹. Il n'est pas impossible que les *jmyw-r3 šm'* dont parlent ces lettres aient été des gouverneurs d'Éléphantine, puisque certains ont porté ce titre¹³². Mais il s'agit d'une charge qui semble temporaire, liée probablement à l'organisation de missions spéciales : elle était partagée entre plusieurs hauts dignitaires dans un laps de temps peut-être bref¹³³. Les directeurs de Haute Égypte en question étaient possiblement des responsables ayant leur siège ailleurs qu'à Éléphantine, comme semble l'indiquer la lettre Str. Be+f du sous-verre P. Strasbourg 57 : il s'agit d'un témoignage unique en raison de l'identité du personnage qui y est mentionné, qui serait le vizir coptite Chémaï de la VIII^e dynastie.

Le document (fig. 4 et pl. 4) a été envoyé par un notable d'Éléphantine qui écrit à un supérieur – il se définit comme *b3k jm* « le serviteur ci-présent » – pour rendre compte de la remise de produits demandés.

(Col. X+1) [...] *b3k jm n smr w'ty [...]*s *s3 smr w'ty h̄w[ns (?)...]*
 (col. X+2) [...] *b3k jm jw gr h3b.n h3ty- h̄mtty bity smr w'ty [...]*
 (col. x+3) [...] *h̄j3ty- jmy-r3 šm' šm3[j (?)]* *r wh3 tr(w) n sp3t (?) tn mj qd.s sp r[...]* (col. X+4) [...] *jw gr rd.n(j) sw hr h̄t.f n h3ty- pn r dbh tr(w) n] sp dj.(j ?) m[...]* (col. X+6) [...] *n wh3 msk3 hn' tr(w) [...]*
 (col. X+7) [...] *rd.n b3k jm msk3 [...]*

« (Col. X+1) [...] le serviteur ci-présent (= moi), à l'ami unique Kho(unes), fils de l'ami unique [...]ses (col. X+2) [...] le serviteur ci-présent (= moi). Ainsi le comte, scelleur du roi, ami unique [N...] a envoyé¹³⁴ [...] le comte, directeur de Haute Égypte Chéma(i) pour récupérer l'ocre rouge pour/de ce¹³⁵ domaine entièrement une fois (?) [...] (col. X+4) [...] Donc je l'ai donnée dans sa main pour ce comte pour la requête d'ocre rouge. Jamais (je ?) n'ai donné [...] (col. X+6) [...] pour l'obtention d'une peau avec l'ocre rouge [...] (col. X+7) [...] le serviteur ci-présent a donné la peau [...] ».

131. Pour *htwt* dans des décrets, cf. le décret Coptos R du roi Demedjibtaoui (Caire JdE 41894) = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 214-225.

132. E. BROVARSKI, *ZĀS* 140, 2013, p. 95 (doc. 34 = Harkhouf), 99 (doc. 40 = Sabni I et doc. 65 = Sabni II fils de Pepynakht/Heqaib).

133. E. BROVARSKI, *ZĀS* 140, 2013, p. 95-98.

134. Il est difficile de penser que le titre *h3ty-* soit répété deux fois dans la même titulature, comme le suggère C. MANASSA, *ZĀS* 133, 2006, p. 155, n. 17, dans une note. Les marges du papyrus sont très abîmées. Il est envisageable que les phrases à la colonne x+2 ([...] *jw gr h3b.n h3ty- h̄mtty bity smr w'ty [...]*) et le début de la colonne x+3 ([...] *h̄j3ty- jmy-r3 šm' [j (?)]* *r wh3 tr(w) n sp3t (?) tn*) soient deux énoncés séparés. Il est aussi possible de comprendre les titres dans l'expression d'une filiation, avec une valeur intransitive pour *h3b* : « Ainsi, le comte, directeur de Haute Égypte Chémaï, fils du comte, scelleur du roi, ami unique [N...], a écrit afin d'obtenir l'ocre rouge du/pour la province (?) ... ».

135. En raison du *ductus* des signes hiératiques, du suffixe féminin dans l'expression *mj qd.s*, et de la difficulté de justifier la présence d'une négation avant cette même locution, nous lisons $\overline{\text{ⲟ}}\overline{\text{ⲓ}}\overline{\text{ⲙ}}$ là où G. MÖLLER (*Hieratische Papyrus*, pl. IV) transcrit $\overline{\text{ⲟ}}\overline{\text{ⲓ}}\overline{\text{ⲙ}}$.

Str. B e+f
Sous-verre P. Strasbourg 57

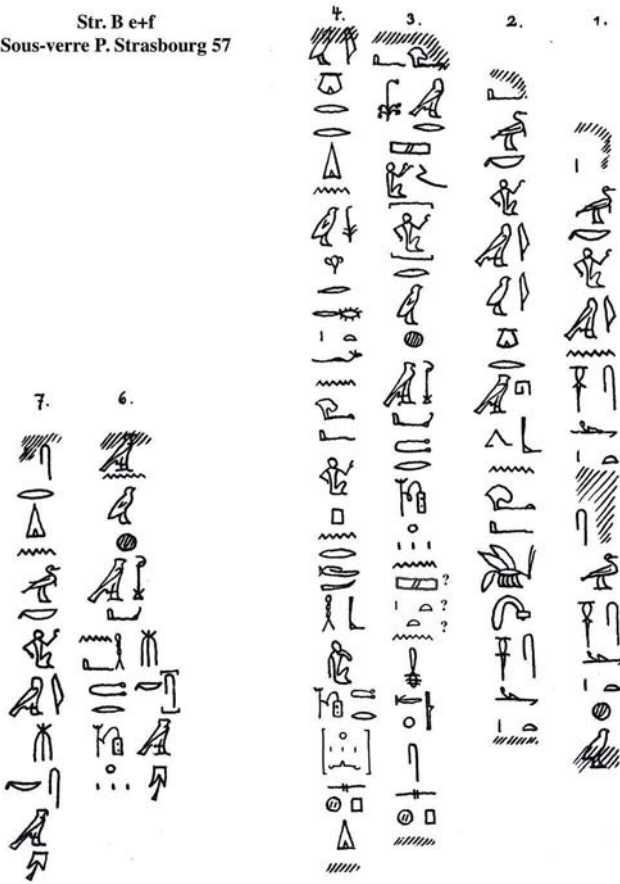


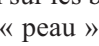
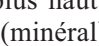
Figure 4 – Transcription de lettre qui mentionne le *jmy-r3* Šm^c Chémâ(i), l'échange d'ocre et d'une peau (dessin modifié d'après G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus III*, pl. IV).

Pour comprendre la valeur historique que pourrait avoir ce document, il est important de considérer l'identité du *jmy-r3* Šm^c mentionné. Une partie de son nom est manquante : on lit Šm^cz[...] sans le *yod* final ; mais comme l'a d'abord observé E. Edel, il pourrait s'agir du célèbre vizir et directeur de Haute Égypte originaire de Coptos (cf. *supra* § 3). L'absence du *yod* est due, selon E. Brovarski, à la lacune dans le papyrus¹³⁶. La collation que nous avons effectuée conforte l'idée qu'il n'y a pas d'espace suffisant pour écrire le signe 𓂏 (des traces de sa partie supérieure devraient être perceptibles) avant le déterminatif anthroponymique, qu'en raison de l'orientation du trait qui dessine les jambes, nous lisons 𓂏 à la place du signe 𓂏 suggéré auparavant.

136. E. BROVARSKI, *Naga ed-Dêr*, p. 17, n. 108.

Or le titre de vizir n'est pas mentionné dans le texte. Il est possible que la lettre date d'avant la nomination de Chémaï en tant que premier ministre de l'État égyptien, nomination advenue sous le règne du roi Neferkaouhor de la VIII^e dynastie¹³⁷. Comme le décret royal le dit, c'est à ce moment que son fils *Jdj* (Idi) commence à le remplacer dans les premières sept provinces de Haute Égypte en tant que *jmy-r3 Šm* 'exécutif, et il porte déjà le titre de rang *h3tyw-* '« comte »¹³⁸. Par ailleurs, comme on peut le voir dans les scènes de la tombe du vizir à Kom el-Koffar, Idi a été envoyé par son père à Éléphantine pour aller chercher un sarcophage en granit pour le roi et une stèle pour son père¹³⁹. Le rapport direct entretenu entre Coptos et Éléphantine à cette époque est assuré par ce monument funéraire du vizir, et le papyrus fait probablement écho à ce réseau administratif.

La mission que Idi accomplit nous apprend que ces hauts dirigeants régionaux avaient recours à des notables de même rang, par exemple leur propre fils, possesseurs de titres importants, pour accomplir certaines tâches dans le pays. La lettre d'Éléphantine semble reproduire ce schéma, où des *h3tyw-* 'sont au centre d'une demande officielle (*dbhw*) de produits de prestige, avec un *jmy-r3 Šm* '« directeur de Haute Égypte » qui semble le récepteur.

Les compétences du directeur de Haute Égypte étaient, entre autres, celles de responsable de l'imposition sur les biens dans les régions¹⁴⁰. Or les décrets de Coptos illustrent que la *msk3* « peau » () dont il est question dans la demande, faisaient partie de produits imposables (comme les éléments dits *htwt* que nous avons mentionnés plus haut en lien avec le titre *jmy-r3 Šm* ')¹⁴¹. De plus, le matériel appelé *tr* « (minéral) rouge » () mentionné dans la lettre pourrait être une ocre extraite dans la région de la première cataracte et donc spécifique de l'économie locale, minéral qui fut utilisé jusqu'à l'époque gréco-romaine comme colorant dans la pratique scripturale¹⁴². Il est important d'observer que dans les décrets de Coptos, il est fait référence aux produits de

137. E. BROVARSKI, *ZĀS* 140, 2013, p. 101 ; H. GOEDICKE, « Zur Chronologie der sogenannten Ersten Zwischenzeit », *ZDMG* 112, 1963, p. 248, n. 41.

138. Décret Coptos O (stèle New York MMA 14.7.11) = H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 178 et *seq.*, fig. 19.

139. Pour le récit de voyage d'Idi, sous le roi Pépy Neferirkarê, cf. l'autobiographie « A » dans M. F. MOSTAFA, *Mastaba of Šm3j*, fig. 21, p. 156, 158 ; et la scène de voyage dans les blocs QM n° 288+305 de la tombe du vizir (M. F. MOSTAFA, *Mastaba of Šm3j*, fig. 20a, p. 141, 153-154).

140. E. BROVARSKI, *ZĀS* 140, 2013, p. 96, 98.

141. Pour *msk3*, cf. les décrets Coptos C = JdE 41491 (H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 117-119, fig. 9, l. 59) et Coptos D = JdE 43052 + MMA 14.7.10 (H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 137-139, fig. 11, l. 15).

142. Sur le minéral rouge *tr* (*Wb* V, 386.11-12 ; *DrogWb* 566 f.), cf. J. R. HARRIS, « Lexicographical Studies in Ancient Egyptian Minerals », *Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin Institut für Orientforschung Veröffentlichung* 54, 1961, p. 154-155, 160-161 et p. 149, 233 sur les écrits ; sur les pigments rouges, cf. également J. R. HARRIS, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, Londres, 1962⁴, p. 346-349 et notamment p. 348, n° 5 pour Assouan ; plus récemment I. BLOM-BÖER, « Zusammensetzung altägyptischer Farbpigmente und ihre Herkunftslagerstätten in Zeit und Raum », *OMRO* 74, 1994, p. 82, n. 191 sur *tr* et autres produits ; I. BLOM-BÖER, *OMRO* 74, 1994, p. 65-66 sur le rouge et Assouan. Pour les différences entre hématite et divers types d'ocre, cf. L. LEE &

la « Maison de Vie » et donc des espaces de l'écriture parmi les objets imposés par l'administration centrale¹⁴³.

Le papyrus témoigne donc très probablement d'une expédition voulue par un haut représentant de l'administration centrale de l'État dans le Sud. Dans la lettre, un notable d'Éléphantine fait savoir à son supérieur qu'il a bien donné à l'émissaire, en mains propres (litt. *hr ht.f*), les produits dont il était question dans la requête officielle (avec peut-être l'ajout d'une peau). La partie finale du document manque malheureusement et nous ne connaissons donc pas la suite de son action et de l'affaire.

5. L'ADMINISTRATION LOCALE

5.1 La gestion patrimoniale : héritages et acquisitions de personnes

La documentation de Balat/Ayn Asil montre que le palais du gouverneur local conservait les actes de propriété et les testaments : le gouvernorat dépêchait des dignitaires dans l'arrière-pays pour établir les partages dans le respect des normes et des volontés du *paterfamilias* défunt ; le gouvernorat gérait les querelles dans ce cadre, était garant des procédures et responsable du cadastre¹⁴⁴. On peut appliquer ces observations à l'étude du document P. Berlin 9010. Les questions d'ordre patrimonial liées à un héritage que ce document aborde ont été définies dans le passé comme une affaire familiale : le document a été décrit comme un acte juridique privé. Il est toutefois préférable de le ranger dans la catégorie des procès-verbaux enregistrés par les scribes du gouvernorat : il s'agit d'instructions notariales dans un cas d'héritage disputé¹⁴⁵. Comme le suggère Christopher Eyre, il est vraisemblable que les héritages n'avaient pas besoin de produire une documentation écrite sauf dans le cas des situations de conflit ou de changements qui demandaient la participation d'officiers et de témoins¹⁴⁶.

La question de la gestion des propriétés fait l'objet également d'échanges épistolaires. Le fragment P. Berlin 10523 Bn *recto* est une lettre dans laquelle un frère, ou plutôt un collègue (*sn.k*), s'exprime par rapport à un sujet patrimonial :

St. QUIRKE, « Painting Materials », dans P. T. Nicholson & I. Shaw (dir.), *Ancient Egyptian Materials and Technology*, Cambridge / New York, 2000, p. 113-114.

143. Décrets Coptos C = JdE 41491 (H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 117-119, fig. 9, l. 10) et Coptos D = JdE 43052 + MMA14.7.10 (H. GOEDICKE, *Königliche Dokumente*, p. 137-139, fig. 11, l. 8).

144. Voir A. PHILIP-STÉPHAN, *Dire le droit*, p. 42-46, 125, doc. 55 (tablette Balat n° 5955) et 56 (tablette Balat n° 3689-7, 8-11), p. 260-261 ; A. PHILIP-STÉPHAN, « Deux actes de disposition inédits découverts dans l'oasis de Dakhla », *RHD* 83/2, 2005, p. 273-281.

145. Sur le statut juridique de ce procès-verbal, cf. A. PHILIP-STÉPHAN, *RHD* 83/2, 2005, p. 128-133.

146. Sur l'importance des documents écrits dans des situations qui sortent de l'ordinaire, cf. Chr. EYRE, *The Use of Documents*, p. 104-105.



[*Jr...n*] *hr(w) jr js jšt sn.k jm ht sš.k js [...]*

« [(Quant à cela...je n'ai rien ?)] à dire : s'il s'agit des biens de ton frère ci-présent (= moi), l'affaire concerne bien ton scribe (= toi) [...] »¹⁴⁷.

Les biens fonciers avaient une valeur économique, mais c'était également le cas des personnes qui pouvaient être acquises en tant que serviteurs et faire l'objet d'échanges ou de mutations au sein d'une même maisonnée¹⁴⁸. Le papyrus Str. A sous-verre P. Strasbourg 58 (**fig. 5** et **pl. 5**) semble évoquer une transaction de ce type, concernant peut-être une domestique (ou une future *hmt* « épouse » ?)¹⁴⁹ :

(Col. 3) [...] *jw s3.k jm r jrt wdt.n nbt* (col. 4) [ANTHROPONYME ?] *jry md3t n s3.k jm jr grt st h3bt.n jry md3t* (col. 5) [...] *hr.s n s3.k jm n (?) [h]r(w).(j) jn js smr w'ty jmy-r3 pr jqw jn-jt.f smn s(j)* (col. 6) [...] *m s3.k jm hr [t]3bt nt s3.k jm*

« (Col. 3) [...] Ton fils ci-présent (= moi) fera tout ce qu'ordonne (col. 4) [ANTHROPONYME ?] le préposé au courrier à ton fils ci-présent (= moi). Ainsi, quant à la femme que le préposé au courrier a envoyée (col. 5) [...] à ce propos pour ton fils ci-présent (= moi) (je n'ai) rien à dire (?) : c'est l'ami unique et intendant Antef fils du (noble) Ikou celui qui l'a établie (col. 6) avec (?) ton fils ci-présent (= moi) en raison¹⁵⁰ du surplus de ton fils ci-présent (= mon surplus) [FIN] ».

Dans ce papyrus, un dignitaire écrit à son père pour une affaire de famille ; mais le statut des individus mentionnés laisse penser que l'administration palatine est également concernée. Si on comprend bien le sens du texte, il est question d'une femme que le géniteur a mis à la disposition de son fils par l'intermédiaire d'un *jry md3t* « préposé au courrier »¹⁵¹ ; le fils semble vouloir

147. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IX. Sur cette double occurrence de *js*, cf. E. Oréal, *Les particules*, p. 110.

148. Sur ce type d'acquisition, cf. par exemple J. C. MORENO GARCÍA, « Acquisition de serfs durant la Première Période intermédiaire : une étude d'histoire sociale dans l'Égypte du III^e millénaire », *RdE* 51, 2000, p. 123-139 ; et plus en général, cf. D. FRANKE, « Fürsorge und Patronat in der Ersten Zwischenzeit und im Mittleren Reich », *SAK* 34, 2006, p. 159-185.

149. Un *paterfamilias* avait le devoir de donner une maison et marier ses enfants, cf. le récit autobiographique de *Hr-nht* de Dendera (XI^e dyn.) dans la stèle Caire JdE 46048, l. 5-6 = A. ABDALLA, « Two Monuments of Eleventh Dynasty Date », *JEA* 79, 1993, p. 249-253, fig. 1.

150. Nous avons exclu de comprendre ici *smn sj (...)* *hr t3bt* « celui qui lui a donné autorité sur le surplus ».


151. Sur le rôle du *jry md3t* dans l'administration égyptienne, cf. *infra* § 6.3 à propos des intermédiaires dans le circuit des lettres. Une seconde interprétation du texte est possible du point de vue grammatical : *jr jgrt st h3bt.n jry md3t [...]* *hr.s n s3.k jm* : « Or quant à la femme pour laquelle le préposé au courriel m'a écrit (litt. envoyé) ». Avant *hrw*, dans



Figure 5 – Lettre adressée par un fils à son père à propos d’une femme et d’un intendant (dessin modifié par l’auteur, d’après G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, 1911, pl. IV).

préciser l’identité de l’intendant (le *jmy-r3 pr* Antef fils d’Ikou) qui a installé cette personne avec lui, et la raison qui a légitimé cette acquisition, c’est-à-dire le surplus que ce fils a réussi à créer¹⁵².

la lacune, deux traits qui forment presque une boucle sont bien visibles et on peut les rapprocher aisément au sommet du signe hiéroglyphique pour écrire la négation d’existence $\bar{\text{w}}$. Il est difficile d’envisager *hrw* comme l’objet direct du verbe *h3b*. E. EDEL (dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 80-81) lit *n(?) hrw(j)* « wegen (?) (m)einer Klage ». 152. La particule *js* qui précède la mention de l’intendant Antef et sa filiation marque de manière restrictive le sujet rhématisé. Selon E. EDEL (dans I. Gamer-Wallert & W. Helck (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 81) la femme a été envoyée en raison d’une dette impayée ; sa traduction a été reprise par E. ORÉAL, *Les particules*, p. 114 ; mais le terme *l3bt* que l’auteur comprend par « prêt » n’a pas ce sens selon D. MEEKS, « À propos du prêt de céréales en période de disette », dans N. Kloth, K. Martin & E. Pardey (dir.), *Es werde*

Sans nécessairement établir de lien direct avec l'échange évoqué dans cette lettre, observons que certains documents d'Éléphantine sont des listes de personnes. En particulier, un registre (un fragment dans le sous-verre P. Strasbourg 53 *verso*) énumère des femmes de cette manière :  [...] *st nt* [...] « [...] la femme/domestique appartenant à [...] ».

On pourrait définir cette juridiction du potestat d'Éléphantine comme notariale. En effet, il n'y a pas assez d'éléments pour penser qu'une autorité palatine locale détenait un droit sur les biens des particuliers évoqués dans les archives. Il semble néanmoins que l'institution politique citadine avait fonction de garant concernant le respect des contrats et des procédures dans les affaires de droit « privé », notamment dans les affaires d'héritage et dans l'acquisition de domestiques, lorsque la gestion d'individus n'était pas au service de l'institution elle-même.

5.2 Enregistrement et circulation de biens

La lettre ELE P130 trouvée *in situ* à Éléphantine illustre comment les échanges épistolaires étaient utilisés pour gérer le circuit des biens dans un cadre familial au quotidien : une fille réclame un lit, une natte et des colliers à son père (cf. *supra*). Le contexte de la circulation des biens pouvait aussi être institutionnel. Plusieurs lettres montrent que les gens d'Éléphantine se préoccupent de *dh3w* « produits, livraisons »¹⁵³. Certains verbes expriment des opérations concernant la récupération. Par exemple, l'action *wh3* « obtenir, chercher, prélever » est souvent mentionnée, notamment à propos de l'obtention d'un *k3* « taureau » (cf. *supra* § 4.4, papyrus Str. Ba *recto* col. 2, sous-verre P. Strasbourg 65 ; pl. 3) et de *tr* « (ocre minérale) rouge » (cf. *supra* § 4.5 dans la lettre qui mentionne le *jmy-r3 Šm* ' Chémaï) ; le terme *nhw* « perte » est aussi mis en rapport avec ce verbe (Str. Bb, sous-verre P. Strasbourg 62 *recto* ; fig. 6) :

Col. X+1 : [... *r rdt r*]*h sš.k wnt rd*[.n ?]

Col. X+2 : [...] *gs*.(j ?) *r wh3 nh(w) n*.(j ?)

Col. X+3 : [...] *dd 'nhj pn* [FIN]

Col. X+1 : « [...] qu'on fasse] savoir à ton scribe (= toi) que [N a] donné/ fait en sorte (?) [...] »

niedergelegt als Schriftstück. Festschrift für Hartwig Altenmüller zum 65. Geburtstag (SAK Beihefte 9), Hambourg, 2003, p. 275-280.

153. Sur ce terme, cf. *Wb* V, 605, 8. En tant qu'objet lié au culte, déterminé par la corbeille, peut-être une sorte de « tamis », cf. P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 83.

Col. X+2 : [...] à mon (?) côté¹⁵⁴ afin de récupérer ce qui manque pour (moi ?)

Col. X+3 : [...] ce que ce Ankhi donne [FIN]. »

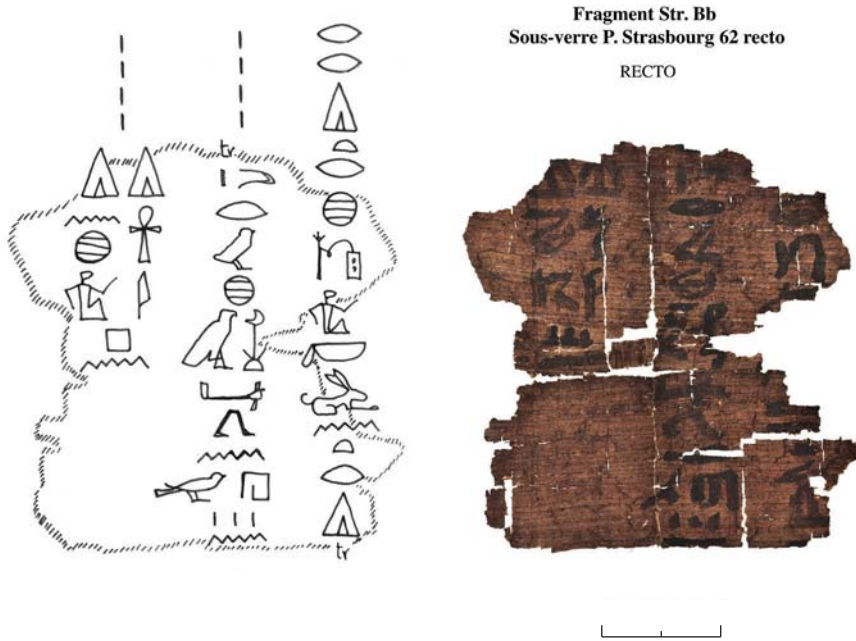

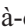
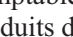


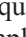


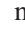




Figure 6 – Fragment de lettre adressée au *sš.k* « ton scribe » avec une question de récupération de quelque chose de perdu (dessin de l’auteur ; Photo © BNUS).

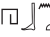
Une autre partie des archives d’Éléphantine concerne l’enregistrement. Certains inventaires sont le produit d’activités administratives ordinaires au sein d’une communauté, où la redistribution et la réception concernent des personnes disparates qui sont identifiées par leurs titres et leurs filiations. Dès lors, le vocabulaire caractéristique des comptabilités est bien attesté. On lit par exemple les termes *rht* « montant », *šdt* « livraison, paiement » ou *dmḏ n ʒbd tn* « total de ce mois ».


Les produits administrés par les scribes locaux pouvaient être de différents types, par exemple des éléments architectoniques : des boiseries *htwt* destinées au domaine ou à la maison d’un directeur de Haute Égypte, probablement des « colonnes », ont déjà été citées plus haut. On retrouve la gestion d’objets de cette

154. Les traces d’encre ne permettent pas de lire avec certitude  et rendre ainsi *r-gs.(j)* « en ma présence ».

nature dans d'autres fragments, concernant notamment l'encadrement de portes ou de fenêtres, c'est-à-dire le '3 « battant ». Le signe  peut être lu sur des fragments minuscules qui ne permettent pas de reconstituer le contexte, mais un feuillet dans P. Berlin 10523 donne plus de précisions : il s'agit d'une liste comptable dont restent deux lignes, avec les quantités respectives pour deux produits d'un type que nous lisons, à titre d'hypothèse,  '3 n qdt (?)¹⁵⁵ « huisserie(s) en bois de conifère (?) ». Il n'est pas exclu cependant que les éléments '3 en question soient des « couvercle(s) »¹⁵⁶. La lecture de  et  par le terme qdt « conifère, cyprès », qui est attesté notamment à partir du Nouvel Empire, est discutable en raison de la forme inédite du signe hiéroglyphique pour  (que l'on serait tenté de transcrire )¹⁵⁷ ; mais il est possible que le ductus simplifié soit le fruit d'une ligature pour écrire  d'un seul trait anguleux¹⁵⁸. Pour ne pas laisser place au doute, précisons que le premier signe ne peut pas être lu  ni  (par ex. dans hḏ « argent ») car il est indubitablement identifiable à .

5.3 La gestion de produits alimentaires




Certains papyrus attestent l'enregistrement de produits liés à la consommation. Les aliments pouvaient être conservés dans des jarres : le type de vase globulaire  hbnt, qui pouvait contenir de la bière ou servir d'unité de mesure¹⁵⁹, fait son apparition dans les comptabilités de l'île, notamment dans P. Berlin 10523 Cm 71 verso, au-dessous de la mention de personnes ; c'est le même fragment qui porte au recto un chiffre (faisant référence peut-être à une année de règne) et donc la date « [An ?] 29, mois 2 de Peret, jour 5 »¹⁶⁰.

Le fragment Str. Ce verso est une liste de personnes auxquelles correspondent, pour chacune, un produit différent et une quantité (sous-verre P. Strasbourg 56)¹⁶¹. Le seul produit mentionné encore lisible est une plante comestible appelée w'ḥ (mot écrit souvent  comme ici) qui semble correspondre au moderne « souchet » ou *Cyperus esculentus* : il s'agit d'un aliment bien attesté dans la région de la première cataracte car le même terme est écrit à l'encre sur des pots

155. Sur qdt « cyprès (ou plus généralement conifère ?) », cf. Wb V, 79, 9-13. C'est le « pin d'Alep » selon G. CHARPENTIER, *Recueil de matériaux épigraphiques relatifs à la botanique de l'Égypte ancienne*, 1981, p. 736, § 1228. Pour la présence d'objets en bois de cyprès et de cèdre à Qubbet el-Hawa, cf. les analyses archéobotaniques dans E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet el-Hawa I*, p. lviii-lxxvi.

156. Sur '3 « couvercle », cf. P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 129.

157. Les signes  et  sont interchangeable, par exemple, pour écrire šndt « acacia ».

158. Avant le chiffre, le mot est suivi par le signe hiéroglyphique  qu'on peut lire aussi bien  que .

159. Wb II, 487, 13-19.

160. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VII.

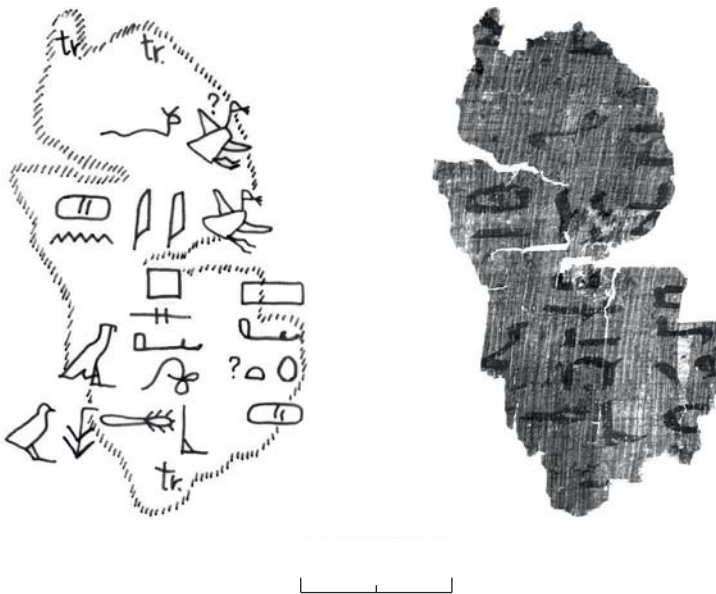
161. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IX.

trouvés dans des tombes de Qoubbet el-Hawa de la fin de l'Ancien Empire, où l'inscription signale la nature du contenu offert aux défunts¹⁶².

Parmi les produits végétaux, les céréales gardent toujours une place importante dans les procédures administratives. Parmi ceux qui sont signalés dans des fragments comptables, on peut mentionner, à titre d'exemple, le malt *bš(3)* (𓆎𓆏𓆐) qui servait probablement à produire la bière et qui était laissé dans les tombes comme offrande (sous-verre P. Strasbourg 60 *recto*, opisthographe)¹⁶³.

Deux documents concernent le pain : un fragment où le nom des types de pains a disparu mais où les déterminatifs (Θ) illustrent la nature des produits concernés, suivis de chiffres qui indiquent les quantités (20 et 10 unités notamment) marquées en rouge (dans sous verre P. Strasbourg 53 *recto*) ; dans le second fragment, une rubrique répertorie des variétés de pains définies selon leur type de préparation et de cuisson, dont certaines sont manifestement de mauvaise qualité (sous-verre P. Strasbourg 53 *verso*, **fig. 7**). Comme on peut le constater ci-dessous, le texte est singulier.

Figure 7 – Fragment de comptabilité avec la mention de pains
(dessin de l'auteur ; photo © BNUS).

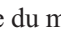


162. Sur le produit *w'h* (R. GERMER, *Flora des pharaonischen Ägypten* (SDAIK 14), Mayence, 1985, p. 245 et *seq.* ; *Wb* I, 289, 1-9) à Qoubbet el-Hawa, cf. E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II.1/2, p. 22 ; et pour les inscriptions, cf. par exemple E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II.1/1, pl. 92-93, 114-116, 129, 157, 159, 161-164.

163. Pour *bš(3)*, cf. *Wb* I, 478, 10-11, avec les notes de P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 253. Plusieurs vases inscrits de Qubbet el-Hawa étaient destinés à contenir cette céréale, cf. par ex. E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II, pl. 72-77 ; E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II.2/1, pl. 14, 76-75, 82-83, 96-99 ; E. EDEL, *Qubbet el-Hawa* II.1/1, pl. 18, 36, 55, 78.

« Morceaux de (*tzy n*) :
 Gâteau-*š't*
 Cuit-*ps(n)*
 Fermenté- *w3*
 Mauvais-*bhsw* »

S'il désigne un pain spécifique, le terme *w3* est un *hapax*. Le mot dérive certainement de *w3* « être pourri, avarié »¹⁶⁴. Ce champ sémantique, appliqué à un aliment, pourrait signifier la décomposition après cuisson, mais aussi faire référence à la méthode de préparation, ce qui nous amène à traduire par « pain fermenté » plutôt que « pourri, rance » ; de même que le terme *ps(n)* « cuit » désigne, en général, un type de pain défini par sa préparation plutôt que par sa condition ou son état de conservation¹⁶⁵. Le pain *bhsw* est bien connu dans la documentation de toutes les époques, de la même manière que le *ps(n)* et le type *š't*¹⁶⁶. Le sens de « (pain) mauvais » que nous proposons (ou « mochar » dans une vieille expression française) semble se justifier par la proximité de ce terme avec *bgs* qui signifie « être en mauvais état, avec défauts, mauvais »¹⁶⁷. Bien que ces termes puissent faire référence à des recettes et à des qualités, on peut se demander aussi si le document n'est pas plutôt une rubrique concernant des déchets de production, à l'état de bribes.

Un quatrième papyrus fragmentaire (sous-verre P. Strasbourg 55 *recto*) est une lettre qui évoque une disposition administrative effectuée *hr- w3* « tout de suite, immédiatement » en rapport probablement avec la production de nourriture : la partie finale du mot  qui nous intéresse n'est pas conservée, mais la racine *rth* couvre les acceptions « boulanger », « panifier », « boulangerie » qui sont toutes attestées dès l'Ancien Empire¹⁶⁸.

Cet intérêt pour la production du pain n'est pas surprenant au sein d'une institution étatique de province. D'autre part, les fouilles récentes menées sur l'île d'Éléphantine ont permis de découvrir, à l'endroit qui est identifié hypothétiquement comme étant le palais, une vaste salle (15 m sur 9,50 m) soutenue par des colonnes polygonales en bois, avec une hauteur sous plafond de plus de 3 m, ayant une fonction de cuisine, voire de boulangerie, en activité de la fin de l'Ancien Empire à

164. *Wb* I, 172, 3-5.

165. Sur le pain *ps(n)* (*Wb* I, 549, 18-21), cf. C. SCHWECHLER, *Les noms des pains en Égypte ancienne. Étude lexicologique* (SAK Beihefte 22), Hambourg, 2019, p. 45-54.

166. Sur le pain *bhsw* (*Wb* I, 472.16), cf. C. SCHWECHLER, *Les noms des pains*, p. 25-26. Sur le pain *š't* (*Wb* IV, 418, 2), cf. C. SCHWECHLER, *Les noms des pains*, p. 104-106 (paléographie et étymologie), 109-110 (denrées attestées à l'Ancien Empire).



167. Pour *bgs*, cf. P. POSENER-KRIÉGER, *Archives*, p. 99 et p. 105, u), n. 5 (= doc. 19 A) ; *KoptHWb* 29 ; *Wb* I, 483.4-5 ; FCD 85.


168. Pour « boulanger », cf. *Wb* II, 459, 13-14 et aussi D. JONES, *Index*, n° 1848. Pour « panifier », cf. *Wb* II, 459, 12, et aussi J. OSING *et al.* (dir.), *Denkmäler der Oase Dachla : aus dem Nachlass von Ahmed Fakhry* (ArchVer 28), Mayence, 1982, pl. 56 (13). Pour « boulangerie », cf. *AnLex* 78.2452. Le terme *rth* (*AnLex* 77.2446 ; FCD, p. 154) pourrait signifier aussi « fortin » mais cela est rarement attesté.

la fin de la Première Période intermédiaire d'après l'analyse stratigraphique qui montre une épaisse accumulation de cendre¹⁶⁹.

Pour résumer, les archives d'Éléphantine se caractérisent par leur fonction documentaire. Les produits sont également échangés en dehors d'un contexte strictement familial, ce qui montre la complexité économique de la localité, complexité qui est elle-même le propre d'une institution centrale locale, voire palatine.

5.4 La gestion de mobilier et d'édifices sacrés

Les biens fonciers, le mobilier et les produits alimentaires n'étaient pas les seuls éléments au centre des activités administratives de l'île. Il est surprenant de constater que les scribes et auteurs de la documentation papyrologique d'Éléphantine s'occupaient aussi, en partie, de questions liées au domaine sacré, tant d'un point de vue religieux qu'économique. Ce centre d'intérêt passe inaperçu dans l'ensemble de la documentation, en raison, encore une fois, de la minceur des traces conservées. Cependant l'analyse du lexique employé dans plusieurs feuillets ne laisse pas de place au doute. Le langage renvoie, par exemple, à la sphère funéraire :  *ꜥꜣw* « bienheureux » dans une colonne de texte qui pourrait provenir d'une lettre (dans P. Berlin 10523) ; et le signe  qu'on lit dans un fragment comptable (P. Berlin 10523 [Bg] 51) peut indiquer la *hrt-ntr* « nécropole » ou alors le titre *hrt(y)-ntr* « travailleur de la nécropole, carrier »¹⁷⁰.

Sur le plan économique, il semble que des personnes s'intéressaient à la gestion de matériel et de structures culturelles. Dans un fragment de papyrus, on lit précisément le mot  *kꜣr* « chapelle » (sous-verre P. Strasbourg 54 *recto* ; fig. 8A). Au III^e millénaire, ce terme est déjà employé dans les *Textes des Pyramides* où il évoque le naos qui abrite la divinité¹⁷¹. Cette signification est maintenue au Moyen Empire et par la suite¹⁷². À Éléphantine, l'expression *kꜣr* pourrait faire référence au naos d'une divinité, comme celui en granit de l'époque de Pépy I^{er} dédié à Satis¹⁷³. En même temps, le mot peut aussi indiquer la chapelle d'une tombe

169. Sur cette salle (H150) ayant fonction de cuisine, cf. D. RAUE, dans *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I*, p. 143 ; D. RAUE, « Untersuchungen in der Stadt des 3. Jahrtausends », dans G. Dreyer *et al.*, « Stadt und Tempel von Elephantine. 33./34./35. Grabungsbericht », *MDAIK* 64, 2008, p. 77-78 ; D. RAUE, « Éléphantine : cinq campagnes de fouilles dans la ville du III^e millénaire avant J.-C. », *BSFE* 163, 2005, p. 22-24, fig. 7.

170. Copie du signe d'après G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie*, p. 52, n° 549.

171. PT 254, § 276b ; PT 255, § 300a ; PT 627, § 1773c.

172. Pour le Moyen Empire (ép. Sésostri III), voir par exemple la stèle de Ichernofret, Berlin 1204, ligne G.13 : *ms(w) ntrw jmyw-ht.f jr(w) kꜣrw.sn m mꜣwt* « (les images) des dieux qui étaient devant lui (*scil.* à l'avant du nouveau palanquin du dieu Khentimenti à Abydos) ont été établies, leurs chapelles ont été créées à nouveau ». Pour une bibliographie, cf. R. LANDGRÁFOVÁ, *It is My Good Name that You Should Remember. Egyptian Biographical Texts On Middle Kingdom Stelae*, Prague, 2011, p. 204-207, doc. 61 ; PM V, 97.

173. Le naos est conservé au Louvre, DAE E 12660, cf. Chr. ZIEGLER, *Catalogue des stèles, peintures et reliefs égyptiens de l'Ancien Empire et de la première période intermédiaire*, Paris, 1990, p. 50-53 ; PM V, 1, 229. On ne peut exclure la possibilité que ce naos ait fait l'objet d'une commande d'extraction dans les carrières de granit qui étaient gérées par le

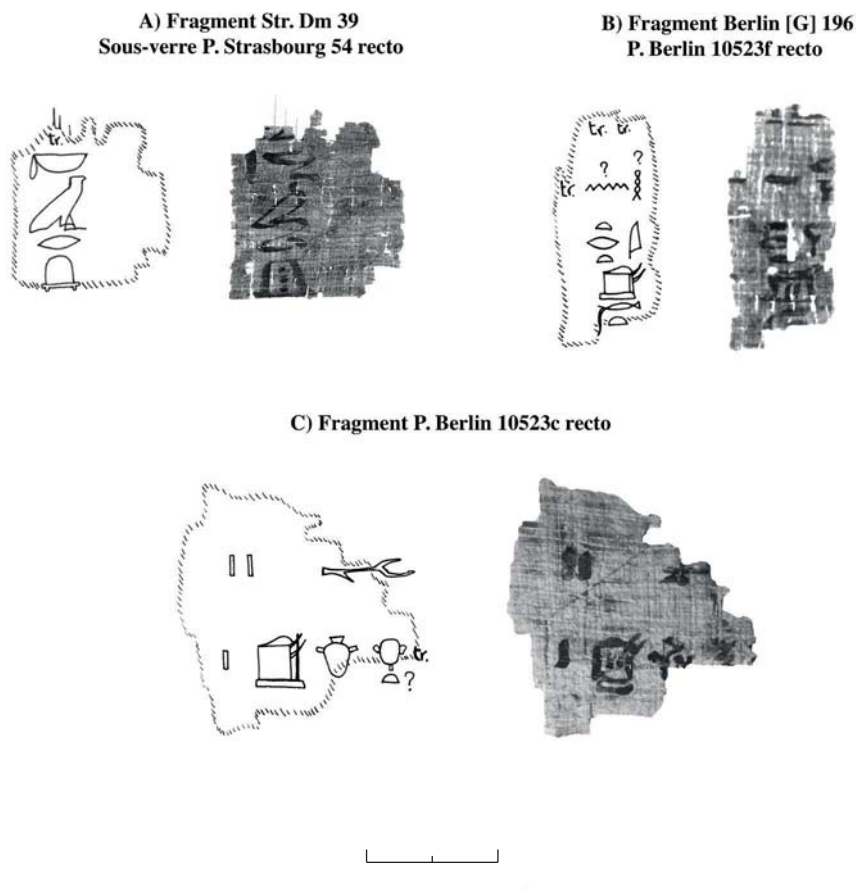
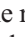


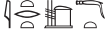
Figure 8 – Fragments de papyrus qui mentionnent des objets ou structures culturels (dessins de l’auteur ; photos A © BNUS ; photos B-C © SMB Ägyptisches Museum und Papyrussammlung)..


privée¹⁷⁴. L’inscription autobiographique d’un nomarque de la XI^e province de Haute Égypte appelé Khnemounefer (X^e-XI^e dynastie) mentionne ces structures en lien avec le culte des ancêtres : le dignitaire se décrit comme *rwd k3rw tp(y)w-‘ w’bwt.sn mn.(w)* « Celui qui renforce les chapelles des ancêtres, leurs offrandes


potentat d’Éléphantine. Le terme *k3r* semble cependant indiquer plutôt une chapelle portative, avec un palanquin, cf. P. SPENCER, *The Egyptian Temple. A Lexicographical Study*, Londres / Boston, 1984, p. 125-130.

174. Voir dans l’autobiographie de Khnoumhotep II de la tombe Beni Hassan 3, ligne 203 : ‘*3 r3 n mh 5 šsp 2 r k3r n ‘t špst nttt (m-)hnw n js pn* « un ventail de porte de 5 coudées et 2 palmes pour la chapelle de la noble salle qui est à l’intérieur de cette tombe ». Pour le texte, cf. *Urk.* VII, 34, 19-20 ; P. E. NEWBERRY, *Beni Hasan I* (ASE 1), Londres, 1893, pl. 25-26.

carnées étant établies »¹⁷⁵. Mais il est tout aussi vraisemblable que la mention de ce mobilier, dans un document qui semble avoir été une lettre, puisse évoquer une « chapelle portative » ou un « coffre cultuel » qui faisait partie de l'équipement cultuel d'un dignitaire : le déterminatif hiératique employé par le scribe semble, en ce sens, significatif car il ne représente pas un bâtiment (par ex. ). De surcroît, les fouilles de l'habitat d'Éléphantine ont mis au jour plusieurs de ces objets en bois portatifs qui étaient placés probablement dans des sanctuaires de *ka* et servaient lors de processions pour célébrer des chefs locaux, dont les noms (Sabni, Sobekhotep, Héqaïb et Mékhou) sont préservés¹⁷⁶.

Un autre élément du paysage sacré fait son apparition dans un fragment : la  *jtrt mht* « (groupe de) chapelles septentrionales » (fragment Berlin [G]196, sous-verre P. Berlin 10523f ; **fig. 8B**)¹⁷⁷. Cette expression est couplée d'habitude avec celle de *jtrt šm't* « (groupe de) chapelles méridionales ». Les deux, ensemble, désignent les chapelles des dieux de Haute et Basse Égypte réunis dans les cérémonies jubilaires royales¹⁷⁸. Le mot *jtrt* employé seul pourrait indiquer aussi une chapelle funéraire monumentale appartenant à un dignitaire. Cependant, ici, la précision géographique *mht* « septentrional » limite le contexte d'emploi aux structures culturelles divines ou royales : s'agit-il de structures culturelles qui étaient périphériques au complexe pyramidal d'Éléphantine à côté de la nécropole implantée sur l'ancien îlot ouest ? Rappelons qu'un palais « cérémoniel » *ḥ* semble avoir été associé à cet ensemble administratif dès Houni. Par ailleurs, les chapelles *jtrt* des dieux d'Égypte sont parfois évoquées dans les inscriptions privées du Moyen Empire comme des lieux pourvoyeurs d'offrandes funéraires¹⁷⁹.

Le déterminatif utilisé dans le fragment pour classifier le mot *jtrt* n'exprime pas l'identité culturelle géographique que l'on s'attendrait à voir : le signe 



175. *Deir Rifeh* I, 10 = Fr. L. GRIFFITH, *The Inscriptions of Siût and Dêr Rifeh*, Londres, 1889, pl. 16 ; et P. MONTET, « Les tombeaux de Siout et de Deir Rifeh », *Kémi* 6, 1936, p. 140. Ici le déterminatif pour *k3r* est  d'après le collationnement effectué par J. J. Clère (MSS Clère 01_06_03_09, Griffith Institute, Oxford).


176. Sur ce mobilier cultuel, cf. A. DORN, *Elephantine XXXI. Kisten und Schreine im Festzug, Hinweise auf postume Kulte für hohe Beamte aus einem Depot von Kult- und anderen Gegenständen des ausgehenden 3. Jahrtausends v. Chr.* (ArchVer 117), Wiesbaden, 2015 ; A. DORN, « Les objets d'un dépôt de sanctuaire (*ḥwt-k3*) à Éléphantine et leur utilisation rituelle », dans L. Pantalacci & C. Berger-El-Naggar (dir.), *Des Néferkarê aux Montouhotep* (TMO 40), Lyon, 2005, p. 129-143. Pour un commentaire historique sur ce matériel, cf. galeant D. RAUE, « Sanctuary of Heqaib », dans *UCLA Encyclopedia of Egyptology*, 2014 (en ligne). Sur le paysage processionnel d'Éléphantine, cf. également H. WILLEMS, *Historical and Archaeological Aspects of Egyptian Funerary Culture* (Culture and History of the Ancient Near East 73), Leyde / Boston, 2014, p. 113-123 (édition augmentée de *Les textes des sarcophages et la démocratie*, 2008, p. 120-129).

177. Le classificateur du terme architectonique représente le prototype des chapelles du Sud et on s'attendrait donc à lire *jtrt šm't*.

178. Sur le paysage cultuel relatif aux chapelles *jtrt*, cf. H. GARDINER, « Horus the Beḥdetite », *JEA* 30, 1944, p. 27-29.



179. La *jtrt sm'(y)t* et la *jtrt mh(y)t* sont évoquées aussi dans la formule *ḥtp-dj-nswt*, cf. *pars pro toto* FL. LI. GRIFFITH & P. NEWBERRY, *Deir El-Bersheh* II (ASE 4), Londres, 1894, p. 40, 45, pl. 7, 8, 17.

renvoie au prototype architectural des chapelles du Sud () et non de celles du Nord () auxquelles l'expression *jrt mḥt* fait référence dans le texte. Il peut donc avoir pour fonction de désigner, en général, une structure cultuelle sans autre connotation¹⁸⁰.

On retrouve un signe hiéroglyphique analogue (mais avec une structure différente, notamment l'ajout d'une base) dans une liste fragmentaire d'Éléphantine où deux lignes superposées sont conservées (fragment P. Berlin 10523c ; **fig. 8C**) : dans la première est enregistrée une unité d'un objet un bois ; au-dessous sont notées deux unités d'un élément placé « à l'intérieur » d'une chapelle *jrt* (?) si on lit *hr[y]-jb jrt* (?), ou alors en lien avec la *hr[t]-jb* « salle interne » d'un édifice cultuel, si on interprète le signe  comme déterminatif¹⁸¹.

5.5 Des textes religieux ?

À l'aune des exemples présentés ci-dessus, il semble évident que la gestion d'un équipement cultuel était l'une des prérogatives des scribes locaux et de la communauté de l'île. Il est donc légitime de se demander si une partie des documents conservés ne provient pas des archives d'un temple, d'autant plus que le fait religieux est aussi bien présent. En effet, différents fragments hiéroglyphiques regroupés dans P. Berlin 10523 portent une représentation de divinités (ou de leurs statues ?). Le dieu Khnoum semble reconnaissable par le corps d'homme et la tête de bélier (**fig. 9A**)¹⁸². La barque *ḥnw* de Sokar figure sur un feuillet avec beaucoup d'espace blanc laissé autour du signe : il s'agit probablement de la mention du dieu (**fig. 9B**)¹⁸³. Un homme assis, avec la tête de faucon, pourrait signifier Horus (**fig. 9C**)¹⁸⁴. Ces véritables pictogrammes sont tous à une plus grande échelle que les signes dans les autres documents. Le contexte étant perdu, il est difficile de savoir quelle était la finalité de ces différents écrits.

180. Il semble que les signes avec les deux prééminences ne doivent pas être forcément associés aux chapelles prototypiques du Sud. Par exemple, à Qoubbet el-Hawa, une manière d'écrire le cercueil  est  (d'après H. GOEDICKE, *Old Hieratic Paleography*, p. 31b).

181. Dans une statue dédiée par Amenhotep III à Satis, la déesse est *nrt n ḥryt-jb wrt* (A. WEIGALL, « A Report on some Objects recently found in Sebakh and other Diggings », *ASAE* 8, 1907, p. 48). Le terme *ḥryt-jb* « salle interne, salle hypostyle » (*Wb* III, 136, 17-21) n'est pas exclusif du paysage monumental des temples plus récents à partir du II^e millénaire, bien que les attestations en deviennent nombreuses à partir du Nouvel Empire (P. SPENCER, *The Egyptian Temple*, p. 85-87). À l'Ancien Empire, le terme est utilisé, par exemple, pour désigner la partie plus intime de l'atelier d'embaumement, cf. la légende *ḥrt-jb nt w'bt 'h'w* dans la tombe de Qar à Giza (G 7010) de la fin de la VI^e dynastie, que W. SIMPSON, *The Mastabas of Qar and Idu. G 7101 and 7102* (Giza Mastabas 2), Boston, 1976, fig. 24 et p. 6, traduit « inner room of the wabet of attending » ; sur la fonction de cette *w'bt 'h'w* où le corps est traité et donc momifié, cf. E. EDEL, « Beiträge zum ägyptischen Lexikon V », *ZÄS* 96, 1969, p. 5.

182. P. Berlin 10523 (O) 291 = G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 19.

183. P. Berlin 10523 (Cd) 61 = G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 21. À Éléphantine, la procession de Sokar est une célébration importante qui relie ville et nécropole, cf. H. WILLEMS, *Les Textes des Sarcophages et la démocratie*, Paris, 2008, p. 126-127 ; D. FRANKE, *Das Heiligtum des Heqaib*, p. 128-131.

184. P. Berlin 10523 (O) 275 = G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 19.

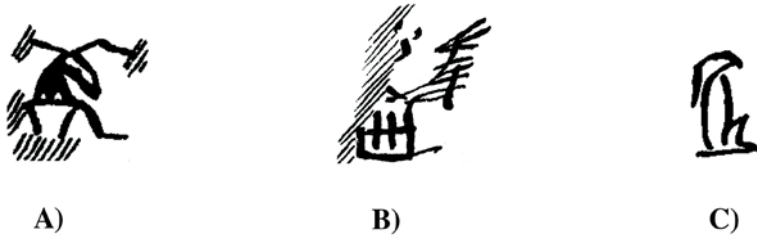



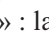


Figure 9 – Représentations hiéroglyphiques de divinités dans la collection P. Berlin 10523 (fac-similés d'après G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 19 (A et C), 21 (B)).

D'autres fragments pourraient provenir de documents à caractère rituel ou à tout le moins religieux ou magique. Bien qu'ils soient très incomplets, plusieurs indices semblent étayer cette hypothèse. Par exemple, dans deux fragments qui appartiennent vraisemblablement au même document, où la fin de plusieurs colonnes de texte est conservée, le vocabulaire employé se rapproche du langage des compositions funéraires. Une colonne de texte (fragment P. Berlin 10523s ; **fig. 10A**) se termine par  [...] *m* (?) *wrt.f* [...] « avec (?) sa grande couronne », formule qui trouve un parallèle par exemple dans les Textes des Pyramides (*htm.k tꜣw m wr(r)t.f* « équipe toi toi-même avec sa grande couronne »)¹⁸⁵. Une autre colonne de texte (dans un fragment du sous-verre P. Strasbourg 54 *recto* ; **fig. 10A**) se termine par la séquence  [...] *n]s(r) tp rꜣ.s* [...] « la flamme sur sa bouche (...) » qui rappelle de près un énoncé qu'on trouve tant dans les Textes des Sarcophages que dans des formules prophylactiques plus récentes¹⁸⁶ ; l'expression *srꜣf tp rꜣ.k* [...] « la chaleur sur ta bouche », récurrente dans les compositions funéraires comme les Textes des Pyramides, est également comparable¹⁸⁷. La colonne suivante se termine par le terme  *sꜣsw* « élévation », fréquent dans le vocabulaire culturel¹⁸⁸.

D'autres papyrus retiennent notre attention. Un fragment opisthographe de la collection alsacienne (sous-verre P. Strasbourg 54 ; **fig. 10B**) présente, sur les deux côtés, des textes insérés dans un même tableau – un dispositif rare dans la documentation de l'île – où une rubrique horizontale coiffe des colonnes de texte dont certaines sont divisées par une ligne verticale. Au *verso*¹⁸⁹ on pourrait lire le nom de la déesse locale  « Satis » : la notation est

185. PT 693, § 2143a.

186. Voir par exemple la statue prophylactique ramesside Cairo JdE 69771, formule VII, ligne 15, avec un parallèle étudié par J. Cl. GOYON, « Un parallèle tardif d'une formule des inscriptions de la statue prophylactique de Ramsès III au musée du Caire », *JEA* 57, 1971, p. 154-159.

187. PT 723, § 2244d, formule qu'on retrouve dans CT VI 108j (mais le passage en question est dans la lacune) *Spell* 519.

188. *Wb* IV, 361, 4-7.

189. Si l'on suit la direction des fibres horizontales et verticales, l'emplacement des deux faces du feuillet de papyrus doit être inversé dans le sous-verre P. Strasbourg 54 : ce que nous nommons *recto* est du côté *verso* de la plaque de verre et vice-versa pour notre

**A) Fragment dans sous-verre P. Strasbourg 54 recto (à gauche)
+ P. Berlin 10523 (s) recto (à droite)**

RECTO



RECTO



**B) Fragment dans
Sous-verre P. Strasbourg 54**

VERSO




RECTO

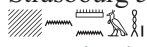


**C) Fragment dans
Sous-verre P. Strasbourg 53**
RECTO



Figure 10 – Fragments de papyrus avec un possible contenu religieux ou magico-rituel (photos © BNUS et © SMB Ägyptisches Museum und Papyrussammlung).

typique de la fin du III^e millénaire, caractérisée par l'élément *ḫ* à la place de la graphie *stt*, qui s'impose par la suite¹⁹⁰ ; le classificateur divin à forme humaine devient la référence pour écrire les dieux à cette époque et notamment dans les Textes des Sarcophages¹⁹¹. Dans la colonne suivante, on distingue aisément l'interjection d'exclamation *j* () en début de phrase ; tandis qu'au *recto* les signes qui restent ne permettent pas de savoir si *ḫ3*[...], au début de colonne, est une particule ou un autre élément morphologique¹⁹². Ce type de structure – rubriques horizontales et plusieurs colonnes de textes délimitées par les lignes d'un tableau – et ce vocabulaire rapprochent ce témoignage du graphisme de certains textes funéraires ou, plus particulièrement, de compositions religieuses locales comme les inscriptions funéraires à teneur hathorique sur la cuve du sarcophage de Beb à Dendara (env. IX^e dynastie)¹⁹³.

Pour terminer cette petite énumération, on peut mentionner un fragment (P. Strasbourg 53 *recto* ; **fig. 10C**) avec des colonnes écrites à l'encre rouge où on lit  [...] *n mnḫ* « [...] de cire », vocabulaire qui fait écho à un discours rituel ou à un contexte médico-magique¹⁹⁴.

Par leur originalité, ces témoignages méritent considération et peuvent constituer l'amorce de nouvelles réflexions, même si les lectures suggérées ici sont avant tout des hypothèses de travail demandant à être approfondies ultérieurement.

5.6 L'importance du *jmy-r3 ḫmw-ntr* « directeur des prêtres » à Éléphantine

Pour mieux comprendre l'origine des fragments cités ci-dessus, il est significatif que les responsables administratifs d'Éléphantine impliqués dans la vie religieuse et dans les activités liées à la gestion économique du culte n'aient pas été des prêtres : aucun titre de la hiérarchie sacerdotale ne ressort de la documentation de manière claire ; aucune fonction technique typique d'un temple et comparable à celles qu'on trouve par exemple dans les archives d'Abousir (comme les titres de prêtre-*w'b*,

verso qui est actuellement dans la partie *recto* du sous-verre.

190. Pour les graphies au III^e millénaire comme critère de datation, cf. L. POSTEL, *Protocole des souverains égyptiens et dogme monarchique au début du Moyen Empire : des premiers Antef au début du règne d'Amenemhat I^{er}* (MRE 10), Turnhout, 2004, p. 41-42 ; et D. VALBELLE, *Satis et Anoukis* (SDAIK 10), Mayence, 1981, p. 85-87, 89-91.

191. Sur l'emploi de l'homme barbu assis comme déterminatif pour des déesses entre Ancien et Moyen Empire dans les textes funéraires, cf. N. BEAUX, « La marque du "divin" : comparaison entre deux corpus funéraires : les Textes des Pyramides et les Textes des Sarcophages », dans S. Bickel & B. Mathieu (dir.), *D'un monde à l'autre : Textes des Pyramides & Textes des Sarcophages* (BdE 139), Le Caire, 2004, p. 45, 50-52, 56.

192. Voir par exemple *ḫ3.k* « Arrière ! » dans la même position (début de colonne, avec rubrique) dans P. Turin CG 54003 *recto* colonne 9, publié par A. ROCCATI, *Papiro ieratico n° 54003*, p. 24-25.

193. Cuve (*pace* PM V, 113, qui mentionne un sarcophage) Caire CG 28117 (= W. M. PETRIE, *Dendereh 1898*, Londres, 1900, pl. 35-37k). Sur le graphisme des manuscrits funéraires du début du Moyen Empire ou antérieurs, cf. également les observations d'A. ROCCATI, *Papiro ieratico n° 54003*, p. 11. Cependant, ce graphisme est également similaire à celui des journaux de bord/daybooks.

194. Sur l'importance de la cire dans un contexte de type rituel ou médicinal, cf. M. RAVEN, « Wax in Egyptian Magic and Symbolism », *OMRO* 64, 1983, p. 7-47.

hm-ntr, *shd hmw-ntr*, *jmy-ht hmw-ntr*) n'est évoquée. On peut donc affirmer que les papyrus en question n'étaient pas les archives d'un temple. En revanche, une institution civile comme le gouvernement pouvait être extrêmement impliquée dans la gestion du culte. À Balat/Ayn Asil, les structures du temple du dieu local Igaï ne sont pas connues, mais les archives palatines font mention de la gestion d'un bovidé-*wndw* qui était consacré à cette divinité¹⁹⁵ ; elles mentionnent aussi la gestion de champs du domaine agricole de ce dieu, la redistribution d'offrandes divines à des notables ainsi que la gestion de jours de fête réservés à des divinités mineures : il s'agit d'activités en rapport avec le domaine religieux qui étaient administrées par le palais et sa communauté¹⁹⁶. De même, les gouverneurs de l'oasis portaient eux-mêmes le titre de *jmy-r3 hmw-ntr* « directeur des prêtres »¹⁹⁷ et, dans l'architecture palatine, une place importante était réservée aux sanctuaires de *ka* des gouverneurs¹⁹⁸. *Mutatis mutandis*, il est possible d'imaginer que dans une communauté comme celle d'Éléphantine, la vie religieuse influençait celle de l'institution citadine centrale, dans son quotidien.

Les références au domaine sacré ne sont pas les seuls éléments qui pourraient surprendre dans la documentation : la présence de la charge de *jmy-r3 hmw-ntr* « directeur des prêtres » dans les lettres est tout aussi significative. Cette fonction n'est jamais intégrée dans les séquences de titres des dignitaires et gouverneurs inhumés dans la nécropole de Qoubbet el-Hawa, face à l'île, avant le Moyen Empire. À partir de ce constat, il a semblé évident aux historiens, qu'au III^e millénaire, le prestige de l'élite locale ne dérivait pas d'une participation aux activités culturelles, mais seulement de la gestion des expéditions et du contrôle des terres montagneuses. Néanmoins, des témoignages discrets montrent que la charge de *jmy-r3 hmw-ntr* était aussi attribuée

195. Tablette Balat n° 3688 (lettre inédite) ; cf. L. PANTALACCI & J. LESUR, « Élevage et consommation de viande à Balat (oasis de Dakhla) », *BIFAO* 112, 2012, p. 293, 308, n. 10-11 ; J. LECLANT & G. CLERC, « Fouilles et travaux en Égypte et au Soudan, 1986-1987 », *Orientalia* 57, 1988, pl. 46, fig. 56 (photographie).

196. Sur la mention de divinités et de biens en lien avec les activités culturelles dans les archives de l'oasis, cf. P. POSENER-KRIÉGER, « Les tablettes en terre crue de Balat », dans E. Lalou (dir.), *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne. Actes du colloque de Paris, octobre 1990* (Bibliologia 12), Turnhout, 1992, p. 46, 48, fig. 9. Sur les divinités, cf. également M. VALLOGGIA, *Les oasis d'Égypte dans l'antiquité : des origines au deuxième millénaire avant J.-C.*, Gollion, 2004, p. 102 ; L. PANTALACCI, « Le nom du dieu [tAw(?)] de Balat ? », *GM* 175, 2000, p. 59-63. La tablette 5051 fait mention de terres du domaine divin (*hwt-ntr*) local, cf. L. PANTALACCI, « Agriculture, élevage et société rurale dans les oasis », dans J. C. Moreno García (dir.), *L'agriculture institutionnelle en Égypte ancienne*, *CRIPPEL* 25, 2005, p. 83. Voir également la tablette Balat/Ayn Asil n° 4453 sur la réversion d'offrandes divines (*hnp-ntr*) mentionnée dans L. PANTALACCI, « Balat, a Frontier Town and its Archive », dans J. C. Moreno Garcia (dir.), *Ancient Egyptian Administration* (HdO 104), Leyde / Boston, 2013, p.212.

197. Sur la prosopographie relative aux gouverneurs oasiens (*hq3 wh3t*) à la fin du III^e millénaire, cf. récemment Y. GOURDON, « Les gouverneurs de l'oasis de Dakhla à la fin de l'Ancien Empire », *BIFAO* 114/1, 2014, p. 201-226.

198. G. SOUKIASSIAN, « Les sanctuaires de gouverneurs du sud-est du palais », dans G. Soukiassian (dir.), *Balat XI. Monuments funéraires du palais et de la nécropole* (FIFAO 72), Le Caire, 2013, p. 5-24 ; G. SOUKIASSIAN *et al.*, *Balat VI, Le palais des gouverneurs de l'époque de Pépy II : les sanctuaires de Ka et leurs dépendances* (FIFAO 46), Le Caire, 2002.

aux membres de la communauté. Nous comptons quatre attestations. Dans le P. Berlin 8869, l'interlocuteur et collègue d'Irourehou, le puissant « comte » Merrénakht qui s'associe aux pays de Medja et Ouauat, porte le titre de *jmy-r3 hmw-ntr*. Le même titre apparaît dans une adresse, au dos d'une lettre, où le nom du dignitaire n'est pas conservé mais uniquement ses titres *h3ty-[] jmy-r3 [hmw-n]tr* « comte, directeur de prêtres (?) » (fragment Str. Fg, sous-verre P. Strasbourg 55 verso ; fig. 11A) : ce notable échange avec une femme appelée *Htp[...]*¹⁹⁹. Un autre fragment semble mentionner cette fonction suivie de l'anthroponyme *Hry-jb* (sous-verre P. Strasbourg 53 recto ; fig. 11B)²⁰⁰. Enfin, le papyrus turinois Cat. 1980 = CG 54002 évoque la supervision d'un *smr w'ty jmy-r3 hmw-ntr*, dont le nom n'est pas conservé, dans l'exploitation de terres agricoles. Il n'y pas de raison de penser qu'il s'agit de responsables d'autres villes : des vases funéraires de Qoubbet el-Hawa (datés notamment de la fin de l'Ancien Empire) avaient été offerts et inscrits au nom de responsables du clergé²⁰¹.

Si cette fonction n'était pas exercée par les chefs d'expédition inhumés à Qoubbet el-Hawa, il est alors possible qu'un autre groupe élitaire, inhumé peut-être dans la nécropole de l'île même, ait été attaché aux activités culturelles. Dans l'état actuel des connaissances, il est impossible de savoir quelle position le *jmy-r3 hmw-ntr* détenait dans la hiérarchie locale, mais il n'est guère envisageable que ce titre désigne des gouverneurs régionaux, car il est invraisemblable qu'il ait été volontairement omis dans les inscriptions commémoratives des chefs d'expédition (Herkhouf, Héqaib, etc.). Le statut élevé qu'on attribue à ces officiers responsables du contrôle des terres étrangères (*jmy-r3 h3swt*) et des auxiliaires bilingues en mission (*jmy-r3 'w*) est incontestable ; et c'est à eux qu'étaient consacrés les autels portatifs trouvés dans les espaces « palatins » de l'île, et non pas à des directeurs des prêtres²⁰². On constate que le *jmy-r3 hmw-ntr* était tout de même un acteur important des activités administratives de la ville d'Éléphantine.

6. LE CIRCUIT DES LETTRES : INTERLOCUTEURS, INTERMÉDIAIRES ET ASPECTS SOCIÉTAUX

6.1 De la correspondance familiale

Un groupe circonscrit de missives est certainement le produit d'échanges directs entretenus entre un père (*jt*), qui semble être toujours celui qui reçoit l'information, et des personnes qui s'identifient comme ses fils (*s3.k jm*), dont une fille (*s3t.k jm*)²⁰³.

199. Notre lecture diverge de celle que G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. III, a proposée (*jmy-r3 šm*).

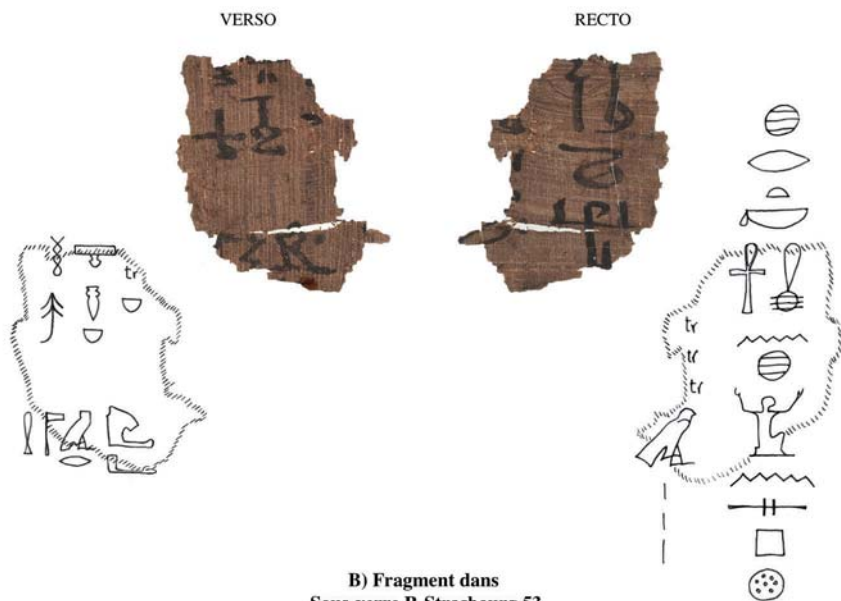
200. K. SCHEELE-SCHWEITZER, *Die Personennamen des Alten Reiches* (Philippika 28), Wiesbaden, 2014, p. 550, doc. 2470.

201. Cf. les références dans E. EDEL, *Felsgräbernekropole der Qubbet El-Hawa I*, p. cxxvii.

202. Récemment, le statut de gouverneur d'Éléphantine de ces hauts dignitaires a été néanmoins mis en doute par D. RAUE, dans M. Bietak & S. Prell (dir.), *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I*, p. 142.

203. Cette adresse n'est pas signalée par E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 21-26.

A) Fragment Str. Fg
Sous-verre P. Strasbourg 55



B) Fragment dans
Sous-verre P. Strasbourg 53



Figure 11 – Fragments de papyrus opisthographes avec l'adresse au dos de la lettre et la mention de femmes parmi les interlocuteurs (dessins de l'auteur ; photos © BNUS).

Bien que dans le langage épistolaire et diplomatique les titres de filiation puissent signifier un rapport de subordination social et politique plutôt qu'un rapport de parenté, la concentration des attestations de ce type à Éléphantine – le seul endroit en Égypte où des auteurs se désignent comme les fils d'un destinataire dans l'épistolographie du III^e millénaire hors lettres aux morts – et la mention de la mère dans la lettre écrite par une fille, encouragent une interprétation littérale de ces termes de descendance²⁰⁴. On aurait donc affaire à un groupe de missives destinées à un chef de famille.

S'agit-il toujours du même individu et quel statut avait-il ? Dans le contexte d'un gouvernorat, il est à première vue logique d'imaginer que la figure du « père » est celle du gouverneur (dans les lettres d'Amarna, le mot « père » désigne la plus haute autorité politique égyptienne au sein d'un réseau politique international). Lorsque le *paterfamilias* est évoqué, celui-ci se distingue par les moyens dont il dispose : non seulement des lits et des étoffes mais également plusieurs contrepoids (*mnyt*) de collier, et il se sert d'un intendant (appelé *Ik*m) pour les gérer. Il semble cependant que le père mentionné dans les documents n'est pas toujours le même individu. S'il faut retenir la mention de rois dans le formulaire memphite comme un critère de datation fiable, les lettres qui mentionnent le père datent, au minimum, des règnes de Méryrê Pépy I^{er} (P. ELE P130) et de Pépy II ou d'un Néferkarê postérieur (P. Brooklyn 47.128.28), c'est-à-dire d'une période qui couvre plusieurs générations. Plusieurs grands dignitaires se sont succédé durant ce laps de temps. Par ailleurs, les titres (*smr w'ty*, *hry hb*) qui semblent être ceux du « père » dans P. Brooklyn 47.218.18 sont en deçà des titres de prestige que porterait un dirigeant d'Éléphantine : on s'attendrait pour le moins à lire les titres de rang *h3ty-*' et *htmty bjty*, tandis qu'aucun titre lié à la conduite d'expéditions, comme *jmy jrty* ou *htmty ntr*, n'est présent.

Par conséquent, on peut se demander si la documentation dans laquelle un père est mentionné ne proviendrait pas de plusieurs collections d'archives privées, ayant appartenu à plusieurs hommes de pouvoir installés dans l'île d'Éléphantine – documents échelonnés dans le temps. Cela supposerait que l'île ou l'institution palatine abritait plusieurs groupes familiaux ou différents foyers d'une famille élargie.

Ce type d'adresse indiquant une descendance est aussi précieux pour montrer qu'au sein d'une élite locale, les échanges épistolaires étaient assidus parmi les membres d'une même famille – fait remarquable dans l'étude des pratiques scripturales.

Si on observe le langage employé, il est aussi significatif de voir que, malgré le rapport familial qui unit père et fils, des formules de salutation cérémonieuses sont utilisées (le formulaire dit « memphite ») ; les divinités locales (Satis, Khnoum, les dieux de Haute Égypte, etc.) sont invoquées pour capter la bienveillance du géniteur. En bref, les fils connaissent le langage formel et l'utilisent avec leur parent, lequel va apprécier leur beau parler. De

204. Par ailleurs, la fille qui envoie la lettre (P. ELE P130) à son père ajoute, dans le corps de la lettre, la mention de la mère, ce qui assure le rapport de parentèle qui lie les trois personnages.


surcroît, les expressions qu'ils empruntent, marquent l'appartenance de ce groupe à l'élite lettrée du pays.

6.2 *Des collègues et des subordonnés*

Si un nombre conséquent de lettres étaient écrites par des fils, d'autres lettres étaient le résultat d'échanges entre collègues. L'auteur se définit alors comme *sn.k jm* « ton frère ci-présent » au sens figuré : par exemple dans P. Berlin 8869 où les deux notables qui discutent des crimes de Sabni ont chacun le rang élevé de *h3ty-^c* ; mais aussi dans P. Berlin 10523 Bn (cf. *supra* § 5.21), où le statut des interlocuteurs n'est pas connu²⁰⁵.

Les archives d'Éléphantine illustrent un type de rapport de subordination autre que filial : l'expéditeur se désigne en tant que « serviteur ci-présent » (*b3k jm*) et le destinataire est appelé, par exemple, « (mon) maître » (*nb(j)*)²⁰⁶. L'expression *b3k jm* est très commune dans la littérature épistolaire égyptienne, comme l'a signalé E. Eichler²⁰⁷. Elle reflète un langage stéréotypé qui résulte, peut-être, de l'étiquette en usage auprès des palais des grands personnages, pour s'adresser à la hiérarchie, mais également comme expression qui sert à solliciter la bienveillance de l'interlocuteur.

6.3 *Des scribes et des secrétaires*

Dans plusieurs cas, à Éléphantine, l'expéditeur s'adresse au destinataire du message par la formule *sš.k* « ton scribe » ()²⁰⁸. Dans ce cas, l'auteur se définit tout à la fois comme fils, collègue et serviteur. À la suite d'une argumentation de B. Gunn et de P. Smither, certains pensent que l'interlocuteur ne s'exprime pas nécessairement par personne interposée, c'est-à-dire qu'il ne prend pas vraiment en considération la présence d'un secrétaire écrivain qui reçoit (et envoie) les messages : les notables utilisent la périphrase *sš.k* surtout comme formule de politesse, notamment à partir du Moyen Empire, pour

205. Sur l'emploi de l'expression *sn.k jm*, cf. notamment E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 26.

206. Dans la documentation publiée, cf. par ex. Str. 4 (= n° dans E. EDEL, dans I. Gamera-Wallert (dir.), *Festschrift Emma Brunner-Traut*, p. 76, 78, qui reconstitue *nb.[ff]*), sous-verre P. Strasbourg 65. L'emploi de *nb(f)* pour indiquer le récepteur dans les lettres du III^e millénaire n'est pas répertorié dans E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 21-26. Pour cette locution et l'interprétation littérale *nb* « maître » plutôt que *nb.j* « mon maître », cf. T. G. H. JAMES, *The Heḳanakhṭe Papers*, p. 129.

207. Sur l'emploi de *b3k jm*, cf. E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 26. Pour les attestations dans les fragments publiés, cf. P. Str. B e+f (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IV), Cd (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. V) et peut-être dans Str. Ca (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VIII).

208. Dans les fragments publiés, cf. P. Berlin 8869 (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. II-III) ; P. Berlin 10523 Bm (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IX), Bn (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IX) ; P. Str. Ba (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VII), Bb (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VIII), Ca (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. VIII).

désigner le bénéficiaire de la missive lui-même²⁰⁹. Cependant, l'origine de cette expression ne traduirait-elle pas l'intervention de scribes officiels dans le circuit de la production des documents épistolaires ?

Le statut des scribes (*sš*) dans la société et dans la production épistolaire suscite toujours des interrogations. L'absence de mentions de ce titre dans les archives de Balat/Ayn Asil suggère, selon certains auteurs, que la charge était peu significative dans la culture élitaires²¹⁰. Toutefois, l'emploi diffus de l'expression *sš.k* dans le dossier d'Éléphantine implique que la figure des scribes, voire des lettrés, n'était pas de moindre importance. Selon nous, cette manière d'apostropher le destinataire est le reliquat d'un usage sociétal : celui d'avoir recours à des professionnels pour communiquer²¹¹. Le fait d'évoquer l'emploi d'un lettré qui pallie l'analphabétisme de l'interlocuteur pourrait certes sembler impoli. Cependant, l'emploi d'intermédiaires scribes (*sš*) n'était pas nécessairement une démonstration d'incompétence, mais plutôt l'apanage d'hommes aisés susceptibles de se servir d'un secrétaire, et donc une forme de prestige. Voici que la locution devient une formule de politesse, une manière de souligner le statut plus élevé de l'interlocuteur. J. P. Allen traduit « Your Excellency » dans les papyrus du Moyen Empire²¹². Il est toutefois possible d'imaginer *sš.k* comme une référence à une figure d'intermédiaire dans la pratique scripturale de la fin du III^e millénaire, comme le suggèrent J. Baines, E. Eichler et E. Wente²¹³.

La découverte des archives de Balat a permis de mettre en valeur l'importance d'une autre figure centrale dans ce type de documentation : celle du *jry mdžt* « préposé au courrier »²¹⁴. La correspondance oasienne est généralement anonyme et seuls des qualificatifs permettent de distinguer les interlocuteurs. Dans ce contexte, à la différence de l'expéditeur qui se définit comme *bzk jm* « le serviteur ci-présent », le destinataire est régulièrement identifié par son activité professionnelle de *jry mdžt*. Comme l'explique L. Pantalacci, le *jry mdžt* tient le rôle de secrétaire dans l'institution palatine : c'était peut-être une charge temporaire de responsable du suivi d'un dossier²¹⁵. Dans l'oasis, certains préposés au courrier sont attachés explicitement au conseil (*dždžt*) de la résidence du gouverneur (*jry mdžt nt(j) m dždžt*). Concrètement, ils permettent l'application des décisions

209. Pour la discussion, cf. E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 25 ; et T. G. H. JAMES, *The Hekanakhte Papers*, p. 129.

210. M. PINARELLO, « The Platypus Paradox : An Archaeological Approach to Ancient Egyptian Writing Practices », dans F. Hoogendijk & St. van Gompel (dir.), *The Materiality of Texts from Ancient Egypt. New Approaches to the Study of Textual Material from the Early Pharaonic to the Late Antique Period*, Leyde / Boston, 2018, p. 21-22, 26.

211. Sur l'emploi de secrétaires, cf. les remarques de E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 6-7, 10.

212. J. P. ALLEN, *Hegnakht*, p. 9.

213. J. BAINES, *Visual and Written Culture in Ancient Egypt*, Oxford / New York, 2007, p. 44 ; E. EICHLER, *GM* 123, 1991, p. 25 ; E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 10.

214. Cette fonction de *jry mdžt*, attestée souvent parmi les titres de notables qui sont représentés sur les scènes des tombes, a été étudiée notamment par P. PIACENTINI, « Les "préposés aux écrits" dans l'Égypte du III^e millénaire », *RdE* 53, 2002, p. 179-196.

215. L. PANTALACCI, « La documentation épistolaire du palais des gouverneurs à Balat-Ayn Asil », *BIFAO* 98, 1998, p. 308-311.

administratives dans l'arrière-pays, puisqu'ils envoient des émissaires (appelés *šmsw* et *zṯw*) dans les bourgs, avec des directives écrites sous forme de lettres ; et ils reçoivent des sortes d'accusés de réception ou des notes informatives concernant les ordres reçus et appliqués, lettres envoyées par les administrés vers le palais et dont le *jry mdḗt* est toujours le récepteur.

Dans des circonstances exceptionnelles, le *jry mdḗt* pouvait se déplacer lui-même afin de suivre un dossier. Il était envoyé avec un message, mais il était aussi fonctionnel dans la réalisation de certaines opérations. Par exemple, la lettre Caire JdE 49623 de la VI^e dynastie provenant de Saqqara, qui concerne un approvisionnement inefficace de vêtements pour une équipe d'ouvriers à la carrière de Toura, montre qu'un *jry mdḗt* affecté au service du vizir de la capitale, pouvait, en principe, être chargé d'une livraison d'équipements destinés aux travailleurs²¹⁶.

Dans les missives que les personnes subordonnées au palais de Balat/Ayn Asil envoyaient à la résidence du gouverneur, il est fait référence aux ordres (*wḏ*) du *jry mdḗt* qu'ils assurent avoir respectés : le *jry mdḗt* était le garant de l'application des demandes envoyées oralement ou à travers ces documents²¹⁷. La mention d'un *jry mdḗt* et de ses instructions fait partie d'un langage épistolaire qui traduit les relations administratives et politiques existantes entre un centre de pouvoir local, ses fonctionnaires et les gens subordonnés, installés à la périphérie. Cela est un indicateur de la teneur officielle des liens existant entre les interlocuteurs des lettres : ils engagent des rapports institutionnels. On retrouve ce langage, qu'on pourrait qualifier de « palatin » en référence au palais comme centre politique et administratif, dans les archives d'Éléphantine, où le titre *jry mdḗt* apparaît plusieurs fois²¹⁸. Cependant, ici, les archives ne mentionnent jamais, jusqu'à plus ample information, le conseil (*dḗdḗt*) du gouvernorat. Cette absence de références à la *dḗdḗt* « conseil » n'est pas facile à expliquer, sinon que les lettres de l'île témoignent peut-être d'échanges administratifs où les décideurs n'utilisent pas un conseil ou une assemblée de dignitaires comme intermédiaire.

6.4 La voix d'un supérieur hiérarchique ?

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de distinguer un document où il y a clairement un supérieur qui s'exprime. La lettre P. Turin Cat. 1980 = CG 54002 en est peut-être un exemple. On peut aussi rapprocher sa mise en page de celle du groupe que Laure Pantalacci a appelé « lettres internes » dans le corpus des tablettes

216. C'est l'objet de la plainte : un *jmy-rḗ mš'* « directeur des troupes » écrit au vizir qu'il aurait préféré faire voyager les tissus avec le *jry mdḗt* plutôt que lui faire perdre du temps dans son travail. Sur l'interprétation du texte, cf. N. STRUDWICK, *Texts from the Pyramid Age*, p. 177, doc. 94, avec bibliographie antérieure ; A. GARDINER, *JEA* 13, 1927, p. 75-78.

217. Sur la place de l'oralité dans ces échanges épistolaires administratifs, cf. L. PANTALACCI, dans J. C. Moreno Garcia (dir.) *Ancient Egyptian Administration*, p. 205-206 ; L. PANTALACCI, *BIFAO* 98, 1998, p. 310.

218. Le titre *jry mdḗt* est attesté plusieurs fois dans la documentation inédite. Dans les papyrus publiés par G. MÖLLER, le *jry mdḗt* est l'interlocuteur dans Str. A (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. IV) et Str. Cd (G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, pl. V).

de Balat/Ayn Asil²¹⁹. Ces lettres « internes » sont désignées ainsi parce qu'elles suggèrent de petits déplacements dans le circuit du document. L. Pantalacci conclut qu'il s'agissait de billets envoyés dans la ville même, « d'une institution à l'autre ou peut-être à l'intérieur d'un même bâtiment »²²⁰. À la différence des archives oasiennes, la concision de l'information ne caractérise pas le texte du P. Turin Cat. 1980 = CG 54002. De plus, l'adresse est précédée de la date, ce qui n'est pas le cas dans les tablettes. Et les informations que ce papyrus contient ne semblent pas avoir un caractère proprement interne par rapport au fonctionnement d'une institution, parce qu'il s'agit d'affaires rurales complexes et lointaines. Cependant, l'en-tête, disposé sur des lignes horizontales, avec deux séquences prosopographiques distinctes, est comparable : il s'agit vraisemblablement de la mention des deux correspondants, du supérieur vers l'inférieur, comme dans les « lettre internes ». L'auteur – un *ḥtmty ntr* « scelleur du dieu » ayant donc des responsabilités lors des expéditions – écrit à son interlocuteur sans utiliser les phrases de la tradition épistolaire qui indiquent le recours à des courriers (*jry mdjt*) ni des adresses de politesse (*sš.k*) : il n'y a pas d'artifice ni d'intermédiaire entre l'auteur et son interlocuteur. Le *je* de l'expéditeur n'est pas construit autour d'expressions apprêtées (par ex. *s3.k jm*, *b3k jm*) qui sous-tendent, d'habitude, un statut inférieur par rapport au destinataire. Comme dans les lettres internes, on remarque donc un tutoiement autoritaire, rare dans la correspondance de l'époque. Par ailleurs, l'auteur du papyrus turinois s'exprime à travers l'impératif avant de passer aux menaces : *mjr pds n sp3t/d3tt* « Viens au rivage du nome/domaine ! » (Col. X+9-10). En définitive, on peut se demander si ce style de phrases accompagné d'une mise en page rendue efficace par son en-tête, n'est pas le propre d'une correspondance interne où les notables en question n'ont pas besoin de présentation, ou plutôt la caractéristique d'un langage qui émane d'un supérieur hiérarchique.

6.5 Des femmes lettrées

Pour conclure ce bref panorama sur la société qui interagissait à Éléphantine par le moyen de lettres, il est primordial de rappeler que, dans une Égypte où le pourcentage de population alphabétisée semble infime (1% selon certaines études), les femmes de la fin du III^e millénaire ne sont pas exclues de la culture écrite²²¹. Bien qu'il soit difficile de savoir dans quelle mesure les interlocuteurs étaient capables de lire – s'ils se contentaient d'écouter les mots qui leur étaient lus par des secrétaires en dictant leurs messages –, il est certain que l'écriture était un moyen de communication utilisé tant par les hommes que par les femmes. La documentation d'Éléphantine montre qu'elles sont les auteurs/expéditeurs de lettres et leurs

219. L. PANTALACCI, *BIFAO* 98, 1998, p. 311

220. L. PANTALACCI, *BIFAO* 98, 1998, p. 313.

221. Sur le taux d'alphabétisation, cf. J. BAINES & Chr. EYRE, « Four Notes on Literacy », *GM* 61, 1983, p. 67-68. Cela représente un chiffre d'environ 10 000 personnes lettrées à l'Ancien Empire selon J. BAINES, *Visual and Written Culture*, p. 64-67. Sur le rôle des femmes dans la culture écrite, cf. les remarques de E. WENTE, *Letters from Ancient Egypt*, p. 9.

récepteurs, tant dans le domaine familial (ex. le fragment P. ELE P130) qu'institutionnel. En particulier, sur deux fragments de papyrus, des interlocuteurs féminins sont indiqués au dos de la missive, c'est-à-dire là où l'on s'attend à trouver l'adresse, à l'extérieur du pli, avec les titres et le nom de la personne. Dans le premier cas, c'est une femme désignée par son titre *hkr̄t nswt* « ornement royal », puis par son prénom, *Htp[...]*, avec l'identité de son interlocuteur noté tête-bêche et dont ne restent que les titres *h3ty-['] jmy-r3 [h̄mw-n]tr* « comte, directeur de prêtres (?) », tandis que le nom a disparu (sous-verre P. Strasbourg 55 *verso* ; **fig. 11A**). De manière similaire, dans le second fragment, le nom d'une femme, appelée *Nbjt*, précédé par le titre *hkr̄t nswt* « ornement royal », est écrit au dos d'une missive dans le même sens que l'écriture de la lettre au *recto* (sous-verre P. Strasbourg 53 *verso* ; **fig. 11B**). L'emplacement du nom des interlocuteurs dans le *verso* par rapport à l'orientation de l'écriture dans le corps de la lettre au *recto* ne permet pas de savoir avec certitude si la femme était l'expéditeur ou le destinataire²²².

7. DES ARCHIVES DOCUMENTAIRES MULTIPLES

La question de la nature des archives d'Éléphantine peut être maintenant abordée à l'aune des observations faites jusqu'ici. Plusieurs interprétations ont été proposées par le passé. Dans un premier temps, la nature administrative n'a guère été prise en considération, au profit de la nature juridique et privée des papyrus Berlin 8869 et 9010 qui a davantage retenu l'attention, depuis la publication de G. Möller, selon lequel il s'agissait d'une « Familienarchiv der Gaufürsten von Elephantine »²²³. Sur cette distinction, Hans Goedicke a été lui aussi formel car, selon lui, les archives d'Éléphantine ne sont pas des documents administratifs ni des comptabilités, mais seulement un recueil de lettres ayant appartenu à un particulier :

(...) the Elephantine archive does not concern a religious or administrative institution, but rather constitutes a personal archive. Consequently, it does not consist of administrative documents or accounts, but is a collection of letters, to judge from what is intelligible²²⁴.

Les synthèses successives ont repris ces interprétations²²⁵. Mais récemment, cette hypothèse a été radicalement mise en cause par L. Pantalacci qui compare les archives d'Éléphantine avec celles de Balat : il s'agirait des « archives d'État

222. On pourra comparer deux exemples d'adresses antithétiques. Dans la lettre au mort P. Hearst 1282 (Bancroft Library, Univ. of Calif., Berkeley) provenant de Naga ed-Deir (tombe N3737), c'est le destinataire (le gouverneur Merou) qui est noté au dos (*verso*) dans le même sens de l'écriture que les signes du corps de la lettre (*recto*) ; mais dans P. Berlin 8869 – si la lecture communément acceptée est correcte – c'est l'expéditeur (Irou) qui est noté au dos (*verso*) dans le même sens de l'écriture que la lettre (*recto*). Sur P. Hearst 1282, cf. *l'editio princeps* W. K. SIMPSON, « The Letter to the Dead from the Tomb of Meru (N3737) at Nag' ed-Deir », *JEA* 52, 1969, p. 39-52.

223. G. MÖLLER, *Hieratische Papyrus*, p. 10.

224. H. GOEDICKE, *Old Hieratic Paleography*, p. xix.

225. Cf. P. POSENER-KRIÉGER, dans *Textes et langages de l'Égypte pharaonique* II, p. 31 (« qui concernent la famille des nomarques d'Éléphantine ») ; G. BURKARD, H. W. FISCHER-ELFERT, *Ägyptische Handschriften* 4, p. 70 (« Familienarchiv »).

de la province », c'est-à-dire de celles d'un « gouvernorat » local²²⁶. En effet, les papyrus conservés ne sont pas seulement des lettres comme le pensait H. Goedicke, et des comptabilités complètent la documentation. De plus, les missives sont l'expression d'échanges entre dignitaires et agents d'un appareil administratif hiérarchisé, échanges effectués durant plusieurs générations d'individus.

La question de la nature des archives d'Éléphantine demeure néanmoins complexe en raison de certaines contradictions dans le contenu des documents et des maigres informations disponibles sur le contexte archéologique de provenance. Une piste de réflexion est apportée par la lettre P. ELE P130 écrite entre une femme et son père, lettre trouvée *in situ* dans un bâtiment à usage économique, et placée volontairement dans le mécanisme d'une porte : ce type de témoignage remet en cause la nature palatine et officielle de la collection de papyrus. En même temps, il est important de considérer que cette trouvaille n'est pas nécessairement représentative de l'ensemble. Par exemple, le lot de papyrus P. Berlin 23211 a été trouvé dans une jarre, ce qui implique une forme d'archivage. Le caractère ponctuel de ces découvertes et la présence de contenus et interlocuteurs hétéroclites dans l'ensemble des papyrus conservés soulèvent enfin la question de savoir si les archives provenant d'Éléphantine forment un ensemble cohérent.

Différents lots d'archives ont probablement survécu et provenaient de plusieurs espaces de la ville, comme pour les archives de Balat : c'est ce que la multiplicité d'interlocuteurs et de contenus semble prouver²²⁷. Ce qui est certain, c'est que plusieurs lettres – et peut-être comptes et listes – étaient des documents destinés à différents chefs de (la même ?) famille. Ensuite, il est indispensable de tenir compte aussi du caractère religieux d'autres textes conservés : il est peu probable qu'ils aient fait partie d'une bibliothèque privée, car certains fragments proviennent d'inventaires concernant les activités économiques liées au culte, c'est-à-dire qu'il s'agit des restes d'archives administratives temporaires créées par ou pour une institution cultuelle. Dans ce contexte, nous avons signalé aussi la présence de la figure du *jmy-r3 hmw-ntr* dans la documentation, titre qui désigne souvent un gouverneur dans la tradition égyptienne de province, mais qui n'est pas aussi clair à Éléphantine. Cette présence est importante puisqu'elle va à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle l'élite d'Éléphantine ne comprendrait pas de directeur des prêtres. Malgré cette spécialisation cultuelle, il est concevable que cette documentation soit toujours, dans son ensemble, la production des scribes d'un « palais » et de ses annexes. En effet, par comparaison, les archives de Balat montrent que le gouvernorat administrait les activités relatives au culte des ancêtres et, surtout, des divinités locales. La présence d'intérêts religieux dans les archives d'Éléphantine ne doit pas surprendre car la gestion des cultes relevait d'une prérogative du gouvernorat en tant que centre administratif majeur. Les papyrus d'Éléphantine semblent donc représenter des archives documentaires multiples ayant trait aux activités menées autour d'une institution, durant plusieurs générations.

226. L. PANTALACCI, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci (dir.), *Mélanges François Neveu*, p. 243 et n. 25.

227. Sur la multiplicité des collections/groupes dans les archives de Balat/Ayn Asil, cf. L. PANTALACCI, dans J. C. Moreno Garcia (dir.), *Ancient Egyptian Administration*, p. 198, 206-207 ; L. PANTALACCI, *BIFAO* 98, 1998, p. 304.

8. CONCLUSION

Pour conclure, il est probable que les centaines de fragments de papyrus connus à ce jour sont les vestiges de différents groupes ou collections d'archives, à caractère hétérogène, provenant de l'île d'Éléphantine. Les lettres, comptes et listes sont le produit des activités relationnelles et administratives de l'élite au pouvoir dans ce chef-lieu. La diversité de ces acteurs est notable. Contrairement à ce qui a été suggéré par le passé, aucun gouverneur ou nomarque n'est le bénéficiaire assuré ou unique de ces documents : aucun *jmy-r3 h3swt* « directeur des terres étrangères » ni *jmy-r3 'w* « directeur des interprètes (*scil.* troupes auxiliaires) » de renom n'est mentionné explicitement dans cette documentation ; la présence du titre *jmy-r3 Šm* « directeur de Haute Égypte » est significative mais cette figure n'est pas centrale ; et le titre *h3ty-* « comte » qu'on trouve parfois évoqué n'indique pas, à cette époque, la charge de gouverneur, malgré certaines interprétations²²⁸. Rédigée tout au long de la fin du III^e millénaire, cette documentation couvre plusieurs domaines de compétence des notables locaux : le rapport avec les populations limitrophes, les échanges économiques institutionnels, les activités culturelles, la distribution de biens et l'enregistrement de personnes, les affaires patrimoniales, la correspondance privée à caractère économique et juridique, etc. Elles engagent toute une communauté : *mutatis mutandis*, une cité.

Les documents qui nous sont parvenus pourraient avoir été trouvés en différents endroits de la ville, organisée probablement autour d'un gouvernorat (l'édifice monumental H20 du site), tout comme les lots de tablettes de Balat ne proviennent pas d'une seule pièce ni d'un seul secteur palatial²²⁹. Il est ensuite possible que les lettres d'Éléphantine ne se rattachent pas toutes à une même unité institutionnelle – l'existence d'un palais du gouverneur est d'ailleurs mise en question par certains fouilleurs – mais également à des maisons de dignitaires ou à des espaces résidentiels palatins de membres secondaires de la famille dirigeante²³⁰. Certains écrits font référence aux activités de lieux de culte et

228. La définition du statut de gouverneur d'Éléphantine ne fait pas l'unanimité. Deux titres sont souvent indiqués comme ceux qui identifient ce statut, mais ces hypothèses ne sont pas solides : d'une part le titre *jmy-r3 'w* est trop répandu pour désigner le gouverneur ; d'autre part, le titre de rang *h3ty-*, que certains auteurs persistent à interpréter comme celui des gouverneurs à l'Ancien Empire, est utilisé pour désigner le chef d'une ville à partir du Moyen Empire dans une locution où il introduit un toponyme, ce qui n'est pas le cas avant. Un article sur le statut de gouverneur à Éléphantine à la fin du III^e millénaire est en cours de préparation par l'auteur. Pour des réserves, cf. également D. RAUE, dans M. Bietak & S. Prell (dir.), *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I*, p. 142.

229. Sur l'édifice interprété comme la résidence des gouverneurs, cf. C. VON PILGRIM, « Zur Entwicklung der Verehrungsstätten des Heqaib in Elephantine », dans E. CZERNY *et al.* (éd.), *Timelines : Studies in Honour of Manfred Bietak*, I (OLA 149), Louvain / Paris / Dudley, 2006, p. 403-405, fig. 1-2. Voir en dernier lieu D. RAUE, dans M. Bietak & S. Prell (dir.), *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I*, p. 141-146.

230. Pour l'interprétation de l'habitat et les difficultés d'attribuer aux vestiges de la structure H2 un caractère exclusivement palatial, cf. D. RAUE, dans M. Bietak & S. Prell (dir.), *Ancient Egyptian and Ancient Near Eastern Palaces I*, p. 141, 145-146.

pourraient aussi provenir d'annexes de bâtiments sacrés, édifices éphémères ou méconnus. Si le modèle urbain, sociétal et institutionnel de l'île reste à définir avec précision, l'écriture semble tout de même un instrument administratif et un moyen de communication assez répandu dans ce contexte citadin.

Dans l'ensemble, les archives d'Éléphantine possèdent un caractère officiel, témoignent d'activités administratives qui concernent plusieurs domaines, économiques, politiques et juridiques, qui mobilisent un vaste réseau de notables à l'intérieur comme à l'extérieur de la province. Elles sont complétées par des missives qui attestent d'échanges épistolaires entretenus entre des collègues, hommes et femmes, et au sein de maisonnées de l'élite locale. Dans un système politique et social où le privé n'est pas séparé *de facto* de la fonction administrative, où le pouvoir est souvent partagé entre les membres d'un petit groupe de familles, où la résidence est un bâtiment à la fois privé et lié à la fonction de son occupant – avec des espaces de représentation mais aussi des espaces dédiés à l'installation d'une famille élargie –, il n'est pas surprenant de trouver, dans la production documentaire sur papyrus, des sujets privés mêlés à des documents de l'administration issus d'activités institutionnelles.

Il est étonnant de constater, enfin, à quel point l'écriture était présente dans une petite communauté comme celle d'Éléphantine. Les lettres et les comptabilités étaient sans doute perçues comme des moyens efficaces et communs pour exécuter l'intendance, solliciter des échanges, faire circuler des informations et appliquer l'autorité.



Planche 1 – Papyrus Turin Cat. 1980 = CG 54002 *recto* : lettre d'intimidations concernant des activités agricoles
(photo © Sean Museo Egizio).

RECTO

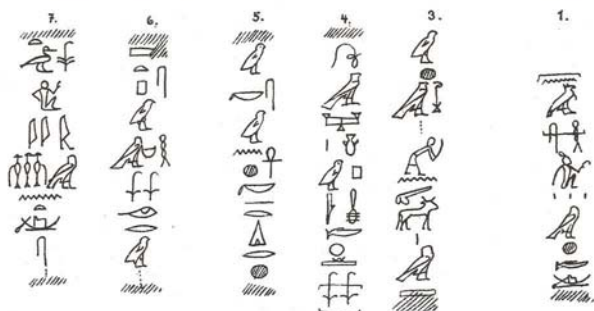


VERSO



Planche 2 – Papyrus Brooklyn 47.218.18 : lettre envoyée par un fils à son père avec la mention de Satis et Khnoum maîtres d'Éléphantine (photo © Brooklyn Museum. Bequest of Miss Theodora Wilbour from the collection of her father, Charles Edwin Wilbour).

RECTO



VERSO

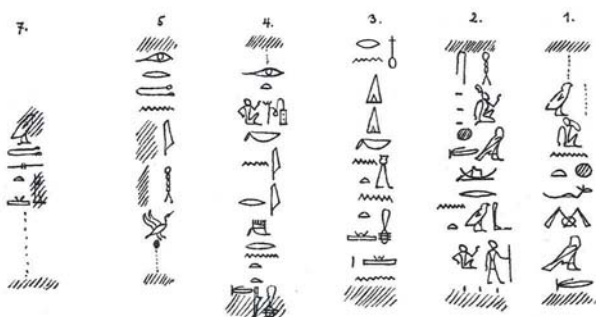


Planche 3 – Sous-verre P. Strasbourg 56 fragment Str. Ba : lettre mentionnant l'arrivée d'un fils royal et l'organisation d'une rencontre entre officiers égyptiens et un groupe de Nubiens (photo © BNUS).



Planche 4 – Sous-verre P. Strasbourg 57 fragment Str. Be+f : lettre avec la mention du *jmy-r3 Šm* 'Chémaï, de la livraison d'ocre et d'une peau (photo © BNUS).



Planche 5 – Sous-verre P. Strasbourg 58 fragment Str. A : lettre adressée par un fils à son père à propos d'une femme et d'un intendant (photo © BNUS).